


Erbach-
Schönbergische
Bibliothek.

Baudouin de Guémadeuc

Barbier 5384

Neufchâtel, libr. Fauche. 1782

# L'ESPION

## *DÉVALISÉ.*

*Feliciter audax.*






*LONDRES.*



M. DCC. LXXXII.



# AVERTISSEMENT.

Je revenois tard par des rues détournées, & dans des diſpoſitions chagrines qui me rendoient fort iraſcible, lorſque je crus m'appercevoir que j'étois obſervé & ſuivi. Je m'arrêtai; l'homme qui m'inquiétoit me dépaſſa & s'arrêta auſſi. Dix fois je le mis à cette épreuve, & dix fois il répéta la même manœuvre. Ma tête part; je m'élance ſur mon acolyte, & lui crie d'un ton menaçant: *de quel droit me ſuivez-vous?* Mon eſpion, étourdi d'une ſi bruſque incartade, s'enfuit & ſe dérobe en un inſtant à ma vue. Je ris de ſa frayeur, je ris de ma bruſquerie, & je reprenois paiſiblement mon chemin, lorſque j'apperçois un portefeuille à mes pieds, que Monſieur de la robe griſe avoit laiſſé tomber. Je le ramaſſe, le mets dans ma poche, &

rentré chez moi, pour achever de me diſtraire, j'examine ma trouvaille.

Ce porte-feuille contient dans ſa plus grande partie un fatras de notes peu intéreſſantes; car elles ſont inintelligibles; beaucoup de chiffres que je n'ai pu deviner; mais auſſi quelques comptes rendus, rédigés avec plus d'ordre, dont j'ai extrait des récits qui m'ont amuſé. Je ſouhaite que le lecteur bénévole en diſe autant après les avoir lus; au moins ma courte préface ne l'aura-t-elle pas long-tems ennuyé.





# TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.



# ERRATA.

Page 23, lig. 18, *effacez* par.
28, 15, les barbarismes, *lisez* les borborismes.
31, 5 & suiv., la Liv. -- *lisez* la Siv.
42, 21, eh! je n'en suis, -- *lisez* eh! si je n'en suis.
43, 13 & suiv., colte, *lisez* cotte.
49, 3, est grotesque des dos, *lis.* des dos est grotesque.
52, 12, ai su, *lisez* j'ai su.
55, 16, *après ces mots* pas, que, *mettez* des tirets au lieu de points.
58, 8, que nous remettons, *après ces mots mettez des tirets.*
60, 5, mais commenté directement, *effacez ces mots & lisez* cependant.
61, 11, se regardant, *lisez* se regarda.
ib. 20, les fait, *lisez* les auront fait.
63, 27, de l'économiste, *lisez* des économistes.
79, 4, qu'ils, *lisez* qu'elles.
81, 5, à l'homme, *lisez* l'homme.
86, 4, blâmes, *lisez* thêmes.
90, 20, d'autrefois, *lisez* & quelquefois.
94, 20, Mircy, *lisez* Miré.
99, 22, attirent, *lisez* occasionent.
101, 12, vinfresco, *lisez* rinfresco.
Ibid. 18, grand concert, *effacez* grand.
111, 25, Sébaltin, *lisez* Sabattin; *& dans tout le Chapitre IX lisez* Y-Sotto-Maïor *pour* Y-Solto.
125, 4, mons, *lisez* mais.
138, 26, qui, *lisez* que.
170, 10, doit, *lisez* ne doive.
183, *ôtez par-tout l's au mot Charle.*
210, 2, l'un est tempéré, *lisez* l'une est tempérée.
216, 6, ou une, *effacez* une.
218, 17, méprise, *lisez* il méprise.
223, 22, y est, *effacez* y.

L'ESPION



# L' ESPION DÉVALISÉ.



## CHAPITRE PREMIER.

*Monsieur ** de **, maître des requêtes a raconté hier chez Madame de *** sa sœur, l'histoire suivante : c'est lui qui va parler.*

Vous savez que j'étois chargé de l'affaire de M. *** Guidon des chevaux légers, & parent de Madame la duchesse ***. Quarante mille livres de rente, jugé *abirato* par le parlement de Rennes à cause de la protection que portoit à son cousin M. le duc ***. Point de coutume délicat à saisir : affaire de partage de ligne & souche commune depuis trente années : procédures immenses qui exigeoient du développement, de la précision, des dates, de la méthode, de la discussion.

Quand on a à rapporter, il eſt d'uſage de ſe rendre la veille, & cette veille eſt néceſſairement un dimanche : on ſe recueille chez ſoi : on relit ſes pieces : on ſaiſit ſon enſemble : on charge ſa mémoire des points principaux. Je m'étois donc retiré de bonne heure chez le baigneur, & après avoir étudié mon affaire, je m'étois couché & dormoit d'un profond ſommeil, .... lorſque tout-à-coup je m'entends éveillé par une voix très-ſonore, qui crie : *à boire au roi*... je prête l'oreille... l'inſtant d'après : *à boire au roi* d'un ton plus grave... puis un peu plus fort... puis les mots traînés.... Enfin cette voix s'éleve, crie encore plus haut, touſſe, crache, s'égoſille, & toujours : *à boire au roi.*

Fort inquiet de ce que cela vouloit dire, je fais ſonner ma montre... deux heures & demi du matin,... que diable ! à cette heure-ci *à boire au roi*.... Le grand couvert eſt fini il y a long-tems... qu'eſt-ce que cela veut dire?... Je frappe du poing contre la cloiſon ; chez ces baigneurs les chambres ne ſont ſéparées que par des voliges jointives ; on s'entend comme ſi tout n'étoit qu'un appartement. Le voiſin étoit cette voix, il s'apperçut bientôt qu'il avoit réveillé quelqu'un,

il sort avec sa lumiere, & du ton le plus empressé coigne à ma porte que je suis forcé d'ouvrir en chemise. --- Hélas Monsieur! vous m'avez donc entendu, me dit-il? --- qui diable ne vous entendroit pas Monsieur? --- Ah! Monsieur! que vous me faites de plaisir, je vous ai réveillé; je vous demande excuse; mais avant de crier après moi, daignez m'entendre --- eh! Monsieur, qu'avez-vous? que vous est-il arrivé? je n'ai pas l'honneur de vous connoître (je croyois, que cet homme étoit fol) -- Monsieur je viens d'acquérir cette semaine une charge chez le roi; je suis *commensal;* mon cousin l'officier, achete la charge de *grand' queue*, mon neveu celle de *hâteur*, & l'on nous en offre une de *tourne-brochier*. Mais, Monsieur, je sens bien que c'est moi qui ai la plus délicate de la famille; la plus difficile à exercer; elle ne dépend pas seulement de ma bonne volonté; j'y ferai de mon mieux: mais songez donc, si l'on ne me répond pas, si l'on n'apporte pas à boire au roi, que puis-je faire? je n'ai pas le droit par ma charge d'apporter à boire. C'est le *gobelet-vin* qui remplit cette fonction.... il est vrai que le gobelet-vin ne peut se mou-

voir que ſur l'ordre que je lui en donne.... J'ai bien l'action ; je commande par mes proviſions ; mais le gobelet-vin a le pouvoir négatif; il peut ne pas remuer, & la puiſſance active ne réſide point en ma perſonne : ſi l'on ne m'obéit pas, ſi l'on ne m'entend pas ; ſi l'on feint de ne m'avoir pas entendu, il faut que je vende ma charge ; ma légitime y eſt ; je n'ai que cela pour vivre ; je ne puis la vendre qu'à perte ; j'ai donné un pot-de-vin qui ſera perdu ; me voilà ruiné, & ce qui eſt pis, déshonoré aux yeux de ma famille. Je n'aurai pas eu le talent de remplir mes fonctions, tandis que mon parent le hâteur, mon couſin le grand-queue, exercent depuis quinze jours les leurs, à la ſatisfaction de tout le monde ; j'ai été tantôt au grand-couvert, j'ai bien étudié le ſon de voix de mon vendeur. Voilà mon diapaſon ; j'ai bien le ton ; mais j'entre dimanche; & croyez-vous Monſieur, que d'ici là je puiſſe apprendre, ſaiſir, réuſſir, faire ce qu'il faut... *à boire au roi ;* c'eſt-il bien? ah! daignez me le dire ?... Vous allez peut-être ſouvent, Monſieur, au grand-couvert faire votre cour ?... *à boire au roi*... c'eſt-il aſſez haut ?...

Enfin cet homme ſe déſeſpéroit, s'enrouoit,

s'égofilloit, étoit hors de lui-même ; je le calmai avec beaucoup de peine ; je tâchai de lui faire comprendre, que ces charges tenoient plutôt à l'étiquette qu'à la néceſſité intrinſeque de leur exercice ; que des miniſtres ignorans ou cupides avoient imaginé dans des tems difficiles, tous ces petits moyens pour ſe procurer de modiques reſſources, & qu'on avoit travaillé en finance juſqu'à l'étiquette des cours ; qu'il pouvoit dormir tranquille, & laiſſer dormir les autres ; parce qu'à ſa voix, ou ſans ſa voix, le ſervice du gobelet-pain ou du gobelet-vin ſe feroit avec ou ſans la concurrence de Monſieur le commenſal juré-crieur-à-boire-au-roi. --- Comment Monſieur, reprit cet homme, vous croyez, vous croyez véritablement que cela ſe peut comme cela ? vous croyez que la boiſſon du roi mon maître, eſt indépendante des fonctions bien ou mal remplies de la charge, dont les bontés de Monſieur le grand-maître viennent de me revêtir ? comment .. --- eh ! oui, Monſieur, je crois ; & j'en ſuis ſûr ! Cet homme entre dans des tranſports de joie incroyables ; me remercie mille fois ; m'aſſure que je ſuis ſon ſoutien, ſon conſolateur, que ſans moi peut-être il ſeroit devenu fol ; qu'il va écrire

auſſi-tôt dans le Morvan où eſt ſa femme, & dans le Hurepoix où eſt ſon cher pere pour les aſſurer qu'il ſera en état d'exercer ſa place avec honneur, & à la ſatisfaction de toutes les parties contractantes. . . . . . . . . . . . . . . . . . Je paſſai une partie de la nuit ſur pied à l'entendre, & je maudis l'étiquette.



## CHAPITRE II.

*On a ſu par la couſine de Madame de **, maîtreſſe du ſecrétaire de Monſieur de ***, que Monſieur ** lui diſoit jeudi.*

BOUL **, controleur-général du choix de M. le cardinal de B**, ſe trouva abandonné à ſes propres forces après le renvoi de ce miniſtre. Un controleur-général qui ceſſe d'être ſoutenu par le miniſtre principal eſt bientôt écraſé; parce que tous les ſecrétaires d'état, chacun dans leurs départemens font ſigner par le roi des bons à prendre ſur le tréſor royal, d'où il arrive, que le miniſtre de la finance qui devroit fixer la dépenſe des quatre départemens, pour aſſeoir ſes impoſitions en conſéquence, qui devroit par

conféquent être le modérateur des volontés actives, devient un être purement paffif, un caiffier décoré fur lequel on tire à vue.

Tel fut le fort de Boul ** au commencement de l'année 1759. Madame de Pompadour liée alors avec M. le duc d'Orléans, crut avoir trouvé un Sulli moderne dans la perfonne de fon chancelier Silh**. La voix du peuple arrivoit au foutien de cette intrigue. La fête qu'il avoit donnée en 1751, à St. Cloud, pour la convalefcence de Monfieur le Dauphin n'étoit point oubliée. Quatre mille bouches y avoient été nourries avec une intelligence furprenante. *Le pere Silh*** n'étoit plus qu'un cri général..... Le roi fe décide le 13 avril 1759.

Ce jour là Silh** étoit dans fon cabinet; Aftruc fon beau-frere, fils du médecin & confeiller à la cour-des-aides lui fait vifite; il n'ignoroit rien de ce qui fe paffoit. Le Suiffe avoit eu ordre de fermer fa porte; elle ne l'étoit pas pour Aftruc; celui-ci trouve Silh** rêveur, méditant, fe promenant de long en large.... Eh bien! mon frere, comment cela va-t-il aujourd'hui? je vous trouve bien fombre; qu'y a-t-il? — c'eft fini — quoi! vous êtes nommé? — oui: voilà ma lettre. Le

courrier fort, je viens de faire fermer ma porte -- je vous fais mon compliment (on s'embraſſe) ... mais, comme vous êtes penſif! --- oui, je rêve --- eh! vous rêverez demain --- je ne puis; j'ai rendez-vous chez Madame de Pompadour --- qu'eſt-ce que cela fait? --- Le roi y ſera --- eh bien? --- il va me parler; il ne m'a jamais parlé; il va me queſtionner... je me prépare... vous ſentez... que... la criſe... eſt violente. Deux armées de terre. Marine ſur pied que Machault a même porté fort haut. Pas un ſol au tréſor royal. Boul** au bout de ſon rolet. D'autre part, les peuples foulés; madame de Pompadour ne veut pas d'impôts. Le crédit... je n'en veux point; on en a tant abuſé! tous ces marchands d'argent pillent le roi... il y a encore des moyens; il faut de l'économie; des reſſources *en ſoi*, voilà le mot; & je vais le faire ſentir au roi... laiſſez-moi, je combine tout, je n'ai pas une minute.... Sa tête étoit comme un volcan.

S'ilh** part pour Verſailles, il deſcend chez Madame de Pompadour qui l'accueille comme un homme nouveau, avec toutes les cajoleries de ce pays-là.... le roi eſt heureux de trouver encore des ſujets fideles & auſſi éclairés que vous l'êtes, qui cherchent à con-

cilier ſes intérêts & ceux de ſes peuples. Les circonſtances ſont malheureuſes ; mais auſſi l'on ne vous imputera pas le peu de ſuccès des opérations forcées : vous m'entendez, Monſieur de Sihl*** triſte conſolation ! mais enfin.... au reſte le Roi va venir : vous le verrez, il vous parlera..... Silh*** répond avec la morgue & la pédanterie de tous les robins..... Madame, honoré du choix que S. M. a bien voulu faire de ma perſonne, je ſens plus qu'un autre l'énormité du fardeau... Le zele, à ce que j'eſpere, ſoutiendra mon courage. Je viens de me préparer. --- Oh ! vous avez bien fait, Monſieur Silh*** d'autant que le roi eſt grand queſtionneur-- Je me flatte d'être prêt ſur tout. Le moment eſt critique !.... puis de répéter ſa grande tirade....

Madame de Pompadour écoute, ſourit, admire, le regarde avec des yeux de complaiſance : tout-à-coup le roi qui étoit entré par l'eſcalier dérobé, tombe ſur le corps de Silh*** ſans que celui-ci s'en apperçoive, & lui dit de ſon ton rauque, mais d'un air riant-- Ah, vous voilà, Monſieur de Silh***-- ( profonde révérence )--Les lambris de votre cabinet ſont-ils vernïſſés ?..... Silh*** étourdi

de l'étrange queſtion, ne ſait ce que cela veut dire; à peine ſe perſuade-t-il que c'eſt le roi; il veut parler, il ne ſait que répondre; il héſite, il ne peut même balbutier.... Le roi devient ſombre, craint de ſe trouver embarraſſé, tourne le dos & remonte.... Voilà Madame de Pompadour furieuſe, qui traite Monſieur de Silh*** au plus mal..... Mais Monſieur, on ne reſte jamais court avec le roi....Mais Monſieur, on répond.—Eh quoi, Mme.?--On dit oui; on dit non; on parle;— mais je n'y ai jamais regardé; j'ignore s'ils ſont verniſſés, s'ils ne le ſont pas. -- Imbécille! eſt-ce qu'il y auroit été voir?......belle affaire que vous me donnez-là! le voilà ſombre: il me faudra huit jours pour le faire revenir ſur votre compte, quand il ne m'a fallu qu'un mot pour vous faire contrôleur général.

Silh*** ambitieux, déſolé, ſe voit perdu, anéanti avant que d'avoir été: il revient chez lui hors de lui-même, ſa tête penſa s'égarer; on en avertit Madame de Pompadour, qui lui dépêche ſur le champ un affidé, M. de S***, depuis duc de C***....... Tranquilliſez-vous, lui dit-il, ceci ne ſignifie rien; vous vous êtes troublé; vous ne connoiſſez pas

ce pays-ci ; le roi vous fait une queſtion pour dire qu'il vous parle. Hier il parla à *Gradenigo*, l'ambaſſadeur de Veniſe ; il lui demanda : *à Veniſe, combien ſont-ils au conſeil des dix? Sire, quarante*, répondit l'ambaſſadeur. J'étois au lever, le roi n'a pas plus fait attention à la réponſe qu'à ſa demande ; & Gradenigo qui a été dans les cours, ſait la valeur des paroles des rois. Quand Richelieu revint de Mahon il y a quatre ans, bouffi d'orgueil, d'avoir enlevé le fort St. Philippe, il crut qu'on ſémeroit des lauriers ſous ſes pas ; que le roi le porteroit aux nues.... La cour étoit à Bellevue ; le roi vint au maréchal, lui demanda, *ſi les figues de Mahon étoient bonnes*. Le maréchal ne lui répondit ſeulement pas ; les courtiſans crurent Richelieu diſgracié, il n'en fut ni plus ni moins ; monnoie de ſinge que tout cela....

Silh*** ſe remit & travailla pour ſon premier conſeil ; ceci étoit ſérieux, & là ſeulement ſon talent devoit paroître. En effet, ce jour pris, Silh*** fit en plein conſeil un compte rendu de là ſituation des finances, qui étonna. M. de Stain*** enthouſiaſmé fort le premier, & rencontre Forbonnois dans l'œil de bœuf ; il va à lui & lui dit : je viens

d'entendre une chofe miraculeufe : Silh*** nous a fait un tableau....... c'eft divin---- cependant cela ne m'a couté qu'une matinée, répond Forbonnois...... Stain*** recule ; Forbonnois fent fon étourderie ; veut la réparer.... il n'eft plus tems. Stain*** rentre dans la piece du confeil, & là dit à Silh*** *je vous préviens de mettre Forbonnois à votre place, ou de lui fermer la bouche.*

Cet événement perdit Silh*** il fut obligé de fe brouiller avec Forbonnois, qui étoit fon teinturier ; il précipita fes opérations ; voulut fe paffer du crédit ; madame de Pompadour ne revint point ; Montmartel eut le mot ; l'argent devint rare ; le prêt des troupes penfa manquer ; il fallut faire porter la vaiffelle pour avoir des lingots : l'infante étoit à Paris ; elle rendoit vifite à Madame de Pompadour ; elle avoit le crédit, elle fit Bertin contrôleur général, & Silh*** ne régna que quatre mois & demi.





## CHAPITRE III.

*La femme de chambre de Madame de Gour*** contoit mardi à une de ses bonnes amies l'aventure suivante, dont elle doit, comme on le verra, être instruite de la premiere main.*

QUAND Monsieur le duc de Ch*** voulut établir Cayenne en 1764, on lui proposa deux plans; l'un de gonfler l'ancienne colonie en la nourrissant & la mettant dans le cas de s'étendre; l'autre de fonder une colonie nouvelle à distance de l'ancienne : le second plan fut préféré, & les plaisans prétendent que c'est à raison de ce qu'il étoit fou.

Il comportoit établissement d'un état major, c'est-à-dire intendant & commendant. Beudet donna Chanvalon un roué, comme étoit Beudet : des philosophes proposerent pour commandant au duc de Ch*** le chevalier Tur*** en sa qualité de grand naturaliste .... rien n'étoit plus convenable. Tur*** chevalier de malthe, ayant tenu galere, grand

botaniſte, nom eſtimé de l'académie des ſciences; les ſavans à ſes ordres, Poivre pour conſeil, &c. &c. Le miniſtre ſaiſit d'autant mieux cet enſemble, que Beudet l'y fortifia, dans la ferme perſuaſion où il étoit que Turg*** ne ſongeroit qu'à ſes ſimples, & que Chanvallon tailleroit, rogneroit, voleroit, &c.

Le plan adopté, il fut queſtion de mettre le nom Turg*** ſous les yeux du roi; perſonne à la Cour ne connoiſſoit le Chevalier Turg*** ſon frere l'intendant, magiſtrat laborieux & conſidéré, ne quittoit, ni Limoges, ni les ſavans. Le préſident à mortier Podagre n'étoit apperçu qu'au palais. Ce nom autrefois fameux, comme prévôt des marchands, conſervoit cette réputation d'eſtime ſi bien méritée, ſans qu'on en apperçût un ſeul.

Lorſque le duc vit le chevalier, il lui témoigna quelque embarras à cet égard, & lui dit : mais y a-t-il long-tems que vous n'avez paru dans ce pays-ci ?— Je ne m'en reſſouviens plus, lui répondit le chevalier-- Le roi vous connoît-il de vue, de nom ? Je l'ignore--- Mais avec celui que vous portez, on peut prétendre à beaucoup de choſes;

comment vous êtes-vous laiffé endormir?— Je fuis tranquille, j'aime mes terres—on peut habiter fes terres, & de loin en loin fe montrer----C'eft ce que je fais Monfieur le duc— Qui voyez-vous? --- Quand j'ai paffé mon été chez moi, je viens à Paris, où je vois Rouelles, Macquer cadet, Juffieu — Eh f.... ce n'eft pas là ce que je vous demande; quel eft le miniftre que vous connoiffez? --- Aucun --- Seigneurs de la cour?— tous ignorans & fripons; je n'en vois point ---Des femmes? --- Je n'en ai plus befoin; d'ailleurs j'aime mes aifes--- Comment?--- Oui, j'ai la femme de chambre de Madame de Gour*** ---- Quoi! un Turg** vit avec la femme de chambre— Ah! Monfieur le duc, fi vous voyiez fa chûte de hanches! ---Vous êtes fou! eft-ce que vous aimez cette fille? -- J'ai des enfans--chevalier de Malthe, des enfans; gouverneur à Cayenne. Comment diable allier cela?— Et pourquoi donc? vous me prenez pour mes connoiffances en hiftoire naturelle, en voilà de l'hiftoire naturelle —— J'entends bien, & vous devez m'entendre : je ne vous empêche pas d'aller chez la Gour......, fi cela vous plaît; mais cette fille, eft-ce que

vous voulez l'emmener ? --- Oh ! non : elle reſtera avec mes enfans --- Cela n'eſt donc pas public, c'eſt un ſecret entre vous & votre frere --- Il l'ignore, car s'il le ſavoit nous ſerions brouillés. Je vous ſupplie donc, Monſieur le duc de ne lui en point parler; je vous donne cela ſous le ſecret -- Je vous le garderai; mais, eſt-ce que vous voulez vous marier ? --- Je n'ai point de plan fixe encore; je voudrois ne pas déplaire à mon frere; je voudrois donner un état à mes enfans --- Au reſte, je me f.... de tout cela; voyons, il faut que je vous mette ſous les yeux du roi dans mon premier travail : le roi n'aime pas qu'on lui propoſe quelqu'un dont il n'a jamais entendu parler. Ce n'eſt pas que ſa volonté s'y refuſe ; mais ſon amour propre en ſouffre. L'évêque d'Orléans en eſt logé là, il faut que le roi ait entendu au moins proférer le nom de celui auquel il confere un évêché &c.— Et comment fait-on, Monſieur le duc ? — Oh ! nous nous aidons. J'entretiendrai le roi dans mon travail, d'une famille dont le nom doit être mis ſous ſes yeux, dans la feuille que lui préſente l'évêque d'Orléans. Le roi voit un nom dont je lui aurai parlé, moi ou tout autre que moi ; alors

Alors il dit à l'évêque : *ouì*, *je le connois* ; *bonne famille*, *de la réputation*, *gens distingués* .... & le voilà content, parce que l'évêque lui a proposé des noms qui ne lui sont pas neufs : tenez, les rois sont tous de même ; ils veulent ne rien faire, ne se mêler de rien, & avoir l'air de savoir tout. Quand on apprend une nouvelle au roi d'Espagne, il commence par dire, *je le sais*, souvent avant qu'on ait ouvert la bouche. --- Mais pour moi, comment ferez-vous ? --- Comment ? .... ma foi j'y suis embarrassé : que diable ! quoi ! pas une ame ? à Marly, Saint-Germain ..... ? -- Ah ! si, Saint-Germain ? j'y connois le jardinier du duc d'Ayen. --- Eh ! que ne dites-vous ? --- A Trianon, je connois Richard --- non, non : St. Germain. J'ai votre affaire, adieu.

Trois semaines s'écoulent sans que le chevalier entende parler de rien ; il croyoit tout manqué, lorsque le duc de Ch.... lui écrit de venir à Versailles pour être présenté.... J'ai cru, Monsieur le duc, dit le chevalier au ministre, que vous m'aviez oublié. --- C'est qu'il m'a fallu du tems pour circonvenir. --- Et comment avez-vous fait ? --- Oh ! j'ai parlé de vous au duc d'Ayen ; il m'a dit ne

pas vous connoître; alors je lui ai parlé de son jardinier, de ses plantes, enfin de Cayenne, de vos goûts, de mes vues...... Le duc d'Ayen m'a compris. —Et qu'a-t-il fait? —Je l'ignore: mais il m'a dit avant-hier que je pouvois vous proposer. J'ai fait hier un travail sur la cheminée après le lever. Le roi m'a dit *qu'il vous connoissoit beaucoup*, *que vous aviez du génie*, *des vues*, *des idées neuves*.... vous serez bien reçu: montons là-haut.

Le chevalier suit le duc de Ch.... on entre dans le cabinet: après la priere le roi passe & dit au duc: *ah! voilà le chevalier Turgot*, *de l'esprit*, *des vues*. —Sire, c'est le commandant de Cayenne.... Le roi sourit & tourne le dos. Le ministre suit son maître. Le chevalier s'en va rayonnant de gloire; il se croit obligé de remercier le duc d'Ayen, capitaine des gardes en excercice.

J'ignorois, Monsieur le duc, les obligations que je vous ai; mais Monsieur de Ch... m'en a instruit. J'en suis d'autant plus flatté, que n'ayant pas l'honneur d'être connu personnellement de vous, j'avois moins le droit d'espérer de mériter votre estime. —— Ah! c'est-il fait? --Oui, Monsieur le duc.---Descendez-vous de là-haut? — Oui.—Avez-vous

falué le roi ? — Le roi eſt venu à moi, m'a nommé, m'a reconnu ; cela eſt extraordinaire : il ne m'a jamais vu ; il faut que vous lui ayiez parlé de moi avec toute ſorte de bontés ; car ſon abord a été très-gracieux, & l'on m'a dit que d'ordinaire il paſſoit *droit* ſans regarder.---Oh ! oui, il vous a ſûrement reconnu ; je lui ai dit que vous étiez borgne... (A ce mot, le chevalier fait la grimace : le duc d'Ayen s'en apperçoit, répare ſur-le-champ & ajoute : ) je l'ai entretenu de votre perſonnel.---Le chevalier redevenu ſerein répond : ...... Oh ! je m'en ſuis bien apperçu ; Monſieur le duc, le roi a dit que j'avois du génie, des vues, des idées neuves .... (Alors le chevalier détaille tous ſes plans, perſuadé que d'accord avec le duc de Ch.....le duc d'Ayen les a expoſés au roi, & concluant toujours par de grands remercimens. ) ---Oui, reprit le duc d'Ayen, après cette longue tirade ; la ſemaine dernière je ſaiſis le moment de parler de vous au roi ; c'étoit à Choiſi pendant le ſouper ; Chauvelin me demanda un filet de faiſan à la tartare ; je lui dis qu'il avoit bonne mine : Chauvelin le trouva bon, & comme le roi ſait qu'il eſt gourmand, il me demanda l'autre filet. L'idée me prit de par-

ler de vous ; je dis au roi que j'en avois mangé accommodé à la turque : & *où me dit le roi ?* chez moi, ſire, à Saint-Germain; c'eſt le chevalier Turg.... qui en donna la recette à mon jardinier ; mon cuiſinier a fort bien réuſſi. *J'en veux avoir me dit le roi.* ..... Il l'a déjà oublié, mais je ne ſuis pas étonné qu'il vous ait bien reçu.....

Le pauvre chevalier ne ſavoit à quelle ſauce manger ce poiſſon ; embarraſſé , honteux , rougiſſant, il ſe taiſoit. --- Eh quoi ! lui dit le duc d'Ayen, cela vous étonne? ..... je vois que vous ne connoiſſez pas.....vous êtes neuf..... cependant à votre âge ..... tous les jours nous rendons de ces ſervices aux miniſtres. Le roi veut connoître les noms ; il faut mettre ce prince à ſon aiſe ; heureux d'avoir pu contribuer à votre ſatisfaction !.... Et il le conduit.





## CHAPITRE IV.

*Conversation entre Monsieur de *** ,Madame L*** & Monsieur de la *** , du mercredi... novembre....*

MADAME *** — c'est une chose bien effrayante que les exemples de la dissimulation dont les princes sont capables. On me donnoit hier les détails d'une disgrace très-célebre; de celle de Fouquet. En vérité, j'ai frémi.

Trois mois après la mort de Mazarin, Louis XIV voulut éloigner Fouquet; mais sa mere le gênoit; elle avoit des obligations à ce ministre, & elle obtint de son fils avec beaucoup de difficulté, que le surintendant ne seroit point arrêté au milieu de la fête même qu'il donnoit à son maître. Le faste que Fouquet étala à Vaux, acheva d'aliéner sans retour le jeune roi, qui depuis ne s'entêta à Versailles à surmonter la nature, que pour rivaliser avec le surintendant qui l'avoit fait à Vaux, où l'on voit en petit tous les germes des travaux de Versailles. Quand on représen-

toit à Mazarin le ridicule des travaux que Louis XIV se permit dans sa minorité à Versailles. « Laissez-le faire, disoit-il; il faut » que jeunesse se passe. L'endroit est si affreux » qu'il ne pourra jamais réussir à rien; le local » est mal choisi; il s'en dégoûtera, cela finira de soi-même. A St. Germain c'eût été » différent, je l'aurois arrêté »...... Le Mazarin fit là un radotage à sa façon; il ne connoissoit pas son éleve, ou plutôt il ne voulut pas se donner la peine de le contrarier. Les difficultés ne servoient qu'à exciter ce prince; & Colbert que Mazarin lui donna, devina qu'il ne falloit jamais prononcer devant un caractere élevé le mot *impossible*. Mais revenons au fastueux maître de Vaux.

Louis XIV imagina le voyage de Nantes pour éloigner Fouquet de sa mere. Il s'y rendit à cheval; les ministres descendirent la Loire. Fouquet avoit sa gondole, Colbert avoit la sienne: le secret fut si bien gardé, que les deux gondoles s'étant croisées par le hasard, qui fit que l'une devança l'autre, chaque sectaire respectif se disoit à l'oreille du voisin: *cela finira à Nantes*. On parioit pour Fouquet; on parioit pour Colbert.

Le 5 septembre 1661 à sept heures du ma-

tin, Louis XIV envoya chercher Fouquet. Ils travaillerent à l'ordinaire, & quand le travail fut fini, Louis XIV regarda au travers de la vitre par un mouvement imperceptible si d'Artagnan étoit à son poste, qu'il pouvoit voir de sa fenêtre; Louis XIV n'ayant point apperçu d'Artagnan, dit à Fouquet qui se reculoit vers la porte: *Monsieur Fouquet, j'ai encore un papier à vous remettre.* Fouquet attendit; Louis XIV chercha dans son secrétaire ce prétendu papier; feuilleta tout; témoigna une vive impatience, & persista dans ce manege, jusqu'à ce que du coin de l'œil il eut apperçu d'Artagnan. Alors il dit à Fouquet: *je ne trouve point ce papier; ce sera pour une autre fois.* Fouquet part, est arrêté par d'Artagnan: aussi-tôt le roi écrit à sa mere. Madame ma mere &c. lettre, par par parenthese, assez plate...... Comment trouvez-vous cette manœuvre? n'est-ce pas un prodige de fausseté?

*Monsieur de* --- Madame sans approuver la conduite de Louis XIV envers Fouquet, on peut vous observer que le secret est une qualité si nécessaire aux princes, que rien ne pourroit s'exécuter s'ils n'en étoient les observateurs les plus rigides. Et dans les occa-

ſions ſemblables à celle dont nous parlons, par exemple, je vous demande quel plan ſuivroit un miniſtre, s'il s'appercevoit de quelque froideur de la part de ſon maître ? ce qu'il pourroit entreprendre ? quelle opération il entameroit ? On caractériſe donc ſouvent de diſſimulation ce qui n'eſt que l'habitude néceſſaire du ſecret, tellement contractée de jeuneſſe, qu'elle eſt chez les princes une grace d'état. Ils ſe reſſemblent tous à cet égard.

Quand Louis XV ſe décida à éloigner M. le duc à Chantilly, & madame de Prie à Courbépine, il n'avoit que ſeize ans. Le cardinal de Fleuri agiſſoit en-deſſous & fut premier miniſtre. Ce jour là même il y avoit chaſſe. M. le Duc monta au lever : auſſitôt qu'il entra, le roi fit quatre pas & lui dit : vous ne vous ferez pas attendre au rendez-vous.---Non, ſire.... Pendant que le roi proféroit ces mots, ſon porte-cravatte lui mettoit le col, & par conſéquent il entendit la phraſe. Le lever fini, le roi rentre ; M. le Duc le ſuit, puis le roi va à la meſſe ; M. le Duc deſcend pour précéder le roi. Au bas du degré il trouve l'exempt, une chaiſe de poſte ; à Chantilly.... Le roi part pour Rambouillet.

Le porte-cravatte après ſon ſervice étoit retourné chez ſa femme. Au bout d'une demi-heure un ami vient lui dire ; ſais-tu la grande nouvelle ? --Non, quoi ? --Tout Verſailles le ſait ; tu n'es pas le ſeul à l'ignorer : tu fais le diſcret. --- Je viens du château, il n'y a rien.—Diable ! il n'y a rien ? & Monſieur le duc ?—Il ſe porte bien ; il étoit au lever ; je l'ai vu.—Eh ! bien, il eſt exilé à Chantilly. ---Ah ! le petit coquin ! ah ! le petit fripon...., & il conte à ſon ami tout le détail ci-deſſus.

A cinq heures le débotté : le porte-cravatte s'y rend pour ſon ſervice. Au moment où on lui ôtoit ſon col, le roi d'un air & d'un ton malin, dit en regardant ſon porte-cravatte dans le reflet d'une glace : ....... *Ah ! le petit coquin ! le petit fripon !* ...... Le porte-cravatte reconnoit ſon propos ; il devient violet, il chancele, il penſa s'évanouir ; le roi n'ajouta rien, & le pauvre homme en fut quitte pour cette leçon. On l'avoit trahi ! ſon ami avoit bavardé à un courtiſan & celui-ci avoit eu la baſſeſſe de raconter le tout au jeune prince, qui ne fit qu'en rire.

*Monſieur de la*...--oh ! vraiment, preſqu'auſſi jeunes, ils en attrappent de plus madrés. Voici

un fait bien plus récent, très-inconnu & dont je suis parfaitement sûr.

Quand Louis XVI renvoya le chancelier & l'abbé Terrai, l'un & l'autre savoient plusieurs jours à l'avance qu'ils touchoient à l'écueil. L'abbé Terrai fut visiter le canal de Picardie, le 21 & le 22 août, accompagné de Foullon & de l'abbé Nicoli. Ce qui tourmenta le plus l'abbé Terrai, fut de recevoir des complimens de tous les corps de ville qu'il rencontra. A chaque fois il disoit à Foullon : *ces bonnes gens qui me complimentent ; à l'heure qu'il, est mon renvoi est décidé* ! L'abbé soutint assez bien cette position cruelle, qui dura plus de trois jours.

Le chancelier ne fut pas de même. La veille il faisoit un wisth avec les vieux la Galaiziere, Ogier & Viarmes le conseiller d'état. A cinq heures après midi, il étoit tellement préoccupé qu'il dit : *il n'y a plus de ressources; j'ai tout mis en œuvre.* Chacun fit un mouvement; on connoissoit sa position; il s'en apperçut, ravala ses paroles, & sur-le-champ dit : *est-ce que vous ne jouez pas ?* Le soir à neuf heures, Thuri, son souffre-douleur, arriva en habit vert, & le fit sortir

pour lui dire dans l'antichambre à l'oreille.... *Le duc de la Vrilliere viendra demain.* Il y avoit cinquante personnes chez lui; il étoit consterné. Le 24 en effet, à dix heures du matin on lui redemanda les sceaux; il partit sur-le-champ; Monsieur le croisa dans la forêt, & dit à Chabrillan:... *Ah! voilà le chancelier en habit gris, qui va faire un tour dans la forêt* ....... Ils ne se douterent nullement du renvoi, & Monsieur l'avoua quand il fut chez lui. Quant à l'abbé Terrai, il dîna comme à son ordinaire, & ne partit qu'à deux heures.

Mais celui qui fut bien attrappé, c'est le gros de Boynes; son renvoi est une chose risible. De Boynes, le premier légiste du royaume, homme très-fort pour le contentieux, étoit aussi déplacé à la marine, qu'il l'eût été à la tête d'une armée. Mais de Boynes avoit son ambition, sa petite intrigue; il visoit aux sceaux, & certainement il eût mieux fait dans une place législative quelconque, que dans aucune place d'administration à département.

Le lundi 16 juin 1774, il travailla avec le roi; & comme M. de Muy & M. de Vergennes venoient d'être choisis pour remplir

deux départemens, il étoit inquiet & s'occupa pendant son travail à étudier le roi, qu'il tâta du mieux qu'il put.

Le 17, M. d'Am...., conseiller de grand' chambre, & tout au travers des plus grandes affaires, fit une visite à de Boynes à Paris, dans le fauxbourg St. Martin, rue des Martyrs, que cet indécent ministre habitoit. Il n'y avoit que de Boynes qui pût se loger dans ce quartier perdu, près d'un égoût. Mais Bourgeois de Boynes est une espece de cynique, qui boit de la bierre à quatre heures, mene la vie la plus dégoûtante, qu'il appelle libre, & se bat le ventre pour déterminer les barbarismes. Dam....... qui est pincé, formoit un contraste parfait..... Eh bien! je viens vous voir. --- ( De Boynes de son ton de charretier) vous me faites plaisir; vous n'êtes pas pressé; j'ai bien des choses à vous dire; je vais faire venir de la bierre. ---Soit, pourvu que je n'en boive pas. ---Oh! je bois ma bouteille, moi. --- Et comment cela va-t-il là-bas? on parle toujours de changemens. ---Cela se peut; quant à moi je suis tranquille. ---- Quelles sont vos sûretés? ---- C'est que j'ai vu le roi hier. J'ai eu un long travail; je l'ai tâté, je sais à quoi m'en tenir.

(Puis, il boit un coup.) —— Comment cela s'eſt-il donc paſſé? --- D'abord mon travail a été à fond, à vrai dire c'eſt le premier. J'en ai été content, ils ont beau dire; tenez. mon cher d'Am.... je ſuis vrai; il y a de l'étoffe; elle n'eſt pas moëlleuſe, mais le cœur eſt bon, & il a du ſens, & beaucoup plus qu'ils ne croient.... (& des vents).... voulez-vous que je vous parle net? il m'a donné des marques extraordinaires de bonté; tenez, voilà. J'y ai mis de l'aſtuce, j'en conviens, je l'avoue, mais il le falloit. J'avois une déciſion à donner ſur un fait de marine.... cela ſeroit long; mais vous me devinez (& prout prout prout....) Je lui ai repréſenté qu'une déciſion de cette importance mériteroit conſeil. Adroitement je lui ai demandé la permiſſion de me concerter; enfin je me ſuis montré modeſte, j'ai fait le calin...... Si V. M. permettoit, lui ai-je dit, elle a d'anciens miniſtres qui ont vieilli dans le département de la marine, je pourrois conſulter. Elle a M. de Maurepas; elle a M. de Machault; j'irois exprès à Arnouville; rien ne me coûte quand il s'agit d'acquérir des lumieres pour ſervir votre majeſté, & lui prouver mon zele pour ſa perſonne.... *Ah! M.*

*de Boynes*, m'a dit le roi *; non, non, je m'en rapporte à vous, mais à vous ſeul; je n'ai pas beſoin que vous conſultiez perſonne*..... Or cette réponſe.... d'un jeune prince.... c'eſt charmant! J'ai vu ſon cœur ſur ſes levres; tiens, mon cher d'Am.... je te l'avoue, les larmes m'en ont roulé....... Ceci d'hier; tu vois tout; ( & la joie, d'éclater, & de ſe battre le ventre. )-- Je comprends, répond d'Am..... mais j'aimerois encore mieux que la reine ou M. de Maurepas te l'euſſent dit. Les deux actions ſont là. --- Heu! ( & il branle la tête ).... Au reſte, j'ai une autre boutique que je ne t'ai jamais dite. --- Laquelle? --- Tu ſens, mon ami qu'on m'avoue. Je ne ſuis plus Bourgeois de Boynes, fils de Bourgeois, qui ſignoit les billets de banque, qui fut à la baſtille parce que le régent qui ne vouloit ou ne pouvoit plus payer, accuſoit mon pere d'en avoir fabriqué..... --- Oui; & ſi ton pere n'eût pas mis de l'ordre dans ſes affaires; s'il n'eût pas été prévoyant, il auroit été pendu dans la bagarre, & tu ne ſerois pas miniſtre; car il n'avoit pas encore couché avec ta mere. --- Tout cela eſt vrai; mais mon pere avoit déposé chez ſon notaire tous ſes ordres. --- Oui, oui, je ſais toute ſon hiſtoire, .... fu-

mier que tout cela. Eh! bien. --- Je ſuis. --- --- Tu es, tu es .... vas, mon pauvre ami, tu es ce que tu voudras être. Que diable ! eſt-ce que tout cela fait? eh! bien. --- Eh! bien, la Liv..... ---- la Liv..... que peut-elle ? --- la Liv...... m'avoue ; elle eſt l'intime de Madame..... tu ſais comme cela ſe paſſe. --- Eh ! oui, je connois tous ces intérieurs, peut-être mieux que toi. --- Oui, mais je te le dis, quand le roi eſt là, chez les tantes. — Ah je n'y étois pas—Eh! bien. --- Les tantes ſe permettent tout ; elles ſe ſont miſes ſur ce ton : mais il y a un mode quand elles veulent parler de quelque choſe ; V.... commence par tout débagouler ; A.... ( qui eſt endoctrinée ) reprend la leçon, mais la rend mieux que ſa ſœur.... in ( & prout prout.) --- Oui, je comprends ; mais ſi tu ſavois, mon gros ami, comme tout cela ne fait qu'effleurer. Madame A.... rend ſa leçon, mais c'eſt comme un perroquet ( ici d'Am... ſe rengorge ) *pſittacorum ad inſtar.* --- Oh! plus de crédit que tu ne crois, ( & le gros homme ſe bat le ventre,) puis la lettre du roi du 12 mai la voilà ; honnête. -- Oui, honnête, & voulois-tu qu'il t'écrivit des ſottiſes? il eſt trop bien élevé. En général, je ne ſais pas trop

ſi les rois devroient écrire aux particuliers ; tu es diſcret ; tu feras bien de ne pas montrer cette lettre à d'autres qu'à moi, je n'en parlerai pas ; mais le chancelier a donné copie de la ſienne à l'abbé Marye, & cela n'eſt pas ſpirituel. Enfin ... --- oh ! je vais .... (alors de Boynes étale de grands plans ſur toutes les parties de la marine, & fait voir à ſon malin interlocuteur qu'il ſe croit maître du terrein.)

Le lendemain 18, à dix heures du matin, M. de la Vrilliere arriva dans la rue des Martyrs, remit ſa lettre, & M. Turg.... remplaça. De Boynes ne l'a point encore digéré.



## CHAPITRE V.

*Monſieur D'***, conſeiller de grand-chambre a rendu .... à madame la maréchale D'** la converſation ſuivante, que madame de Forcal *** a répétée à ......*

LA mort du feu roi n'ayant été ni prévue ni préparée, a fait en France un grand changement, qui a influé & influe encore ſur toutes les parties de l'adminiſtration ; c'eſt un bloc

bloc de pierre lancé dans un grand baſſin les ondulations des eaux agitées ne peuvent ceſſer qu'au bout d'un long tems ; & quand la cauſe première ſera elle-même bien aſſiſe.

Lorſqu'on s'apperçut que la maladie de Louis XV étoit ſérieuſe, les vues ſe portèrent à l'inſtant ſur les moyens d'approcher ſon ſucceſſeur. Le duc D'**, qui ſentoit arriver la fin de ſon regne, perſuada adroitement à Madame Adélaïde, de propoſer M. de Maurepas, ex-miniſtre eſtimé, & qui avoit été dans la faveur du feu Dauphin. Ce prince l'aimoit & voulut en 1764 le faire chancelier. Le roi s'y ſeroit prêté, ſi M. de Lamoignon eût voulu ſe démettre. M. de Boynes fut chargé de la négociation & partit de Fontainebleau pour Malesherbes ; mais M. de Lamoignon ne voulut alors entendre à rien.

Le 8 mai 1774 les batteries furent dreſſées en faveur de M. de Maurepas ; Madame de N** reçut cent mille écus, & Louis XVI étant monté ſur le trône le 10, dès le 12 l'abbé de Rad** propoſa au roi une lettre concertée. Le 13 M. de Maurepas parut à Choiſi & eut ſa première conférence.

Peu de tems après, D'**, ſon intime, ſon affidé le plus ſecret, eut la curioſité de lui

demander comment il s'y étoit pris, & ce qui l'avoit le plus occupé dans les premieres semaines. Ces événemens, ces combinaisons, ces rapprochemens, ce jeu d'actions se rencontrent si rarement, ce genre de détails s'ensevelit si communément pour jamais entre deux ou trois personnes, que l'esquisse de cette conversation est intéressante.

*D'***. -- Vous dûtes être bien embarrassé la premiere fois, & encore plus étonné de vous trouver au milieu de cette mer que vous n'apperceviez plus depuis bien long-tems qu'à une grande distance.

*Le comte de Maurepas.* --- Ma foi, nous le fûmes tous deux embarrassés; mais je me sauvais par une plaisanterie. Je débutai par raconter au roi ce qui m'étoit arrivé avec l'huissier; cela le fit rire, & le mit sur-le-champ à son aise.

Eloigné vingt-cinq années de la cour, (c'est plus d'une génération; cela s'appelle revenir de loin,) je me présentai à dix heures & demie; l'huissier refusa de m'ouvrir. Je lui dis que j'avois un rendez-vous; il me toisa... *Qui êtes-vous ? je ne vous ai jamais vu à la cour...* C'étoit vrai; il fallut se nommer,

dire que j'avois l'ordre. Je fus au moment de le lui montrer; car comment entrer malgré lui?

Cet embarras amusa le roi: il rit beaucoup de la surprise de l'huissier, de son ton interrogant, &c.... Puis nous entrâmes en matiere. Il parut disposé à m'écouter. Mais la table étoit diablement rase: par où commencer?

*D' * *.* --- Dans ces cas-là j'imagine que l'on va doucement.

*Le comte.* --- Aussi fis-je! je donnai des apperçus en gros. A vrai dire, je ne montrai qu'une lanterne magique.

*D' * *.* --- Mais étiez-vous préparé?

*Le comte.* --- Préparé? Eh! mon ami, où diable me serois-je préparé? qui pouvoit s'attendre que je serois appellé?

*D' * *.* --- Quel parti prites-vous donc? Quel parti allez-vous prendre?

*Le comte.* --- Oh! vous m'en demandez plus que je n'en sais. Et que diable! comment fit le cardinal en 1726? Alors j'avois vingt-cinq ans. J'étois secretaire d'état depuis neuf; j'ai vu cela de près; le cardinal n'y fit pas tant de façon... il avoit 73 ans en 1726, comme j'ai actuellement 73 ans en 1774.... Des sin-

gularités !... Je m'en tirerai peut-être comme il fit.

*D'* * *. --- Il eſt vrai que le cardinal s'y prit légérement; mais ſavez-vous pourquoi?

*Le comte.* --- Pourquoi?

*D'* * *. --- C'eſt que l'éleve étoit mince. Il y a, dit-on, ici plus d'étoffe, du caractere, de la volonté, du ſens; on aſſure qu'il lit, extrait, s'applique.

*Le comte.* --- Mais oui à peu près; il y a de tout cela.

*D'* * *. Mais le cardinal m'a dit, (car je l'ai connu tout comme vous,) qu'il n'y avoit dans l'autre ni caractere, ni volonté, ni diſpoſitions, ni étoffe... Enfin, on prétend qu'ils jouoient enſemble à cheval fondu, quand on les croyoit occupés à de grandes affaires.

*Le comte.* --- Cheval fondu! ma foi je ne ferois pas ſi leſte; je ne l'ai pas vu; mais je ſais entre nous qu'ils ne faiſoient pas grand-choſe.

*D'* * *. --- Et ſavez-vous encore pourquoi?

*Le comte.* --- Pourquoi?

*D'* * *. --- Je l'ai demandé au cardinal; j'ai fait plus; je lui ai reproché qu'il ne produiſoit pas du tout le roi quand les ambaſſadeurs

venoient, tout affluoit chez le cardinal. Le roi faisoit son lever; il n'y avoit personne; mais quand le cardinal arrivoit, on disoit: *voilà le roi rouge:* les ambassadeurs le suivoient, & alors Louis XV avoit une cour. Le cardinal me répondit: ma foi le roi est nul; il n'est pas même bon à montrer; & quand je n'y serai plus, on verra.

*Le comte.* --- Eh! mais vraiment, vous êtes de beaucoup mon cadet; & j'ai vu tout cela. La bonne éminence m'en a dit autant, & le gouvernement du pupille, après la mort du mentor, n'a pas trop mal prouvé que celui-ci ne s'étoit point trompé. Mais pour éviter ce mouvement indécent du cardinal chez le roi, j'ai demandé un logement du même côté, de maniere que le roi monte chez moi, je descends chez lui, personne n'en sait rien, quelquefois il entre que je dors encore: ce jeune prince est bon; il vient sur la pointe du pied, comme feroit un particulier, & fait signe qu'on ne m'éveille pas.

*D'**.* --- A la bonne heure; mais vous n'aviez point à craindre dans celui-ci, ce que le cardinal redoutoit ou avoit l'air de redouter dans Louis XV. Le nouveau roi est au moins au niveau de ses prédécesseurs, qui

franchement n'ont pour la plupart guere valu. Il a la meilleure volonté, ne refuſe rien, & veut, dit-on, tout ce que vous voulez... Que de bien ne pouvez-vous pas faire?

*Le comte.* --- Eh! mais oui; il feroit aſſez bon à élever. Mais... ai-je le tems? Le courant... la belle dame qui me ſuſcite plus d'un embarras.... Le conſeil... Monſieur à qui il en avoit promis l'entrée....

*D'**.* --- Monſieur tout ſeul n'eût pas été à craindre; mais Monſieur entouré feroit devenu un chef de parti ſans le ſavoir, parce qu'il ouvre l'avis comme prince du ſang, & cet avis bon ou mauvais fait embarras. S'il eſt bon, il entraîne celui du roi; s'il eſt mauvais, il eſt redreſſé ſur-le-champ par un miniſtre voué à Monſieur, qui ſe reprend, s'explique, ſe rétracte; ce mauvais avis devient bon & l'embarras ſubſiſte.

*Le comte.* --- Diable, tu l'entends! tout juſte, & qu'aurois-je fait là?

*D'**.* --- A cet égard je ſuis de votre avis; mais je vois que pendant que vous vous êtes occupé à éloigner Monſieur du conſeil, vous avez négligé le reſte.

*Le comte.* --- Vraiment c'étoit là le capi-

tal. Et que falloit-il donc faire, Monſieur l'empereur commode?

*D'* * *. --- Eh! mais, n'eſt-ce pas un aſſez vaſte métier que celui d'inſtituteur d'un roi? Il me ſemble, que c'eſt plutôt ſous ce coup-d'œil que ſous aucun autre, que vous devez enviſager vos devoirs.... On dit qu'il eſt juſte, votre éleve; qu'il aime l'ordre?...

*Le comte.* --- Oui, il m'en parle beaucoup.

*D'* * *. -- Eh bien! c'eſt-là, ce me ſemble, une belle carriere à vos leçons; car ce mot d'ordre ne comprend pas ſeulement l'économie; il claſſe tous les droits & tous les devoirs; & c'eſt-là ſeulement que ſe trouvent la ſtabilité des engagemens réciproques, d'empire & d'obéiſſance, d'autorité & de fidélité, de prince & de ſujet, nés également pour obéir à la juſtice & à la raiſon.

*Le comte.* --- Diable! tu me ſermones; mais comment veux-tu qu'à mon âge j'aille m'ennuyer à faire le pédagogue?

*D'* * *. --- Eh! mais c'eſt à votre âge, ce me ſemble, que vous n'avez rien de mieux ni de plus beau à faire, que de tracer à un jeune prince non inſtruit, qui vous livre ſa confiance, ſon autorité, ſa réputation, que de lui tracer les routes de la véritable gloire.

*Le comte.* --- Oui-dà, c'eſt bien beau ; & ſi je ne dis pas un peu comme lui, il en prendra un autre. Tous les Bourbons ſe reſſemblent....

*D'* * *. --- Il me ſemble qu'au fond vous pourriez regarder cela comme un aſſez petit malheur: mais vous le jugez trop vîte, à peine le connoiſſez-vous ; & ſi vous pouvez le vaincre là-deſſus, vous ſerez plus véritablement maître que jamais. Tout votre tems ne ſera pas conſumé en intrigues ; & vous rendrez un incomparable ſervice à la nation, qui a le plus grand beſoin d'être reſtaurée, & ne peut l'être que par un prince qui ait réellement un genre de mérite particulier & perſonnel, compoſé de toutes les ſortes de mérite, parce qu'il a toutes les eſpeces de devoirs à remplir.

*Le comte.* --- Excuſez du peu... Veux-tu que je te parle vrai ? Monſieur, qui platoniſe là tout à ton aiſe ? il eſt auſſi difficile de former un grand roi que de l'être.

*D'* * *. J'entends bien cela. Mais quel eſt donc votre but ? Si vous convenez qu'il eſt ſi difficile d'élever un prince né pour le trône, comment ferez-vous avec celui-ci qui eſt ſur le trône ? car il n'ignorera bientôt plus qu'il

eſt roi; on ſent ſa grandeur avant de la connoître. Si vous ne vous hâtez pas de l'inſtruire, il voudra avant que de ſavoir; & ſi ce n'eſt pas pour faire du bien que vous êtes dans votre place, qu'eſt-ce que vous y faites?

*Le comte.* --- Je ne demande pas mieux que de faire du bien, mais à mon aiſe; & c'eſt un mauvais & embarraſſant métier que d'enſeigner tant & de ſi bonnes choſes qu'il y auroit à lui dire.

*D'* * *. --- Mais il me ſemble qu'il y a des moyens; vous avez un cannevas immenſe à meſure que les affaires ſe préſentent; rapprochez les principes du fait dont vous vous occupez; ce que je vous dis là, je l'ai entendu mille fois répéter au garde-des-ſceaux Chauvelin, votre maître & le mien.

*Le comte.* --- A la bonne heure, mais il ne faut pas l'ennuyer, je vais petit à petit; s'il me parle finance, je lui dis, que cet état-ci eſt comme un pré, quand il eſt fauché de trop près, il faut le laiſſer croître. Donc économie; & ce mot ſonne bien à l'oreille: tu m'entends.

*D'* * *. --- Le bourgeois de la rue St. Honoré en diroit autant; & l'économie ne fera pas croître, ſi c'eſt la recette plutôt

encore que la dépenſe qui en empêche.

*Le comte.* --- Oh! ce ſont de ces groſſes vérités, qu'il faut toujours inculquer, quand il me parle des intérêts des puiſſances; c'eſt l'affaire de Vergennes; il lui explique ... c'eſt un travailleur lui.

*D'* * *. --- Mais ... le jeune prince ne peut pas lier d'abord ces intérêts reſpectifs; il faut commencer par les idées ſimples avant que d'embrancher les complexes.

*Le comte.* --- Oh! tu as raiſon; nous en ſommes à la nomenclature; les noms des villes, &c.... Et Vergennes entend ma foi fort bien tous ces noms; il a de la mémoire, il l'amuſe.

*D'* * *. --- Il ne faut pas diſputer des goûts; mais quand la nomenclature amuſeroit, elle n'inſtruit pas.

*Le comte.* --- Oh! que tu es difficile! La providence fera auſſi quelque choſe.... car au fond, on ſe donne bien du mal, & puis cela tourne du côté où l'on s'y attend le moins.

*D'* * *. --- Mais entourez-vous du moins de gens forts.

*Le comte.* --- Eh! je n'en ſuis plus maître.

*D'* * *. — Le cardinal n'étoit pas un aigle

à beaucoup près. Cependant vous avez vu; Orry, Chauvelin, d'Angervilliers, &c. tout cela étoit fort.

*Le comte.* --- Oui; mais j'avois la marine moi; & franchement je n'y faiſois pas grand choſe.

*D'***. --- Eh! vraiment, c'eſt que le cardinal n'en vouloit pas. Vous aviez du bon tems d'autant que Pellerin & la Porte faiſoient le département.

*Le comte.* --- Oui: la Porte eſt un vieux ſerviteur, dont j'ai bien établi le fils. Je l'ai mis à Breſt, & il a épouſé la fille de Colte.

*D'***. --- Colte des médailles, fils du maçon, neveu du chanoine de Colte, qui fit banqueroute; ce fut l'abbé de St. Exuperi, l'oncle de l'exempt de ce nom, compagnie de Villerois, qui porta chez Deſmeure la vaiſſelle d'argent du défunt pour alimenter les domeſtiques; & les créanciers perdirent: tout cela m'a paſſé par les mains, & ne fait pas honneur à votre de Colte.

*Le comte.* --- Oh! j'étois exilé alors.

*D'***. --- Il n'en eſt pas moins vrai, que de Colte, conſeiller au parlement en 1757, trahit ſa compagnie qui le chaſſa; on le mit au conſeil. Il a cinquante mille écus de rente;

& il abandonna cet oncle, qui s'étoit ruiné avec des gueufes, tout chanoine qu'il étoit, dans fon prieuré de Baillon, proche Ecouan.

*Le comte.* --- Canaille, canaille que tout cela.

*D'* * *. --- Et pourquoi donner les ponts & chauffées à de la canaille; c'eft un département important.

*Le comte.* --- Protections fourdes, valets bleus. Il faut favoir céder les petits morceaux pour arracher les gros.

*D'* * *. -- Et c'eft précifément, felon moi, ce qu'il faudroit éviter. Ces actions qui fe croifent nuifent à l'enfemble, influent fur les mœurs qu'on ne régénérera point fans dignité; & vous accoutumez un jeune prince à donner à la demande & non au mérite.

*Le comte.* --- Que diable! tu es bien févere. J'ai perdu de vue la génération actuelle; j'ai partagé mon tems entre l'opéra, mes carpes & mes lilas. Il faut voir; il faut fe revirer; il m'arrivera peut-être un coadjuteur.

*D'* * *. --- Peut-être, peut-être....

*Le comte.* --- Au refte, il n'y a pas tant de différence d'homme à homme, & au bout de l'an tout cela revient au même.

*D'* * *. --- J'entends, j'entends; il ne faut

pas être Caton malgré ſon ſiecle ; nous voulons être maître tant que nous y ſerons, & tout ira bien à ce prix.... Quand nous n'y ſerons plus .... ma foi, d'autres y verront.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .



## CHAPITRE VI.

*Récit de M. de F. L., au comte de ****.*

CEUX qui par état ſont obligés de ſe rendre à Verſailles les lundis, ſont très-déſœuvrés dans l'intervalle de midi à deux heures. Le conſeil finit à midi; on ſe raſſemble à peine à deux heures pour dîner.

Quand il y a quelque choſe de nouveau chez le roi, c'eſt donc aſſez le moment qu'on prend pour le voir. Un artiſte aura préſenté un chef-d'œuvre. Il y aura des porcelaines nouvelles; des batailles de la Chine que l'on ne voit que là: le monument de Rouen en bronze (ſi non jus eveheret amor): un tableau oublié peut-être depuis un ſiecle, que Pierre aura fait mettre ſur toile après l'avoir dérobé

aux rats; les cariatides brodées par Madame de Montefpan, fur les deffins de le Brun, ravivées par Fontanieu, &c.

Je cherche toujours à m'inftruire; je veux favoir le pourquoi du pourquoi pourquoi; & je vais voir quelquefois Duret, quand je préfume qu'il y a quelque chofe de neuf. Duret eft un ancien de l'éducation, qui eft bon diable, connoît bien fon maître, lui eft fort attaché, a l'air de ne fe mêler de rien, & fait cependant au befoin fa petite réflexion comme les autres. Cela amufe.

Duret a le détail de l'intérieur. Il me difoit un jour en me montrant toutes les raretés: « quand nous fommes venus ici, tout ce » que vous voyez étoit dans le plus grand » défordre; ces belles chofes étoient pêle-» mêle, on n'y connoiffoit rien; j'ai fait faire » ces armoires à glace pour qu'on pût jouir » d'un coup-d'œil; & le roi eft fatisfait; s'il » defire quelque chofe, à l'inftant il l'a; tout » eft propre; la pouffiere ne tamife point » . . . . . &c."

Un jour je vifitois le cabinet des livres, & j'examinois avec détail; car la bibliotheque d'un roi eft une chofe fort importante, & fi le vaurien de Lovelace jugeoit, fans jamais

ſe tromper, des femmes par le genre de leurs lectures, je crois qu'à bon droit on en pourroit dire autant des princes, s'ils avoient le tems de lire... Mais, dis-je à Duret, voilà des ouvrages qui me paroiſſent bien intéreſſans, & que je ne connois pas: *Salut du pauvre peuple... Impôt unique... Même poids, même meſure... Coutume générale... Liberté indéfinie... Suppreſſion de la police réglementaire... Défenſe de marchander le pain... Uſure permiſe... Code des économiſtes*, &c. &c. Ce ſont ſûrement des manuſcrits; car s'ils étoient imprimés, je les aurois. --- (Duret ſe mit à rire & d'un ton malin me répondit:) ce ſont des *Dos*. --- Quoi! de faux livres? --- Oui, de faux livres: on a même imaginé de cacher les portes & de les garnir de *faux-dos*, pour avoir plus de ſurfaces, afin d'en mettre davantage. On pouvoit laiſſer les portes à panneaux comme ſont toutes les autres; celles-ci même étoient fort propres, & cela eût moins coûté. --- La dépenſe n'eſt pas grande; mais la raiſon, mon cher Duret? --- Ce ſont meſſieurs des économiques qui ont fait cela; ſi vous ſaviez la peine qu'ils ſe donnerent alors! car en voilà une immenſité.... tenez juſques là-haut, ils ont compoſé exprès tous ces titres.

--- Mais le but ? --- Ils s'imaginerent que le roi en lisant ces titres se les inculqueroit dans la mémoire, leur en parleroit, s'échaufferoit, s'enthousiasmeroit comme eux. --- Eh bien? -- Eh bien! ils sont venus me demander souvent : *lit-il les dos ?... a-t-il vu les dos* ? -- Moi qui ne veux compromettre personne, je réponds : il s'occupe, il lit, il travaille ; mais quand il travaille, je ne suis point là. --- *Mais ces dos, les lit-il ?*... Je leur disois oui, je leur disois non. --- Eh bien ! Duret, actuellement que l'économisme est passé de mode comme la couleur brune de Monsieur, ou celle de puce-en-couche, les a-t-il lus ? -- ( En ricanant d'un ton narquois ) Bot.... Les dos, il a la vue courte ; d'ailleurs vous les voyez, il faut avoir le nez dessus ; pour ceux d'en-haut il faut le marche-pied, & quand la vue n'est pas longue... --- Eh bien ! on y regarde de plus près ; mais ce sont les bonnes, Duret, que les vues courtes. --- Oui, M. Lassone appelle cela *myope*. Il lui dit, que sa vue durera plus long-tems que si elle étoit presbytere. -- Tu veux dire presbyte. -- Oui, prais bi.... moi, je sais les choses ; je ne sais pas leurs sciences à tous ces Messieurs à l'esprit. Ce que je vois, c'est que le roi a la vue excellente.

excellente.... Mais il ne s'amuse pas à lire leurs dos. ---

Cette idée est grotesque, des dos; je ne l'aurois pas devinée. --- Oh! chacun tire à soi dans ce pays-ci; chacun veut opérer de grands mouvemens par de petits moyens. Au reste j'ai dit dans le tems à M. D'angiviller que cela lui donnoit bien du mal, & ne lui serviroit pas à grand'-chose.... ---

Voilà Duret une bien belle table d'Acajou. — Elle a trente pieds de tour. — Ces grands morceaux sont communs dans les colonies; ils sont rares en France, parce qu'on ne se donne pas la peine de transporter à grands frais de pareils blocs; ils sont difficiles à arrimer dans un navire. Et puis cela ne sert à rien. Des morceaux joints sont aussi bons, coûtent moins; on les choisit d'ailleurs, & la table n'en est que plus solide.... Mais celle-ci est belle, bien saine de par-tout. --- Nous l'appellons la table de la ministresse. -- Comment-cela? --- C'est Madame de Sartine qui en a fait présent. — Ah! c'est une chifonniere de bois d'Acajou. — Elle est forte. -- Proportionnée au local. --- Oui, au local? elle sait ce que c'est, la ministresse, que les fortes chiffonnieres... elle se fait assez chiffonner.

D

Mais il lui faut à préſent des mats de navires. --- Si cela eſt, elle a le bon département; elle ne chaume point. -- Ni ne s'en fait faute; & plus elle ira en avant, plus il faudra augmenter de calibre. --- Tu t'égayes donc quelquefois, Duret? --- Oh! jamais avec le roi, qui ne donne pas là-dedans. Mais il me lâche un F... comme un autre, quand l'enclume n'eſt pas de niveau, la meule bien dreſſée, ſes cadres à coller d'équerre, &c. &c.... Vous venez de voir le préſent de la femme; tenez voilà celui du mari. --- Voilà une belle choſe & bien curieuſe! — Nous en avons ſeuls la clef, perſonne n'y touche, c'eſt la curioſité. --- Le roi s'en amuſe? --- Oui, dans le commencement de la guerre il étoit toujours après. Il vouloit ſavoir tous ces noms baroques. Un jour qu'il avoit une migraine violente, dont il ne me parloit pas; (mais je le juge, parce que j'ai l'habitude,) je lui dis que tous ces noms de *Gargue points*, *du Perroquet de Fouque; Funins gargupſins*, *Caillornis*, *Bredindin*, *Greſlin Orin*, &c. &c. lui brouilleroient la tête. --- En effet, les noms relatifs aux manœuvres ne ſont bons que ſur mer. --- C'eſt ce que je lui ai dit: le roi m'a répondu: *en-*

*core faut-il avoir une teinture....* Votre majesté en sauroit plus dans une journée à Brest qu'avec toutes ces études.... *Ce que j'y verrois est précisément la même chose ; c'est plus grand ; mais tout est ici....* Vous sentez qu'on ne peut jamais répondre non ; mais je lui disois : si un jour de chasse l'on montroit à votre majesté un tableau de Vernet, qui lui offrit un *Lancé*, seroit-elle satisfaite ? Le bruit du cor, l'aboyement des chiens, tout cet ensemble tumultueux, mais ordonné, n'est-il pas l'ame de la chasse ?... Le vaisseau en mer produit le même effet, ou je me trompe fort ; & votre majesté se tourmente bien sans qu'il en résulte une grande utilité. --- *Est-ce que je puis quitter ? la guerre, les affaires....* Je ne dirai pas à votre majesté si elle peut, ou si elle ne peut pas aller à Brest, mais j'ai entendu dire à des vieux d'ici, & je lisois encore hier, que Louis XIV ne savoit ni *Bredindin*, *ni Greslin-Orin.* Ses armées de terre & de mer étoient victorieuses par-tout & contre tous ; & il a été un long période où lui seul pouvoit borner ses conquêtes.... Euh! ... euh! ... aujourd'hui rien ne va ; nous ne pouvons pas prendre la supériorité ; à peine nous est-il permis de faire une guerre d'égalité. Il faut

changer beaucoup de choſes, établir la ſubordination parmi ces officiers de mer. .... Si votre majeſté me permet de lui dire, il en eſt de cela comme de ſa grande meute. Il y a quelque tems que votre majeſté fit buiſſon-creux, une fois, deux fois, trois fois; elle eut ce jour-là bien de l'humeur, ſi elle s'en ſouvient. — Oui je m'en ſouviens. --- On vouloit le ſoir, réformer les grands chiens; mais moi qui connois Philippe, l'ancien valet de limier, bon ſerviteur, qui va toujours le premier à la roſée découvrir les fumées, ai ſu ce qui en eſt. -- Eh! bien, que t'a-t-il dit? -- Vos chiens ſont bons, ſire; l'équipage eſt bien monté, *mais tout cela vient de la faute de ceux-là qui les leur menent*.... Il en eſt de même de votre marine; vos troupes ſont bonnes, elles ſe battent bien; vos officiers ſont valeureux, intelligens; & ſi la guerre n'eſt pas glorieuſe, *cela provient de ceux-là qui les leur menent*......

Voilà comme je lui parle quand il me le permet; un mot de la ſorte, placé à propos & pris dans les comparaiſons des choſes qu'il aime, vaut dix fois mieux que leur table, leurs petits vaiſſeaux & tous leurs *dos*.





# CHAPITRE VII.

*Le ſecrétaire de Monſieur **, envoyé de la cour de **, a remis copie de la relation ſuivante des émeutes de 1775, laquelle ſon maître a envoyéé à .....*

L'ÉVÉNEMENT dont il s'agit eſt un des plus ſinguliers, dont l'hiſtoire offre aucun exemple, par le peu de baſe ſur lequel il eſt fondé, & le grand bruit qui pourtant en a réſulté. Dans cinquante ans on s'efforcera d'en trouver les cauſes, d'y démêler des vues, des moteurs. La vérité eſt que la ſeule opinion du moment a donné l'inpulſion.

Cette opinion ſe répandit enſuite de la loi du 13 ſeptembre 1774, qui autoriſoit d'une maniere auſſi claire que préciſe, la liberté indéfinie, laquelle pourtant n'a jamais exiſté; de ſorte que les monopoles furtivement encouragés, ſe croiſant avec les ſpéculations forcées, & les inconvéniens d'une demi-liberté, les approviſionnemens de l'autorité,

le peuple accoutumé depuis 1767 à un régime, qui lui aſſuroit ſa ſubſiſtance à un prix raiſonnable, mais qu'il ne trouvoit jamais tel, voulut ſecouer ce qu'il appela un joug, & s'oppoſa d'abord dans certains cantons aux ſpéculations des particuliers, aux approches de mai; époque où les récoltes ſont toujours incertaines: chacun ſe tâta, on ſe crut encouragé par la loi, & ſans que la diſette exiſtât nulle part, il y eut d'abord de petites émeutes impunies. Des provinces, la fermentation gagna les gros marchés des environs de la capitale. Le théatre ſe fixa à Pontoiſe & dans les lieux circonvoiſins. Le premier mai la ſcene fut vive: le deux; elle ſe répéta dans Verſailles; on y éventroit les ſacs de farine, on gaſpilloit la denrée ſans *la piller*, & les poliſſons s'en jettoient des pelottes.

Au premier mouvement, Béaſſe de la Broſſe, lieutenant de la prévôté de l'hôtel ſe rend au marché; il voit du tumulte, veut rétablir l'ordre, n'y parvient point; il dépêche à l'inſtant *un aviſo* au capitaine des gardes. Auſſi-tôt le prince de Beauvau monte à cheval, ſe rend ſur les lieux, voit des payſans avec des bâtons qui veulent enlever la marchandiſe, puis des poliſſons qui ſe vautrent dans la farine

éparſe. Le prince de Poix arrive de ſon côté comme gouverneur des ville & château de Verſailles. Des gardes du corps accourent, & bien-tôt tout eſt calme..... Cependant, dit le prince de Poix, on aſſure qu'ils ſont pluſieurs bandes; dix mille.

*Beauvau.* — Vous croyez?

*De Poix.* -- Oui par-là... Eh! la ſûreté de la perſonne du roi vous eſt confiée? -- Mais cèci n'eſt rien. -- Oh! faites toujours raſſurer les grilles du parc. -- Griles du parc... d'Affri... les ſuiſſes, à la bonne heure. -- Si vous transfériez le roi. -- Et où? -- Je ne ſais... à Chambord? — Quelle échaffourée! — En répondez-vous, prince --- ( Beauvau, en levant le menton ).... je n'imagine pas .....que.... Eh! vous êtes bien tranquille *avec toutes ces libertés* : j'ai oui dire à ma mere, que le vieux étoit toujours le meilleur; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle aſſuroit encore avant hier, qu'elle n'avoit jamais rien vu de ſemblable à ce qui ſe paſſe depuis quelques annés. --- Oh oui!.... la comteſſe.... vieille cour. --- Vieille cour tant que vous voudrez. --- Eh! bien, que feriez-vous? --- Elle m'a dit que dans ces cas-là il falloit pourvoir au peuple. Elle l'a fait une fois à Arpajon, ça lui réuſſit. --- Elle donna donc. — Oui, elle donna.

--- Mais nous ne pouvons pas donner ici ; il n'y a qu'à taxer comme nous faisons à l'armée ..... cela va tout seul . . . . . . . . . .

Ainsi, ces Messieurs qui n'avoient ni l'un ni l'autre, ni le code des économistes, ni leurs livres sacrés, crurent que pour entrer dans les vues du roi, il ne falloit que plaire au peuple ; & pour y parvenir, le moyen le plus simple leur parut tout bonnement de taxer le pain à deux sols, ce qui fut exécuté & publié sur-le-champ dans tout Versailles, affiché dans tous les carrefours.

On en rendit compte au roi qui fut tranquille. Cela fit si peu de sensation dans son intérieur, que Duret qui ne le quitte guere, qui lui est cher & utile, parce qu'il ménage à sa vue myope des lunettes à toutes les croisées de repos; parce qu'il éleve des marche-pieds où la stature du prince ne lui permet pas d'arriver; parce qu'il affile les outils, dresse la meule, n'étoye l'enclume, colle les cartes, &c.: ce Duret, dis-je, rencontra sur la rampe de la chapelle Lacombe, vieux perruquier de Versailles, & vieux ami du Bleu, qui le premier par hasard le mit au fait dans une conversation singuliere, dont voici l'esquisse. Ah! & bon jour pays; comme ça va-

t-il là-haut ? ----(*Duret*) Bien & toi, & ta femme, & la petite ? cela pouſſe chez elle ; bien-tôt elle y paſſera, comme ſa mere y a paſſé ſouvent. --- Mauvais plaiſant ! elle ſera jolie, toujours mon aînée ; mais ce ne ſera pas pour les talons rouges de ce pays-ci, entends-tu? Je la marierai de bonne heure. J'ai un gros fermier de cette Beauce qui nous offre du comptant :.... veux-tu venir manger de notre lard aujourd'hui avec elle ? nous rirons, bonne petite diableſſe ! — ( *Duret* ) Je ne puis.— Oh ! Je m'en doute : de l'ouvrage là-haut, notre ami. --- Diable je t'en réponds.—— Ç'a été long ? —— Très-long, point aiſé. — Affaire déſagréable. — Dis plutôt vétilleuſe.--- Oui, lourde & longue.— J'en ſue.— Dis donc pour ton maître. --- Il a eu chaud auſſi, je t'aſſure.--- Je le crois, mais voilà qui eſt fini ? — Non. --- Ils y ſont encore ? --- Ils ſont à dîner ; mais nous reprenons après ; il faut que cela ſoit fini aujourd'hui.— Je le crois bien ; mais ici tout eſt dit.— Je te demande pardon ; le plus traître reſte à faire. --- Oh ! pourquoi ? cela s'adoucira.— Je te dis que c'eſt le diable pour les emmancher. — Eſt-ce qu'ils ne s'entendent pas ? cela leur arrive ſouvent. — De qui

parles-tu ? --Des miniſtres.—Ane ! je te parle des ſix dernieres marches qui reſtent à poſer. Les miniſtres ſont tous à Paris ; il n'y a perſonne ici.--- Et tu me dis que ton maître a eu chaud ? — Oui, à pouſſer la varloppe. ---Et qu'il y a eu un grand travail ? — Oui, à faire le degré que tu fais ; y a-t-il aſſez de tems que nous remettons ? Que le diable ſoit de ton degré ! qui eſt-ce qui penſe à ce degré ? je te parle de la révolte. —Ah ! Ah ! le courier eſt-il arrivé ? nous l'attendons. -- Quel courier ? d'où ? --- De Dijon ; c'étoit ſérieux en Bourgogne.-- Mais depuis une heure : je te parle de l'émeute qui vient de ſe paſſer à ma porte. Le marché du vieux Verſailles eſt ſens-deſſus-deſſous ; ſi je n'étois pas un merlan, tu me verrois couvert de farine ; tu ne t'en apperçois pas; tu crois que c'eſt de la poudre.— Apprends - moi donc, quoi ! qu'eſtce ? ---.... ( Ici, Lacombe fait le détail de l'émeute. ) -- C'eſt bien étrange, je puis t'aſſurer que nous travaillons là-haut avec deux compagnons comme des enragés ; que notre degré va finir ; que le roi ne nous a preſque pas quitté, & toujours pour de très-courts intervalles ; que nous n'avons rien apperçu en lui qui ait trait à ce que tu m'ap-

prends, & qu'en voilà la premiere nouvelle. . . . . . . . . .

Ces deux hommes se séparerent aussi stupéfaits l'un que l'autre. En effet; le roi s'étoit amusé pendant tout ce tapage à pousser le rabot & la varloppe, avec des ouvriers qui lui dressoient son petit degré, qui conduit au comble; & cela fit si peu de sensation dans ce local, que les ouvriers n'apprirent l'émeute de Versailles qu'à leur dîner. Cependant le roi les quitta à différentes reprises, pour écrire de sa propre main deux lettres à M. Turgot qui étoit à Paris: il lui apprit à deux heures de distance les arrangemens qu'il avoit concertés avec l'intendant Berthier, pour assurer la tranquillité dans les haute & basse Seine, ainsi que la conduite du prince de Poix, & les précautions qu'on avoit prises pour sa sûreté personnelle, que lui garantissoient les patrouilles du parc.

M. d'Angiviller porta ces lettres; Turgot sentit la faute, & s'occupa des moyens de la réparer au plus vîte. Ses apôtres assemblés se consulterent, & virent clairement que l'époque de la révolution de la liberté prédite dans les livres étoit arrivée, mais qu'il

falloit des martyrs. Il n'y avoit pas un inſtant à perdre ; la taxe du prince de Poix minoit ſeule le ſyſtême ; le roi en avoit donné l'ordre lui-même. Tout étoit perdu par cet acte d'enfant, mais commenté directement : M. Turgot ſe contenta d'envoyer à l'inſtant au roi une inſtruction douce, pour lui commenter le véritable ſens des écritures que MM. de Beauvau & de Poix avoient mal ſaiſi, encore plus mal interprétées ; & comme il étoit vraiſemblable que la poignée de vagabonds, qui de marchés en marchés étoient arrivés le matin pour troubler celui de Verſailles, ne manqueroient pas de renouveller la ſcene le lendemain 3 à Paris, il attendit vingt-quatre heures pour qu'elle fût complete. Mais le contrôleur-général écrivit formellement au roi, que l'intendant permettoit ces troubles, loin de les appaiſer ; que des *moteurs* ſourds en vouloient à ſa religion ; & quoique les deux lettres du roi euſſent été écrites à courſe de plume, & ne fuſſent nullement dans les principes du contrôleur-général, il chargea Conichard ſon commis, d'en diſtribuer des copies, ce qui étoit une indiſcrétion & une inconſéquence ; il compromettoit le roi, & déprimoit ſon propre ſyſtême.

Raymond de St. Sauveur(*)étoit alors grand fectaire, quoiqu'il eût été fous l'abbé Terrai apôtre contre la liberté; mais il donnoit dans fa trompette du vent qui foufloit. Thierry remettoit de fa part au roi des mémoires. St. Sauveur prédit à la table du garde-des-fceaux, que le Noir & fon protecteur de Sartine ourdiffoient dans Paris pour le lendemain 3, & qu'on finiroit par les renvoyer. Cette prophétie entendue de tous les convives, fut recueillie avec foin; chacun fe regardant, perfonne ne parla.

Le mardi 3 mai, dès la pointe du jour, les mêmes gens qui avoient paru les jours précédens aux marchés voifins, furent rencontrés fur les avenues de la capitale. Ils s'introduifirent vers fept heures du matin, & en deux heures de temps pillerent la plupart des boutiques des boulangers; ce concert parut furprenant; une poignée de maréchauffée les fait rétrograder, & la moindre efcouade de guet les eût contenu. Ces gens rançonnoient pour le pain, & la plupart le diftribuoient à la populace; des maçons qui élevoient le bâtiment des feuillans de la rue St. Honoré, reçurent une diftribution de petits

(*) Aujourd'hui intendant de Perpignan.

pains au lait, par des perſonnes qui les leur jeterent de planche en planche. Cela finit à onze heures. Turgot prétendit que le Noir avoit répondu de tout; le Noir prétendit que n'ayant reçu aucun ordre, rien n'avoit dû rouler ſur lui.

Cependant, comme le haſard voulut que ce jour fut celui de la bénédiction des drapeaux; le maréchal de Biron ravi d'avoir une occaſion de piaffer, donna l'ordre vers midi de s'emparer des carrefours. Les mouſquetaires noirs & les gris furent mandés & occuperent quelques poſtes. Alors il n'y avoit pas l'ombre d'une émeute. La gaieté du matin, car on ne peut pas lui donner un autre nom, avoit éveillé le Bourgeois; on ſe diſoit: *allons voir l'émeute*, & les gardes françoiſes rencontroient des poignées de badaux qui la cherchoient ſans pouvoir la trouver. Toutes les boutiques de boulanger furent ſeulement fermées; cette extravagance ne devoit pas avoir d'autre ſuite. M. de Maurepas lui-même le témoigna; il étoit à Paris, il fut dans l'après midi chez M. Turgot, & de-là ſe rendit à l'opéra: c'étoit une leçon de premier miniſtre que cet homme vieilli dans les intrigues, donnoit au contrôleur-général; mais il n'étoit pas le ſaint de ſon évangile.

M. Turgot fit au contraire un grand plan de campagne, & voulut donner de la célébrité à ce petit événement, pour conſtater l'époque de la liberté. Pendant que M. de Maurepas étoit à l'opéra, le contrôleur-général partit pour Verſailles, & obtint du roi l'ordre pour mettre Albert à la police; pour faire arrêter Saurin & Doumer, commis de Chaumont, & les déclarer fauteurs & inſtigateurs. M. Turgot ſollicita en outre la révocation de l'intendant Berthier. Le roi accorda tout, excepté ce dernier point; ce prince avoit été ſatisfait des diſpoſitions générales pour prévenir les mouvemens des haute & baſſe Seine, & aſſurer par ce moyen l'entiere liberté du fleuve, parce que Berthier lui avoit bien fait ſaiſir ſur la carte tous les poſtes avancés de cette guerre de farine. Le Noir de ſon côté avoit prévenu M. de Sartine; mais ce dernier l'abandonna.

Le mercredi 4 mai, dès ſix heures du matin, Albert exécuta en perſonne l'ordre chez le Noir. Ce dernier n'avoit pas cru que la choſe ſeroit ſi prompte, & on y mit de la rigueur; il y fut ſenſible, il penſa périr de chagrin, & fit une maladie ſérieuſe. Albert étoit un des grands apôtres de l'économiſte,

& la pierre angulaire ſur laquelle M. Turgot élevoit ſon édifice. D'après cette opération, ils furent tranquilles, & ſe crurent conſolidés.

Mais le parlement ne s'endormit pas; les anti-économiſtes du peuple noir, firent un arrêté violent contre le ſyſtême de la liberté, portant en outre, que cet arrêté ſeroit imprimé & placardé dans le jour, ce qui fut exécuté. C'étoit ſonner le tocſin. Cependant le parlement étoit en quelque ſorte autoriſé à un tel acte par l'ordonnance de la ſurveille, rendue à Verſailles, de l'exprès commandement du roi, pour taxer le pain à deux ſols; & par l'inſouciance que le premier miniſtre avoit manifeſté la veille, en allant baguenauder à l'opéra.

Cette derniere levée de bouclier étoit tout autrement dangereuſe que la conduite du prince de Poix. M. Turgot ſentit donc qu'il falloit employer avec toute la rapidité imaginable les plus grands efforts. Les catéchiſmes de bienfaiſance, les inſtructions douces ne ſuffiſoient plus; il falloit déployer l'autorité & faire une loi.

Le garde-des-ſceaux étoit ſuſpect, & trop voué à Monſieur de Maurepas, pour ſe prêter

au

au nouveau ſyſtême. M. Turgot eut donç recours à M. de Malesherbes, que les économiſtes appelloient le *pontife;* on le mit en chantier. M. de Malesherbes fit une grande déclaration, avec un long préambule explicatif, qui ôtoit au parlement la connoiſſance de tout ce qui pourroit avoir rapport aux bleds. Cette loi ne fut prête que le ſoir. M. Turgot ſe rendit à Verſailles, & travailla avec le roi juſqu'à deux heures & demie du matin. Ce miniſtre obtint, 1°. que l'arrêté du parlement ſeroit à l'inſtant placardé d'un *de par le roi*, par-tout où beſoin ſeroit, de l'autorité du maréchal de Biron, ſans ſignature d'aucun ſecrétaire d'état, par voie purement militaire; ce qui ne s'étoit jamais vu qu'à l'armée. 2°. Que le parlement ſeroit mandé pour ce jour, 5 mai, à onze heures du matin. 3°. Que lui, M. Turgot, auroit un blanc-ſeing pour le commandement des troupes.

En conſéquence le contrôleur-général deſcendit lui-même aux chevaux-légers à Verſailles, & frappa à trois heures du matin. Le Suiſſe de l'hôtel n'ouvrit que ſur le cri réitéré de M. Turgot: *de la part du roi;* mais ce Suiſſe qui n'apperçut qu'un gros homme en cheveux longs, ébouriſſés par le vent, crut

que c'étoit un fol. De sa vie le pauvre diable n'avoit vu un magistrat à sa porte, encore moins à trois heures du matin : rien n'étoit si plaisant que de voir ce Suisse en chemise & sans culotte, se débattre de paroles avec M. Turgot; ce qui dura jusqu'à ce que celui-ci eut montré le blanc-seing du roi. Alors on avertit l'officier de garde, auquel le contrôleur-général intima sur-le-champ l'ordre de partir avec sa troupe pour Pontoise, où l'émeute s'étoit renouvellée; les gardes-du-corps se porterent ailleurs, &c.

M. de Maurepas & le garde-des-sceaux avoient assisté à la conférence de nuit, que M. Turgot avoit eue avec le roi; mais le contrôleur-général ayant apporté le travail tout fait, le garde-des-sceaux n'avoit été qu'auditeur bénévole. Il s'apperçut aisément, que si la déclaration étoit enrégistrée en lit-de-justice, telle que M. de Malesherbes l'avoit dressée, il se trouveroit perdu sans ressource; ce qui étoit bien le vœu de M. Turgot; car pour consolider son systême avec un lieutenant de police à sa dévotion, le commandement des troupes en poche, il lui falloit encore un législateur. Alors l'économisme triomphoit.

Le 5 mai, aussi-tôt que M. de Maurepas

fut levé, le garde-des-fceaux fe rendit chez lui, & lui fit fentir les conféquences de l'acte du moment. M. de Maurepas faifit cet apperçu, & tourna fi bien le roi, que cette déclaration fut reftreinte à la feule difpofition, par laquelle on dépouilloit le parlement de la connoiffance des délits commis par ceux qui fe trouvoient détenus du jour de l'émeute (2 mai), dont on chargeoit la prévôté, pour en juger en dernier reffort. Une telle loi ne fignifioit rien; bien plus : le parlement ne pouvoit qu'en être très-fatisfait, parce qu'on lui ôtoit l'odieux de la punition des coupables.

Comme le roi s'étoit levé tard, cette décifion ne put pas avoir lieu de bonne heure; il fallut refaire toutes les expéditions qui avoient été préparées la veille, & le parlement qu'on n'avoit pu contremander, arriva toujours pour onze heures, felon l'ordre de la nuit. Comme rien n'étoit prêt, on imagina de lui faire fervir un grand dîner de la bouche, tout en poiffon; & le lit-de-juftice ne commença qu'à cinq heures.

Le parlement, grace au nouvel arrangement, ne dit mot, & fut même fort content. M. Turgot qui avoit manqué fon opération

décisive, continua de faire placarder chaque jour dans Paris de nouveaux *de par le roi*, pour défendre les bâtons ferrés, les attroupemens, la liberté de marchander le pain, &c. &c. Le maréchal de Biron fit ses rondes pour la forme; la chanson parut & tout fut dit.

Mais les apôtres du systême n'en voulurent point avoir le démenti; & le 17, au milieu du plus grand appareil, on pendit à deux potences de vingt coudées, deux malheureux gaziers que le guet avoit arrêté le 2, & qui avoient jeté des pains à la tête comme fit toute la populace.

Ce qu'il y eut de bien singulier, c'est que pendant qu'on scelloit ainsi de sang humain la loi de la liberté, M. Turgot fut obligé de donner dans les provinces des ordres contraires & destructifs de cette liberté. Il avoit fait approvisionner extraordinairement & à prix forcé la Lorraine, avec des bleds de la Champagne. La Champagne fut dépourvue: le sacre arrivoit; on craignit une disette à Rheims: les mêmes bleds exportés à grands frais de la Champagne en Lorraine, furent reportés presqu'aussi-tôt en Champagne, parce que les besoins de la Lorraine furent moindres

que ceux de la Champagne. La plupart de ces besoins gissent dans l'opinion, & l'administration doit en pareille matiere ne s'occuper qu'à guérir le moral. Il en coûta de grosses sommes pour faire voiturer des bleds dans tous les lieux du royaume, où les disettes se firent sentir ; & jamais la loi de la liberté n'éprouva plus d'entraves qu'à l'époque où on la prônoit avec tant d'enthousiasme.

Pour la petite piece, Pezai, qui détestoit M. Turgot, détermina Thomas à donner son ouvrage sur les bleds; & Necker le fit répandre comme en étant l'auteur. Cette insulte à la doctrine ministérielle fit plus de peine à M. Turgot, que toutes les autres attaques qu'il avoit éprouvées. Il employa une infinité de ressorts pour faire révoquer Necker par sa république, dont il étoit le ministre : il échoua ; le crédit illimité de M. Turgot n'eut aucune influence sur la petite république de Geneve ; & les bonnes récoltes qui survinrent firent oublier les systêmes & les émeutes.



## CHAPITRE VIII.

*Mémoire. -- Anecdote donnée par le marquis d'A*** à la cour, dont il est ministre, & communiquée par le cousin du secrétaire d'ambassade.*

A l'instant de la mort de M. le dauphin, (le 20 décembre 1765) dans la premiere crise de l'inquiétude & de la douleur, Madame la dauphine demanda au roi: 1°. la permission & les moyens de s'approcher le plus près qu'il seroit possible de sa personne; 2°. la liberté de veiller, d'une maniere spéciale & privilégiée, à l'instruction des princes ses enfans, en qualité de surintendante de leur éducation; 3°. de conserver son rang à la cour.

Le roi accorda tout. Son affliction étoit vive. Après avoir établi sa famille à Versailles, il se retira à Choisi, esseulé, & y resta plus de huit jours, pour s'affranchir du cérémonial du premier janvier. Le service seul eut la permission de le suivre. Il n'y eut point de liste de seigneurs; ce qui donna lieu à une décision d'intérieur.

Les entrées familieres concourent dans les

occaſions avec le ſervice; mais comme en 1765 il ne reſtoit plus que M. le comte de Clermont & le comte d'Eu, qui euſſent les entrées familieres, à raiſon de ce qu'ils avoient été élevés avec le roi, la cour ſe trouvoit proprement reſtreinte au pur ſervice. Le marquis de Marigni prétendit qu'en l'abſence du ſurintendant des bâtimens, ſa place de directeur-général lui donnoit les entrées familieres, plus diſtinguées que celles du ſervice ſimple. M. de Choiſeul s'oppoſa à cette demande, d'autant qu'il ne pouvoit être de ce voyage, dont il redoutoit l'intrigue; mais le roi admit le marquis de Marigni, & exclut tous ſes miniſtres.

Ce fut alors que M. le duc d'Aiguillon, qui ſe trouvoit en cet inſtant agité par tous les tumultes de la Bretagne, & privé de ſon protecteur, obtint du roi les pleins pouvoirs, en profitant adroitement du moment. Il ſe rendit en effet dans ſa province le 28 décembre 1765, y changea la face de toute l'adminiſtration, & emporta le renvoi à Saint-Malo de l'affaire de MM. de la Chalotais.

M. de Choiſeul ſe vit forcé de louvoyer; il ſuivit même & exécuta de point en point le plan tracé par le duc d'Aiguillon, juſqu'à

ce qu'étant parvenu à brouiller les cartes de nouveau, toutes choses, au bout de quelques mois, retomberent dans la confusion... Mais ce n'est pas un mémoire sur l'administration de M. de Choiseul qu'on me demande; mon objet est de dire la vérité sur le fait de la mort de Madame la dauphine.

Après les premiers momens que la nature abandonne à la douleur, Madame la dauphine voulut s'occuper sérieusement de la tâche importante qu'elle s'étoit imposée. Elle avoit soigneusement recueilli tous les manuscrits, les extraits, les notes de son époux; sur-tout ceux que ce bon prince avoit étiquetés de sa main : *papiers pour l'instruction de mon fils de Berry.* Madame la dauphine, qui les appelloit son trésor, fit choix de plusieurs personnes pour les mettre en ordre. Son confesseur, l'abbé Collet, qui l'avoit été de son mari, lui donna un de ses amis pour être à la tête de ce travail; & l'on dressa en peu de tems un plan d'éducation méthodique, dont les manuscrits originaux de M. le dauphin formoient la base.

Les cahiers étoient remis successivement à Madame la dauphine, à mesure qu'on les composoit. Elle avoit chargé un nommé

*Pomiez*, aujourd'hui fecrétraie des commandemens de M. le comte de Lufâce, de les prendre chaque femaine, & de les lui remettre en mains propres, avec la défenfe la plus expreffe d'en parler à qui que ce foit, parce qu'elle vouloit en prévenir elle-même le duc de la Vauguyon, qu'elle regardoit comme incapable, & cependant à qui elle ne vouloit pas déplaire; mais elle avoit réfolu de ne lui en parler qu'au moment où elle entameroit ce nouveau plan d'éducation, qu'elle comptoit commencer à exécuter aux fêtes de noël *1766*, parce que l'année de deuil expiroit alors, & qu'il ne lui falloit certainement pas moins de tems pour fe familiarifer avec un genre de travail, qui jufqu'alors lui avoit été abfolument étranger.

Cette mere tendre fe faifoit de cette occupation un devoir facré & un plaifir que l'on ne peut exprimer. Elle apprenoit par cœur prefque tous les cahiers deftinés à fes enfans. Sa mémoire avoit été exercée de tout tems; elle favoit affez bien le latin, & étoit familiere avec Horace. Chaque jour l'abbé Collet lui faifoit répéter fa leçon d'éducation dans fon oratoire. Cette princeffe qui avoit du talent naturel, de l'efprit, de

l'énergie & infiniment de caractere, ne se lassoit de rien. A mesure que cette veuve infortunée avançoit dans une lecture où les extraits de M. le dauphin étoient disséminés avec art, elle versoit des torrens de larmes. On peut sur cette simple ébauche deviner quelle influence une telle éducation auroit eue sur des cœurs jeunes, bien nés, & guidés sans relâche par la meilleure des meres. Quelle différence d'une pareille institutrice aux éducateurs ordinaires! Combien des leçons si touchantes devoient être mieux accueillies que ces documens arides, qui le plus souvent dégoûtent à jamais du travail auquel ils prétendent accoutumer.

Madame la dauphine ne se bornoit point à ces occupations relatives à l'éducation de son fils ainé; elle pensoit à elle-même; elle pensoit au bien de l'état. Elle avoit un homme de confiance qui l'instruisoit par écrit chaque semaine *de ce qu'il falloit qu'elle sût*; c'étoient ses propres expressions. Pomiez étoit chargé de lui remettre tout à elle seule; elle avouoit que le roi lui parloit de beaucoup de choses, & l'évêque de Verdun Nicolaï lui conseilloit bien de tout écouter.

Cet évêque alloit être premier aumônier

de Madame la dauphine. Caractere ardent, ambitieux, factieux même; c'étoit lui qui, en qualité d'agent du clergé, fit cette réponſe à M. de Machault, contrôleur-général..... Vous ſonnez le tocſin, lui diſoit le miniſtre. — Oui, Monſieur, quand vous mettez le feu par-tout.... — Ce mot dit en pleine audience étoit vigoureux. On agitoit alors la fameuſe affaire des immunités du clergé, à l'occaſion de laquelle Silhouette fit ſon livre. *Ne repugnate veſtro bono.*

Tel étoit l'état des choſes en 1766, lorſque la cour ſe tranſporta à Compiegne. Madame la dauphine n'avoit point encore uſé de la permiſſion que le roi lui avoit donnée de conſerver ſon rang à la cour; elle avoit voulu laiſſer écouler les ſix premiers mois de grand deuil; mais le jour de ſaint Jacques elle parut, & tint déſormais la cour les jours de chaſſe. Alors ſe déploya dans quelques occaſions la vigueur de ſon caractere. Un jour entr'autres qu'on lui ſervit deux œufs qui, avec le lait qu'elle prenoit à la rigueur, formoient ſon dîner, l'un de ces œufs ſe trouva couvé. Elle ſe tourna du côté de M. de Muy, ſon maître-d'hôtel, & lui dit ces mots: *voyez, Monſieur, comme on me ſert;*

mais d'un ton ſi fier, qu'on en parla tout le voyage. On n'étoit plus accoutumé à entendre de ces phraſes des maîtres, qui tuent les hommes quand elles ſont appliquées à propos. La vue de ce poulet vivant fit horreur à la princeſſe; il lui prit une quinte violente, qui devint la ſeule reſſource des partis furieux qui lui étoient oppoſés. Cependant les aſſiduités du roi auprès de Madame la dauphine devinrent très-fréquentes: chacun ouvrit les yeux, & les intrigues infernales ſe renouerent.

A la mort de M. le dauphin, ſa veuve, nous l'avons dit, avoit obtenu du roi qu'elle ſeroit logée le plus près qu'il ſeroit poſſible de l'appartement de ſa majeſté: en conſéquence le roi lui deſtinoit celui qu'occupoit feue Madame de Pompadour, lequel à l'inſtant de ſa mort avoit été diviſé par des dames du ſervice, & tout de ſuite habité. Pour rendre cet appartement logeable, il ſuffiſoit d'enlever quelques légeres cloiſons. L'intrigue contraire gagna le vieux Gabriel, premier architecte, qui par l'ancienneté de ſon ſervice de quarante-quatre ans auprès de Louis XV, lui faiſoit croire ce qu'il vouloit. Gabriel perſuada au roi que les groſſes poutres étoient pourries,

& qu'il y auroit du danger pour ſa majeſté, lorſqu'elle ſe rendroit chez Madame la dauphine. Cette opinion accueillie entraînoit la reconſtruction totale des plafonds. Cependant il ne s'étoit alors écoulé que vingt mois depuis la mort de Madame de Pompadour; ces poutres ne pouvoient pas s'être pourries dans un ſi court eſpace de tems ; mais le roi n'oſa rien prendre ſur lui, & ordonna qu'elles ſeroient viſitées.

La cour ſéjourna deux mois & demi à Compiegne, parce qu'il n'y eut pas de Fontainebleau ; le roi ne voulut pas donner à ſa belle-fille ce ſpectacle de douleur, la vue de ce lieu de ſes ſouffrances & de ſa perte funeſte : mais comme ce prince ne pouvoit guere ſe paſſer de ſon ſerrail pendant deux mois, & qu'il ne l'avoit pas fait venir à Compiegne à cauſe de l'incommodité du local, il coupa ſon ſéjour, laiſſa la cour à Compiegne & fut paſſer près de huit jours, tant à Verſailles qu'à Choiſi.

M. de Choiſeul fut de ce voyage de Choiſi; & c'eſt-là qu'il obtint du roi que ce prince perſonnifieroit, pour ainſi dire, dans le mémoire juſtificatif que M. de Calonne lui préſenta le premier ſeptembre, en écrivant de

ſa propre main au bas de ce mémoire : *que M. de Calonne n'avoit rien fait que par ſes ordres ; qu'il l'approuvoit en tout, & qu'il l'autoriſoit à le faire imprimer.* Le roi ſe ſubſtituoit donc à M. de Calonne ; devenoit par conſéquent l'accuſateur de M. de la Chalotais, & juſtifioit le maître des requêtes du fait du porte-feuille. On accuſoit M. de Calonne d'avoir affecté un oubli chez M. le vice-chancelier, pour que ce chef de la juſtice pût lire des pieces ſecretes que M. de la Chalotais avoit confiées à M. de Calonne, & dont celui-ci ne pouvoit donner une communication notoire, publique & légale que ſous le maſque de l'étourderie & de la diſtraction, en affectant de laiſſer traîner ſon porte-feuille de poche ; ce qui lui réuſſit. Le mémoire de M. de Calonne fut imprimé à l'imprimerie royale & répandu par-tout. Cet homme n'a pu ſe juſtifier par un tel mémoire ; il a avoué au contraire des faits dont le public pouvoit douter, & M. de Choiſeul abuſa de la foibleſſe du roi pour lui faire jouer un rôle atroce dans ce drame d'iniquité.

Le roi avoit promis à Madame la dauphine de viſiter par lui-même les fameuſes poutres. Gabriel les fit découvrir pendant le ſé-

jour de Choifi, & le roi les trouva affez endommagées pour que l'architecte n'eût pas tort dans tous les points ; mais il fut reconnu qu'ils auroient pu durer plus long-tems que la vie du roi même, & peut-être que les gros murs. Cependant il fut décidé qu'elles feroient renouvellées. Le parti fe flatta d'avoir tout gagné, & ne douta pas que Madame la dauphine au retour ne fût reléguée dans un coin du château ; mais le roi donna à fa belle-fille tout le local des petits appartemens, qu'a occupé depuis Madame du Barry.

La faveur de Madame la dauphine augmentoit vifiblement ; mais on la chicanoit endeffous fur tous fes defirs ; par exemple, elle obtint alors du roi la place de furintendant à Madame la ducheffe de Berry, pour un des protégés de feu M. le dauphin. Dès le lendemain, M. de la Verdy, qui étoit un des pions avancés de M. de Choifeul, fit figner au roi une dérifion par laquelle il fut dit : *que toutes les charges de nouvelle création s'acheteroient.* Celle de furintendant de la maifon fut taxée à cinquante mille écus.

Madame la dauphine comprit qu'on lui avoit joué un tour. Son intention & la vo-

lonté du roi avoient été la veille de donner cette charge *gratis* à ſon protégé, en exécution de la promeſſe du dauphin, ſur la demande de ſa mere. Madame la dauphine fut outrée, & preſſa le roi : le jour du premier conſeil à Verſailles après Compiegne, auſſitôt que le roi apperçut dans la galerie le recommandé de ſa belle-fille, il vint à lui tout droit & lui dit : *vous aurez votre lettre ſi-tôt qu'on fera les maiſons* ; & ſans attendre de réponſe, il ſe retourna & prit le chemin de la porte de glace. On regarda cette attention du maître comme une grande faveur ; mais le roi ne ſe conduiſoit guere autrement dans les circonſtances embarraſſantes. Ce prince deſiroit de faire quelque choſe d'agréable à la dauphine, ſans bruſquer ſes miniſtres ; de ſorte qu'en donnant à ſa belle-fille, & retenant ſur la demande de M. de Laverdi, il ne pouvoit couvrir cette conduite inconſéquente que par une honnêteté d'apparat qui prouvoit au moins ſa bonhommie, en dévoilant ſa foibleſſe. Cependant quel pays c'eſt que la cour ! Une ſi pitoyable bagatelle fit jeter les yeux ſur un ſimple maître des requêtes, que le miniſtre principal ne pouvoit ſouffrir, qui n'avoit ni bureaux ni penſions,

fions, auquel on ne diftribuoit que de petites affaires à rapporter. Le duc de Duras qui vouloit donner Madame de la Poupliniere au roi, demanda auffi-tôt pour rapporter fon affaire, à l'homme à qui le maître avoit parlé; & voilà comme un mot, comme un clin-d'œil éleve, abaiffe.

M. de Choifeul s'appercevant au mois d'octobre 1766, que malgré toutes les intrigues fouterreines, le crédit de Madame la dauphine fe fortifioit auprès du roi, fentit qu'il falloit donner de nouvelles preuves de fon pouvoir, qui en impofaffent aux obfervateurs. Il créa fix places de confeillers d'état; ce qui ne s'étoit pas vu depuis 1661; fit vaquer par cette manœuvre des intendances, plaça toutes fes créatures, & ferma la porte aux autres, parce qu'il ordonna par l'arrêt de création des nouvelles places de confeillers d'état; qu'elles s'éteindroient à mefure, jufqu'à ce que le tableau fût réduit de nouveau au nombre primitivement fixé par Colbert; de forte qu'il n'y eut plus de mouvement dans le confeil. M. de Choifeul par cette opération anticipa tout en un moment pour plufieurs années.

Cependant la fanté de Madame la dauphine,

cette ſanté qui étoit le vrai thermometre des intrigues, devenoit meilleure chaque jour. Tronchin ſe joignit à la Breuil, ſon médecin, & la conduiſit à merveille; la princeſſe qui ceſſa le régime du lait, reprit ſes forces, dîna en public, parut au jeu de la reine, & ſe trouva à noël en état de commencer ſon grand ouvrage; mais le petit deuil la retint; elle ne voulut rien faire que les ſix ſemaines qui ſuivent ordinairement l'année de deuil ne fuſſent expirées. Enſorte que l'époque de ſon travail fut irrévocablement fixée pour le mois de février 1767. Mais indépendamment de ce projet, les conférences avec le roi devenant tous les jours plus intéreſſantes & plus fréquentes, elle propoſa le plan de ſon époux, & porta hautement & avec une vigueur peu commune, MM. de Mui & d'Aiguillon au miniſtere. Quant au garde-des-ſceaux, il étoit naturel que l'évêque de Verdun fit choiſir ſon frere le préſident de Nicolaï.

En janvier 1767, Madame la dauphine ſe promenoit tous les jours en voiture, malgré la rigueur de la ſaiſon, & Tronchin fut ſi content de ſon état qu'il dit à l'abbé Collet, qu'il étoit très-tenté de déclarer au roi, qu'il la regardoit comme ſauvée & qu'il répondoit

d'elle. Quant aux affaires générales, le roi promit formellement à sa belle-fille de commencer le changement de son ministere par le garde-des-sceaux, & les choses furent au point que Madame la dauphine ayant donné la parole du roi au président de Nicolaï, Madame la présidente de Nicolaï, qui est une femme économe & ménagere, acheta le linge nécessaire qui fut coupé & ourlé à la fin de janvier. L'évêque de Verdun eut la promesse de la nomination de France au chapeau, & Madame la dauphine le faisoit traiter avec le cardinal de Luynes de sa place de premier aumônier, &c. &c. Or le cardinal de Nicolaï seul, secondé de la fierté & de l'élévation du caractere de Madame la dauphine, étoit capable d'écraser à jamais tous les Choiseul, d'autant que le roi ne demandoit qu'à être soutenu.

Tel étoit le péril imminent & presqu'inévitable où se trouvoit M. de Choiseul dans le mois de février 1767, lorsque Tronchin ne cessant de vanter l'état de Madame la dauphine, & cette princesse se trouvant très-bien le premier mercredi de février 1767, elle prit la tasse de chocolat qu'elle avaloit tous les matins. L'instant d'après elle se trouve

mal ! les ſyncopes, une perte effroyable ſurviennent. . . . Tronchin, accompagné de la Breuil, deſcend auſſi-tôt chez le roi & lui dit : « Sire, depuis quelques jours, je vou» lois rendre compte à votre majeſté de l'état » de Madame la dauphine, pour l'aſſurer que » je croyois pouvoir répondre de ſa vie. » — *La criſe qui ſurvient ne peut avoir qu'une cauſe ſurnaturelle.*

De ce moment & juſqu'au 12 que cet état dura, Madame Adélaïde qui ne quittoit point Madame la dauphine, & qui vivoit avec elle dans la plus grande intimité, lui adminiſtra *le contre-poiſon de Madame de Vérue*, qu'elle tient de Madame la princeſſe de Carignan, & qu'elle a toujours dans les caſſettes qui la ſuivent. L'abbé Collet, Pomiès, &c. furent préſens à l'événement, & en ont répété nettement & ſans myſtere tous les détails à qui a voulu les entendre. Tous les matins juſqu'au 12, Madame Adélaïde a fait elle-même la taſſe de chocolat de Madame la dauphine.

Beccari fut ſoupçonné ; il tenoit les petits appartemens ; Dour, garçon d'office, lui a vu apprêter la taſſe de chocolat ſuſpectée ; il a dit qu'il ne comprenoit pas comment il fal-

loit autant de tems pour préparer une tasse de chocolat, & pourquoi l'on y faisoit entrer tant d'ingrédiens, des eaux qu'on tiroit de divers flacons. Le Dour est actuellement maître-d'hôtel de M. d'Ammécourt, conseiller au parlement.

Jusqu'au 12 de février il passa pour constant que Madame la dauphine mourroit empoisonnée. L'évêque de Verdun & Madame la duchesse de Caumont ne s'en cachoient pas le moins du monde; & ce qu'il y eut d'étrange, c'est que M. de la Vauguyon qui, jusqu'au 12, dit comme les autres, changea de langage le jour de la mort, parce qu'il craignit d'être renvoyé. L'anecdote du poison articulée par le gouverneur des enfans de France, prenant plus d'importance.

Cet affreux événement causa une fermentation inexprimable; le roi se conduisit sagement & ne parla point; mais Tronchin qui soutint le mot de *surnaturel*, n'en voulut point avoir le démenti. Après tout que risquoit-il?... C'étoit son opinion. Que fit-on? Sénac fut gagné, & l'on devine bien par qui. On assembla toute la faculté de Versailles. Le corps de la princesse fut ouvert en présence de quatorze personnes qui signerent le pro-

cès-verbal, après que Sénac eut interpellé Tronchin & la Breuil ſur le fait du poiſon; & comme en effet il n'y en avoit aucune trace, les deux médecins ſe turent.

On affecta pour lors de répandre ce procès-verbal; on contourna Madame de Narbonne; Madame Adélaïde, qui eſt verſatile, abandonna ce qu'on voulut, & on lui promit qu'elle feroit ſur-intendante de l'éducation: ce qui lui vaudroit la diſtribution des graces de tout cet intérieur; enſorte que peu de jours après la mort de l'infortunée princeſſe, tout fut étouffé.

Mais les partis jugulés ne s'endormirent pas. D'abord il s'en éleva un très-violent contre Madame Adélaïde dans l'intérieur de la reine; on fit entendre à cette derniere princeſſe, que la ſur-intendance de l'éducation lui étoit dévolue de droit, & non à la tante. De-là il réſulta que ni la reine ni Madame Adélaïde ne s'en mêlerent; que le duc de la Vauguyon ſe mouroit de frayeur, & que les abbés & les ſous-gouverneurs continuoient leurs petits blâmes, leur pitoyable routine. Le foyer de cet incident vint tout naturellement des PP. Trümpzinsky & Onegansky, jéſuites, confeſſeurs de Marie Leczinska, qui

repréſenterent à cette princeſſe Madame de Narbonne comme une intrigante, & tous les commentaires.

Quant aux médecins Tronchin & la Breuil, ils s'expliquerent non pas hautement, mais ſuffiſamment pour entretenir un parti. Aſtruc le fortifia; & comme il avoit de l'eſprit, il accrédita cette verſion avec d'autant plus de facilité, que les médecins de la cour ont toujours dans les médecins de Paris des antagoniſtes redoutables. D'ailleurs la réputation de Tronchin, juſqu'alors intacte, reſteroit-elle entachée par l'attaque de la faculté de Verſailles?

Le roi fut inquiet, & s'ouvrit à M. de Soubiſe & à M. Bertin. On réduiſit la queſtion à ſavoir s'il y avoit des genres de poiſon qui puſſent faire périr *ad tempus* ſans laiſſer de traces.

M. Bertin chargea Bourgelas de travailler, & ce dernier accepta d'autant plus volontiers qu'il avoit avancé le fait pour être vrai; c'eſt-à-dire, qu'il ſoutenoit l'exiſtence des poiſons *ad tempus*. En conſéquence il fit venir d'Allemagne pluſieurs traités, & travailla concurremment avec la Breuil & Tronchin; enſorte que pendant plus de ſix mois, quand

on alloit chez la Breuil, on ne trouvoit autre chofe fur le pupitre que des traités de médecines ouverts à l'article *de venenis*.

Bourgelas, fort lié avec un homme très-inftruit, furet infatigable, & qui avoit perdu plus qu'un autre à la mort de Madame la dauphine, ne lui cacha rien, & fans accufer perfonne il lui dit que le poifon *ad tempus* exiftoit; qu'il étoit particuliérement à Naples, & que ce feroit lui rendre un grand fervice que de contourner adroitement quelques étrangers fur ce fait, en y mettant un grand art, en ne compromettant qui que ce foit, en laiffant ignorer à tout l'univers que le roi faifoit travailler, que des miniftres étoient chargés, &c. &c. Au refte, la matiere étoit affez férieufe par elle-même pour mériter d'être approfondie.

Le confident de Bourgelas jeta auffi-tôt les yeux fur l'abbé Gagliani, dont il étoit connu. Perfonne n'étoit plus capable que ce rufé Napolitain de lui procurer les détails que l'on defiroit; mais il falloit y mettre d'autant plus de fineffe & de dextérité, que l'abbé pétillant d'efprit auroit, fur la moindre donnée, deviné bientôt tout le refte. Voici le hafard fingulier qui, dans le voyage de Com-

piegne en 1767, procura la solution du problême : l'intelligence de ce fait nécessite une digression.

Les voyages de la cour tiennent un peu de la liberté de la campagne ; il y a moins d'étiquette ; on entre par-tout à toutes heures. Les distances à Paris s'opposent à la facilité de choisir les momens, ou bien il ne faut avoir qu'un objet en vue.

L'instant favorable pour jouir de l'abbé Gagliani étoit le matin vers onze heures ; il avoit l'habitude de travailler au lit de tête, comme Descartes ; avec cette singularité qu'il étoit nu comme un ver entre ses draps, souvent la couverture pardessus la tête. Jamais la porte n'étoit scellée ; ensorte qu'en s'approchant en tapinois, on l'entendoit quelquefois marmoter des morceaux qu'il composoit, ou appliquoit en véritable improvisateur. Ainsi, quand l'arrêt d'expulsion des jésuites fut rendu par M. d'Aranda, l'abbé s'écria d'un ton de Sybille ;

*Gens inimica mihi Tyrrhœnum navigat æquor.*

Vers de Virgile d'autant mieux appliqué à l'occasion, que d'une part il devenoit personnel à l'abbé dont la famille avoit été en

tout tems horriblement perſécutée par les bénits peres, & que de l'autre le roi d'Eſpagne les envoyant tous en Italie, cette *gente ennemie* ſe trouvoit ſur la mer de Virgile.

Quand cet abbé à lazzi entendoit quelqu'un, il ſortoit la tête comme font les vers à tuyaux. Pour lors on voyoit ſon corps nu s'élever & prendre un grand vildes-chour, qu'il endoſſoit *pour avoir*, diſoit-il, *poil contre poil.* Il croiſoit ſes jambes & tenoit ſon lit de juſtice qu'il appelloit *electa juſtitia*, d'ÉLITE JUSTICE. Cette étymologie n'étoit pas mauvaiſe.

Son ſinge qui ne le quittoit preſque jamais étoit un animal très-particulier, d'ailleurs très-vigoureux. L'abbé en raffolloit. Il étoit perſuadé de la métempſycoſe, & ne doutoit pas que l'ame d'un Pitt, d'un très-grand miniſtre, d'autrefois celle d'un mathématicien, d'un aſtronome, d'un ſecretaire d'ambaſſade, d'un muſicien, &c. ne fût dans ſon ſinge. Et pourquoi ces variantes? C'eſt que l'abbé obſervoit toutes les inclinations de cet animal, & en tiroit des conſéquences. Un jour il s'amuſa à balancer la lampe de l'eſcalier, caſſa la marmite de verre, & répandit l'huile. La rampe de fer imprégnée de cette

liqueur, tacha l'habit de l'ambaſſadeur Cantillana. Celui-ci d'ordonner que l'on tuât le ſinge, l'abbé de démontrer par ſes lazzis que c'étoit l'ame d'un ſavant qui réſolvoit le problême de l'oſcillation du pendule; la compagnie de rire, & la nouvelle de ce jour étoit l'hiſtoire du ſinge de l'abbé.... Une autrefois il jeta par les fenêtres une cuvette pleine d'eau.... C'étoit pour calculer la deſcente des graves... Tantôt il fourroit ſes mains dans l'encre & les appliquoit ſur la muſique de l'abbé.... Nouveau genre enharmonique.... Il lui laiſſoit parfois décacheter les dépêches, & ce ſinge le faiſoit véritablement avec là derniere adreſſe.... Et le voilà membre du corps diplomatique.... S'il déchiroit les rideaux de taffetas d'un bout à l'autre par bandes à ſaigner.... C'étoit un autre Winſlou; & ainſi à chaque ſottiſe nouvelle.... Mais enfin cet animal devint le rival de ſon maître, & un jour que Gagliani careſſoit devant lui de très-près ſa maîtreſſe, le ſinge voulut en avoir ſa part. La place étoit priſe; le ſinge entra en fureur, & ſaiſit l'abbé à la gorge pendant qu'il fourrageoit la belle. Il fallut appeller du ſecours; on ne put jamais arracher le ſinge qui étrangloit l'abbé; on fut contraint de l'y

tuer : telle fut la fin extraordinaire de cet animal. Ce fait a été gravé avec toutes ses circonstances pour des livres gaillards, l'abbé Gagliani au naturel & reconnoissant à ne pas s'y tromper.

Cet Italien étoit d'une salacité qui surpasse tout ce qu'on a connu en France en ce genre. Son petit corps trappu, monté sur trois jambes dont la plus grosse, dit-on, n'étoit pas celle que l'on voyoit; bien nourri, plein de sucs & de substance, aiguillonné sans cesse par le feu dévorant de son imagination, appétoit avec fureur les plaisirs de l'amour. Mêlangeant à la fois les goûts italiens & les françois, il n'adoroit que les femmes; mais aussi il leur sacrifioit sur tous les autels. Ses courses vagabondes lui produisoient souvent de fâcheux accidens. Chaque *rhume* lui inspiroit un ouvrage. Gatti, ce célebre empyrique de Pise, ce charlatan inocculateur, arrivoit chez l'abbé avec des brocs & du mercure; c'étoit une comédie : si-tôt guéri, le néophyte recommençoit de plus belle, & le travail cessoit alors. C'est dans de tels intervalles qu'ont été composés son fameux traité des monnoies, ses commentaires sur Horace, sa dissertation sur les Saints Cristo-

phes Gothiques, que la fuperftition deftinoit à préferver de l'apoplexie par leur feule infpection. (1)

L'abbé Gagliani avoit des habits galonnés, brodés, &c. pour fe déguifer. Alors M. le chevalier partoit dans cet équipage, & montoit à tous les étages de la rue Saint-Honoré. Jamais fon efprit ne lui venoit que quand il s'étoit bien raffaffié de luxure, & de tous les genres de luxure. Un jour qu'il racontoit à l'émiffaire de Bourgelas les prouefles de la veille, qu'il détailloit tous les genres de beauté qu'il avoit parcourus, les notes qu'il avoit recueillies pour former un beau modele, il montra un catalogue de vingt-fept filles qu'il avoit fait mettre toutes nues dans l'efpace de quatre ou cinq jours, pour faire, felon fon idée, une Vénus de Médicis. N°. I, Mademoifelle Zelmire, au coin de la rue des Vieilles-Étuves. -- Belle chûte de hanches, &c. &c. -- & ainfi de fuite jufqu'à N°. XXVII. Puis il peignit les variétés qu'il avoit effayées dans fes excurfions lubriques, & tout-à-coup il déplora fon malheur de n'être pas à la

(1) Et de là ces coloffes fi monftrueux & adoffés aux porches, afin qu'on les apperçût de loin, & fans fe détourner de fes affaires.

Chine; *car*, dit-il, *les Chinois ont des méthodes à l'infini pour prolonger, exciter, rappeller les voluptés....* Or, l'interlocuteur de l'abbé ignoroit encore où cette ivresse alloit le conduire, lorsque Gagliani, commençant par faire un grand éloge des nids d'oiseaux que la nature a rendus plus communs chez eux que dans nos parages, ajouta: *& tout cela n'est rien encore; ce peuple sait travailler l'opium & les mouches cantharides avec bien plus d'art que les Européens; jamais chez eux la santé n'est affectée....* --- Oh! cela, lui répondit-on, c'est un conte; personne n'ignore le genre de mort de tant de gens qui ont voulu jouer avec ces aphrodisiaques funestes, & nous avons nommément l'exemple de Bontems, que Mademoiselle Allard fit périr dans sa joûte avec Mademoiselle Sarron & Mademoiselle Miré. Sarron dans une nuit sacrifia vingt & une fois; Allard dix-neuf; Mircy ne pût remporter que dix-sept couronnes, & son entreteneur perdit. Ils étoient sept hommes; mais Bontems succomba....

Alors l'abbé dit:... « Il est certain qu'en
» Europe l'apprêt de ces drogues les rend
» funestes & mortelles. Par exemple, à
» Naples le mêlange de l'opium & des mou-

» ches cantharides à des doses qu'ils connoissent, est un poison lent, le plus sûr de tous, infaillible, & d'autant que l'on ne peut pas s'en méfier. On le donne d'abord à de petites doses, pour que les effets soient insensibles: en Italie nous l'appellons *aqua di Tufania ; eau de Toufanie.* Personne ne peut en éviter les atteintes, parce que la liqueur qu'on obtient dans cette composition est limpide comme de l'eau de roche & sans saveur. Les effets sont lents & presqu'imperceptibles ; on n'en verse que quelques gouttes dans du thé, du chocolat, du bouillon, &c. Il n'y a pas une dame à Naples qui n'en ait sur sa toilette pêle-mêle avec ses eaux de senteurs; elle seule connoît le flacon & le distingue; souvent la femme-de-chambre de confiance elle-même n'est pas dans le secret, & prend ce flacon pour de l'eau distillée, ou obtenue par dépôt laquelle est la plus pure, & dont on se sert pour étendre ou développer les odeurs quand elles sont trop fortes.

» Les effets de ce poison sont fort simples. Vous ressentez d'abord un mal-aise général dans toute l'habitude du corps. Le médecin vous examine, & n'apper-

» cevant aucuns ſymptomes de maladies, ſoit » externes, ſoit internes, point d'obſtruc-» tions, d'engorgemens, d'inflammations ; » il conſeille les lavages, la diete, la pur-» gation. Alors on redouble la doſe ; mêmes » mal-aiſes ſans être plus caractériſés.... Le » médecin qui n'entrevoit rien d'extraordi-» naire attribue l'état du plaignant à des » matieres viciées, à des glaires, à des hu-» meurs peccantes qui n'ont point été ſuffi-» ſamment entraînées par la premiere pur-» gation. Il en ordonne une ſeconde. Troi-» ſieme doſe : troiſieme purgation. Qua-» trieme doſe....... Alors le médecin voit » bien que la maladie lui échappe ; qu'il ne » l'a pas connue, qu'elle a une cauſe qui ne » ſe découvrira qu'en changeant de régime. » Il ordonne les eaux, &c. &c. — Bref, » les parties nobles perdent leur reſſort, ſe » relâchent, s'affectent, & le poumon ſur-» tout comme la plus délicate de toutes, & » l'une des plus employées dans le travail » de l'économie animale.

» Dès-lors la premiere maladie vous em-» porte, parce que le dépôt critique ſe fixe » toujours ſur la partie foible, & par con-» ſéquent ſur les lobes du poumon ; le pus

» s'y

» s'y établit, le malade eſt ſans remede.
» Et par cette méthode on ſuit quelqu'un » tant & ſi long-tems que l'on veut: des » mois, des années; les conſtitutions robuſtes » réſiſtent plus long-tems. Au reſte, ce » n'eſt pas ſeulement la liqueur en elle- » même qui tue, ce ſont plus encore les » différens remedes qui alterent, puis dé- » truiſent le tempérament, abattent les for- » ces, exténuent, & mettent hors d'état de » réſiſter à la premiere incommodité qui » ſurvient..... »

On conçoit bien que l'auditeur bénévole de ce récit ſe garda de faire aucune réflexion à l'abbé Gagliani; il eût même l'air d'écouter avec la plus parfaite indifférence; mais il pompa tout, & remarqua à par lui avec raiſon, que quelqu'un qui auroit ſaiſi l'état de M. le dauphin dans les dernieres années de ſa vie, depuis l'époque où il commença à fondre & à dépérir, ne pourroit pas mieux en dépeindre les ſymptomes, les périodes & les nuances. Pour Madame la dauphine, le fait parle de ſoi.





## CHAPITRE IX.

*Anecdote racontée par Monſieur *** à ſon beau-frere F***, & répétée par la femme de celui-ci. C'eſt Monſieur **** qui parle.*

MON oncle le chanoine étoit neveu de ce N**, qui, ſous Louis XIV avoit la place des gerards, & comme ce N ** la deſtinoit à ſon neveu, il l'avoit envoyé à Rome en 1702, en qualité de ſecretaire des chiffres du cardinal de Janſon, grand-aumônier ſous le miniſtere de M. de Torci. Alors le centre des négociations étoit l'Italie.

Ce N** mourut à Verſailles pendant l'ambaſſade. Après la mort du cardinal de Janſon, mon oncle ne pouvant plus prétendre à la place des gerards, le cardinal de Rohan ſe l'attacha pour les différens conclaves. C'eſt ce cardinal que les dames appelloient *la belle éminence*, & que le régent nommoit *le cardinal la Planche*, parce qu'ayant voulu faire ſiéger le cardinal Dubois au conſeil, il y fit ſiéger une ſeule fois la belle éminence, comme pour préparer la place au premier miniſtre Dubois.

Mon oncle obtint, par les Rohan, un état à Paris dans le tems de ſon repos, abbaye, penſions, &c. & pardeſſus un canonicat de Notre-Dame; avec cette ſingularité que le pere de ce chanoine, étant intendant d'armées dans les guerres du Palatinat, avoit fait alors donner à ſon fils un doyenné d'égliſe luthérienne: il en fut fait mention dans le traité de paix de Ryſwick; le pape, de ſon côté, donna les brefs néceſſaires pour la compatibilité & la diſpenſe de ſervice. Mon oncle a vécu plus de quatre-vingt-dix ans. On ne pouvoit comprendre dans le Palatinat qu'un homme fût plus de quatre-vingts ans doyen d'un chapitre qui ne l'avoit jamais vu, & le général Fontenay, miniſtre de l'électeur, étoit chargé par ſa cour de certifier chaque année l'exiſtence de ce patriarche.

Je vivois chez cet oncle qui, n'ayant point la moroſité des vieillards, me permettoit d'attirer chez lui une nombreuſe ſociété. Les cérémonies de la cathédrale attirent un grand concours de monde dans ce centre de la capitale. Les pompes funebres, ſingulieres par certains uſages anciens qu'on y conſerve, appellent ſur-tout les étrangers qui viennent y étudier nos antiquités. Tous les corps y

aſſiſtent. On a ſoin de pourvoir aux beſoins phyſiques; car ces cérémonies ſont plus nuiſibles aux vivans par leur longueur, qu'elles ne peuvent être utiles aux morts dont on prétend honorer les titres ou la mémoire. La famille royale eſt traitée chez l'archevêque, ainſi que le corps du clergé. Chaque préſident traite chez lui au retour ſa compagnie reſpective, &c. &c.; mais les miniſtres étrangers, auxquels le grand-maître des cérémonies affecte toujours une travée particuliere, s'en retournent à quatre heures mourant de faim, de froid & d'ennui; car les ſéances, au bout d'une demi-heure, ont raſſaſié la curioſité, & quand il faut reſter cinq heures ſans remuer, elles dégénerent en corvées très-onéreuſes.

A la mort de Ferdinand VI, roi d'Eſpagne, on fit à la cathédrale un mauſolée magnifique. Le célebre Michel-Ange-Slotz étoit alors le décorateur des menus; nourri au ſein des beautés de l'Italie qu'il venoit de quitter, il déploya dans cette occaſion ſes talens & ſon goût avec la plus grande intelligence.

Maſſonès, Y-Solto-Maïor, de Lima, prédéceſſeur de Grimaldi, étoit l'ambaſſadeur de famille; petit homme, véritable pantalon, à

figure de ſinge, qui ſans beaucoup d'eſprit, mais ſans morgue, ignorant la langue, mais inſtruit par le deſir de plaire, avoit aſſez bien ſaiſi le caractere françois, & ſe faiſoit aimer. Dans cette occaſion je lui offris la maiſon canoniale. L'excellence frileuſe accepta d'autant plus avidement qu'on étoit au cœur de l'hiver; je le reçus & le traitai avec tous ceux qu'il lui plût d'amener. Cette prévenance nous lia; il avoit une habitude particuliere, qu'aucun autre miniſtre étranger n'a imitée. Chaque mercredi il donnoit un *vinfreſco* à l'italienne, des glaces pommadées (*mantecatz*), ſuivis d'un ambigu dont l'oille à l'eſpagnol formoit la baſe. Là, tous ceux qui lui avoient été préſentés étoient admis; il logeoit à l'hôtel Molé, dont la diſtribution permet de grandes aſſemblées. Grand concert dans la galerie & dans les appartemens, jeux de haſard, de commerce, &c. Cela avoit l'air d'une fête ſans apprêts. Les dames de la cour qui n'étoient pas de ſervice, y venoient paſſer la ſoirée. Celles qui aimoient la danſe y trouvoient des danſeurs; il y avoit des pieces pour tout.

Chaque mercredi pendant l'hiver, je trouvois là toute la nature; je jouiſſois de tout,

ſans être contraint à rien. Comme on ſe retrouvoit le mercredi ſuivant, il n'y avoit point de viſites à rendre : étiquette qui dans une ville comme Paris eſt impraticable pour quelqu'un qui a de continuels devoirs d'état. On ne peut les allier avec la fréquentation du grand monde qu'à la cour, où l'on n'en peut jouir ſans avoir une place. J'allois donc beaucoup chez cet ambaſſadeur; & comme je m'y trouvois ſeul homme de robe, je devins bientôt le *Cicerone* de tous les étrangers qui avoient des affaires à ſuivre. Souvent un rien arrête un homme qui connoît peu un pays & ſa langue, & il priſe plus ce genre de prévenance qui conſiſte à donner des éclairciſſemens, des indications, qui ne coûtent rien, qui n'engagent à rien, que tout ce que nous appellons la politeſſe. Or les étrangers ſont les inſtructeurs nés de tout homme qui ſait obſerver, & ſouvent ils ſont très-amuſans par la maniere dont ils ſaiſiſſent nos mœurs, par les contraſtes qu'ils offrent, par l'originalité de leur eſprit qui nous paroît neuf, parce qu'il n'eſt pas le nôtre, ou que l'expreſſion en eſt moins commune.

Un jour qu'un marquis de Lomellinos m'entreprenoit de converſation, & me faiſoit

queſtions ſur queſtions, ſans que je puſſe deviner quel étoit ſon but, Y-Solto-Maïor s'approche de moi, & me dit dans ſon accent iberien: « Mouſſu le conſeiller, y voilà l'un
» gentilhomme que nous réclamons nous
» autres, quoiqu'il ſoit de la votre nation;
» car il eſt du pays de Soule: mais en qua-
» lité de parent de M. d'Oſſune, ma cour
» me le recommande. Cette ſemaine il s'eſt
» marié ſur la paroiſſe Saint-Pierre-aux-
» Bœufs; il n'a jamais vu Paris; il m'a été
» préſenté hier; je ne ſais point ſes affaires;
» il m'a ſeulement dit qu'il avoit des vues
» pour vouloir ſe fixer dans ce pays-ci; je
» ſuis fort charmé qu'il ſe ſoit approché de
» vous; s'il a beſoin de quelques avis, je
» ferai beaucoup ſenſible, ſi vous lui en
» donnez.... »

Auſſi-tôt Y-Solto-Maïor nous quitte & court dans une autre piece; car il rodoit ainſi ſans jamais ſe fixer. Auſſi l'abbé Gagliani, qui le voyoit ſans ceſſe en l'air, lui dit un jour:

*Si qua ſede ſedens, quæ ſit tibi commoda ſedes,*
*Illa ſede ſede, nec ab illa ſede recede.*

Ce marquis de Lomellinos avoit dix-ſept ans, & paroiſſoit fort novice quoique hériſſé

de prétentions.... J'ignorois, Monfieur, lui dis-je, que vous fuffiez marié. --- Voilà ma femme attablée là-bas à un berlan.... Une beauté. --- Affurément elle me paroît telle. --- Arrangement affez fingulier ! --- Comment? --- Je ne l'ai jamais vue; je ne la connoiffois ni d'Eve ni d'Adam: mais j'ai toujours eu le defir de me fixer dans ce pays-ci, & quelqu'un qui favoit mon projet, m'a propofé de venir chercher à Paris ce que je defirois, & que j'y trouverois fûrement. Je fuis riche; mes biens font fitués le long du Gave-Suzon & dans le Val-de-Roncal, que les Pyrénées féparent de la Soule. Je poffédois à tout hafard, depuis plufieurs années, une lettre fans date de M. d'Offun, mon parent; je l'ai datée, & préfentée hier à M. l'ambaffadeur; & me voilà. --- Cette recommandation ne vous avanceroit guere, fi vous n'aviez d'autres entours. Au refte, peut-on, fans indifcrétion, vous demander quelles font vos vues? --- Affurément, Monfieur; la maniere dont M. Y-Solto-Maïor vient de vous parler relativement à moi, autorife de ma part une confiance que votre perfonnel m'auroit feul infpiré. --- (Révérence.) --- Vous voyez ma femme?... Grande famille du Querci; mais

elle n'a rien. --- Votre fortune, Monſieur le marquis, me paroît pouvoir y ſuppléer; vous trouveriez très-difficilement réunis le nom, les graces & la fortune. --- Quand je dis qu'elle n'a rien,... je ne ſuis pas très-exact. Oui & non; elle n'a point de bien, cela eſt vrai; mais ſon tuteur m'a donné la connoiſſance d'une perſonne qui va remplir mes vues, en me procurant une charge que j'achete & dont j'obtiens l'agrément par ſa protection... (Pendant cette tirade, le marquis quittoit ſa place à chaque inſtant, & affectoit de ne parler que de bout & le dos tourné à la cheminée, dans laquelle il y avoit un feu à rôtir un taureau... Je me diſois en moi-même: *le pauvre diable ſe grille pour faire le petit-maître.* En effet, le marquis retrouſſoit ſes jambes comme un cheval à éparvins, & il ſuoit à groſſes gouttes, quoiqu'il fût vêtu à la légere comme l'eût été un baſque. Ainſi j'ajoutois dans mon ſoliloque: *cet homme, à moitié Eſpagnol, eſt frileux; mais quelle diable de manie d'être vêtu de la ſorte? que ne prend-il une fourrure comme les Ruſſes!* Cependant je répondois...) --- Charge militaire, ſans doute, Monſieur? dans l'état-major? — Non, Monſieur, je n'ai point de freres; ma chere grand'mere ne

veut pas que mon nom s'éteigne, & ne m'a ſubſtitué les biens du Gave-Suzon qu'à cette condition; car ceux du Roncal, je les tiens du chef de ma mere. --- Charge à la cour? --- Oui, à la cour; mais je veux du grand. --- Et dans quel genre? --- Je veux ce qui peut me rapprocher le plus de la perſonne de mon maître. --- C'eſt bien vu, Monſieur; il y a des charges de la couronne; mais dans ce moment perſonne, que je ſache, ne veut s'en défaire. --- Cependant, je ſignerai mon traité cette ſemaine. A la vérité, je ne connois point encore mon vendeur; mais je ſuis fixé.... Au reſte, j'ai promis de ne pas dire le nom de ma charge; ma femme même l'ignore. --- Fonctions? --- Fonctions? oui & non. --- C'eſt-à-dire, que vous pouvez aiſément vous faire remplacer? --- Au contraire, le ſervice eſt perſonnel, & je prête ſerment entre les mains du roi; & ce ſervice qui dure neuf mois, eſt forcé; mais les trois mois qui me reſteront me ſuffiſent, parce que mon intention a toujours été de ne pas habiter mes terres plus long-tems. --- Et ces trois mois à votre choix? --- Non, & je n'ai de libre à bien prendre que les trois mois d'été. --- C'eſt-à-dire, que vous ne faites pas Compiegne. Mais

quelle charge cela peut-il être? Seroit-ce celle de Forget, capitaine du vól? il ne va jamais à Compiegne. --- Je ne voudrois pas de cette charge pour celui de mes valets-de-chambre qui porte mon or. --- .... (Je me dis : *voilà de la morgue espagnole.* ) Peut-on vous demander la finance ? --- Cent mille écus. --- Est-ce la charge de grand-fauconnier, de grand-louvetier? --- .... (Avec fierté.) Et non, Monsieur ; tel que vous me voyez, j'étois destiné aux négociations, & mon grand-cousin a été ministre à Cologne. --- C'étoit un grade pour aller plus haut. --- Il mourut de la petite vérole : voilà le malheur; c'étoit un grand sujet; il eût été à tout.... (Puis de retrousser ses jambes, de taper du pied, de témoigner une excessive impatience, de laisser même échapper quelques larmes de douleur.... Je disois en moi-même : *voilà un singulier homme ; mais que deviner? Et je n'ose lui faire certaines questions.*)... Si cela est, Monsieur, que ne suivez-vous tout simplement la carriere de M. votre grand-cousin? elle est noble. --- Je vous en ai donné la raison. Une ambassade est un exil; ma chere grand'mere ne veut pas me perdre de vue, & ici, je réunis dans mon plan mon goût,

mes vues, mon devoir filial. . . . D'ailleurs mon amour-propre ſe trouve flatté. --- Etes-vous ſecretaire du cabinet avec la plume? --- Place ſubalterne! . . . . . . Je vous ai dit que je prêtois ſerment entre les mains du roi; vous devriez me comprendre. --- Point du tout, je vous jure. --- Ce ſerment porte: *que je ne recevrai point d'argent de l'étranger; que je n'entretiendrai aucune correſpondance avec les puiſſances du dehors; que je ne révélerai. . .* Je vous dis mon ſecret. --- Vous n'êtes pas ſecretaire d'état? On finance pour ces charges à cauſe des brevets de retenue; mais cependant elles ne s'achetent point. -- J'aime mieux ma place que celle de ſecretaire d'état. --- Je n'y ſuis pas. --- Je l'aime infiniment mieux que celle de premier gentilhomme de la chambre. . . . (Puis de grincer des dents; les mains ſe criſpoient; le viſage en érétiſme; le corps en contraction.) --- Je m'apperçois, Monſieur, depuis long-tems que vous ſouffrez: vous trouveriez-vous mal? vous ne manqueriez de rien ici; il y a cinq ſemaines qu'une femme y penſa accoucher, les douleurs ceſſerent, & on la tranſporta; mais le chirurgien de la maiſon eſt très-habile; ainſi, croyez-moi, ne vous contraignez pas. --- (Le marquis de

Lomellinos ſouriant : ) Ah ! Monſieur, ſi je vous diſois la cauſe de mon martyr, vous ſauriez tout. --- Mais je vois que tout votre corps eſt affecté ; vous êtes dans une ſueur abondante ; vous avez de la fievre. --- Non, je me porte bien. --- Il eſt vrai que ce feu eſt très-violent ; que ne vous en éloignez-vous? Il pleut, le tems eſt doux ; les lumieres, le tapis, ce monde.... --- Eh ! mais, Monſieur, ſi c'eſt la grande chaleur que je cherche ? --- Quoi ! de vous rôtir les jambes ? --- Hélas ! Monſieur, j'y ai des taches larges comme des écus de ſix livres : mon valet-de-chambre m'a dit que dans ce pays-ci vous appelliez cela des maquereaux. --- Mais votre but ? --- C'eſt une habitude que je veux contracter ; je cherche à m'y faire ; je ne puis pas me vaincre ; la tête m'en tourne. --- Eh ! Monſieur.... --- Tout tient à cela ; & j'aurois déjà ſigné mes proviſions, ſi l'on ne m'avoit conſeillé de voir préalablement à tâter de la poſition. --- Mais que voulez-vous donc dire ? --- Vous me forcez à vous révéler mon ſecret ; vous me paroiſſez avoir une ame honnête.... Ne me trahiſſez pas.... j'en mourrois.... Tenez .... c'eſt que .... j'EXERCE ma charge.... --- ( A ces mots je regarde

attentivement le marquis, & je soupçonne que l'esprit s'aliene.) .... Je prends la liberté de vous demander, Monsieur, où vous souffrez ? c'est par intérêt pour vous ; je ne parle plus de charges ; je me suis mal expliqué. (Et des excuses.) -- Je vous dis que j'EXERCE. Je m'efforce, je cherche à m'habituer. --- Mais à quoi ? --- Eh bien ! puisqu'il faut vous parler net, je suis ÉCRAN DU ROI.... Ainsi au conseil d'état ; ainsi dans le secret ; ainsi au milieu des travaux les plus particuliers, &c. &c. &c.... Vous m'entendez à présent ? Il y avoit la charge d'écran de la maîtresse à vendre ; je l'aurois préférée ; mais on m'a dit que ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs y visoient ; les cardinaux même ne la dédaignent pas, & font sur les rangs. --- Hé ! Monsieur, vous m'éclairez.... je comprends enfin.... Quelle extravagance vous fait-on faire ? vous me paroissez un galant homme.... --- (Le marquis très-en colere.) Comment ? & qu'appellez-vous ? il n'y a pardieu pas ici de plaisanterie. Cette charge est ma dot. Madame que vous voyez m'a été livrée nue : j'ai déposé un pot-de-vin de douze mille livres, & mes fonds sont prêts.... Et je m'en félicite : fonctions honorables, sans contrainte ;

je suis le roi par-tout, même à l'armée ; je connois les secrets du conseil mieux qu'aucun de vos ministres ; je ne suis chargé de rien ; rien ne roule sur moi ; d'ailleurs point sujet aux vicissitudes de la cour ; les intrigues naissent & meurent à mes pieds ; je les vois se former, s'ourdir, se tramer, se grossir comme on apperçoit le nuage quand on est sur la cime des Pyrénées. Pas un être à la cour qui ne me respecte & ne m'envie ; je fais tout ; je ne parle point ; mais mon regard s'interprete ; on tremble en ma présence.... Je ne connois rien de plus relevé. ... Mais, hélas ! hélas ! tout s'évanouit, si je ne puis pas remplir mes fonctions, & voilà ma douleur !... ( Et de retrousser les jambes, & de trépigner, taper du pied, & presque pleurer. ) --- Eh ! Monsieur, à qui avez-vous déposé ces douze mille livres ? --- Au nommé Marie, procureur. --- Eh ! oui, oui, Marie, procureur au Châtelet, cour du Palais. --- Précisément. --- Et précisément, Monsieur, vous êtes là dans un bois, au milieu d'un tas de roués. Marie est le dépositaire du chevalier d'Arcq, agent de Madame Sébaltin.... Vous devez voir ce que je ne veux pas dire. --- Comment, Monsieur, vous croyez ?... ( Et les yeux de s'allumer. )

Dans ce moment Y-Solto-Maïor passe ; je le retiens & lui explique tout en deux mots ; & le pantalon de crever de rire. Cependant il eut la bonté de charger son secretaire d'ambassade, le chevalier de Carron, de suivre cette filouterie. On parvint à faire rendre au marquis de Lomellinos ses douze mille livres ; mais la femme lui resta.



## CHAPITRE X.

*Lettre de M. de * * *, consul de France, à * * *, tombée de la poche de M. de * * dans la rue de Grammont.*

La passion effrénée du joueur le plus insensé n'est absolument rien en comparaison de celle des Espagnols, grands, petits, femmes & enfans pour les fêtes des taureaux. Quand on en donne dans une grande ville, tous les bourgs de vingt lieues & plus à la ronde y envoient leurs habitans. A Séville on compte plus de trente mille étrangers dans ces jours fameux. L'amphithéatre peut contenir quarante mille spectateurs ; la place construite en cirque, à la maniere des Romains,

mains, y eſt bâtie en pierre revêtue, & ſoutenue par des centaines de colonnes de marbre. Le reſte, faute d'argent, n'eſt encore qu'en bois couvert de bannes de toile. Les *aſſientos* ou loges ſont en gradins, depuis le ſol juſqu'au faîte. Un mur de ſix pieds, joliment peint en bois, regne autour de la place & forme l'enceinte intérieure: de ſept en ſept pieds, il y a une ouverture ſeulement aſſez large pour donner paſſage à un homme. C'eſt-là que ſe retirent ceux que l'animal furieux pourſuit. Rarement uſent-ils de cet avantage, d'autant mieux que chacune de ces petites portes eſt occupée par des ſoldats de la garde; mais le long de ce léger rempart regne un appui de bois ſur lequel l'homme pourſuivi poſe un pied pour s'élancer de l'autre côté. Quelquefois le taureau s'acharne contre le bois & y fait d'aſſez belles breches; d'autrefois il ſaute pardeſſus; mais le plus ſouvent, il reſte ſurpris d'avoir vu échapper & diſparoître ſon ennemi; on lui laiſſe d'ailleurs peu de tems pour ſe reconnoître. Un manteau, un mouchoir, un chapeau qu'on agite près de lui, un cri qu'il entend le diſtrait, & ſur-le-champ il ſe retourne & s'acharne toujours ſur le premier objet qu'il rencontre.

C'eſt dans ce naturel de l'animal que conſiſte la ſorte de ſécurité des malheureux dévoués à ces exercices; ils s'entendent fort bien, & ſe ſecourent entr'eux mille fois dans chaque courſe. Vous imaginez qu'un homme va être mis en pieces, le taureau ſemble le toucher de ſes terribles armes; un morceau de linge, ou le cri d'un de ceux qui ſe trouvent autour de lui, le détourne vers ce nouvel objet de ſa rage le plus ſouvent impuiſſante. Mais je m'égare; allons par ordre dans la deſcription de ces étranges fêtes.

A Madrid & Cadix, depuis pâques juſques vers la fin d'octobre, il y a réguliérement trois ou quatre courſes par mois, dans chacune deſquelles on tue dix à douze taureaux. Elles ſont infiniment moins brillantes que par-tout ailleurs. On y ſupplée par des jeunes taureaux, des vaches & même des veaux un peu forts qu'on ne tue point, mais que l'on pique, & avec leſquels on va à *capear;* c'eſt-à-dire que, qui veut deſcendre dans l'arene, ſe préſente à l'animal, & ſe place devant lui avec ſon manteau qu'il tient à deux mains & qu'il agite, pour exciter l'animal à fondre ſur lui. L'art eſt d'élever le manteau, enſorte que l'animal paſſe pardeſſous, ſans toucher ni le *capeador* ni ſa cape.

A Séville, les fêtes sont beaucoup moins fréquentes ; mais elles sont généralement plus remarquables à raison du goût des Andaloux ; encore animés par la rareté, la force, la taille & la férocité des taureaux sauvages nourris dans d'immenses plaines, & qui n'ont jamais vu qu'un homme avant le grand jour, ou du moins la veille de leur sacrifice. C'est une gloire d'avoir nourri sur sa terre un taureau plus terrible qu'un autre ; aussi constate-t-on avec beaucoup de soin que tel taureau est né & élevé dans tel pâturage appartenant à M. tel. La liste imprimée se vend le matin, & il n'y a pas un amateur qui ne l'ait à la main, pour savoir à chaque taureau qui entre à qui l'on va avoir à faire. En effet, chaque taureau porte une marque distinctive annoncée dans la liste.

La surintendance de ces fêtes appartient exclusivement à un corps composé de vingt-quatre gentilshommes, sous le titre de *mæstransa* ; mæstrense ou maîtrise dont le prince des Asturies est le premier compagnon né dans toutes les villes & possessions espagnoles. Aussi laisse-t-on à chaque fête une grande & belle loge vuide, où l'on voit son fauteuil, son portrait & deux sentinelles. A côté

de cette loge font les *affientos* de la *mæftranfa*, où font invitées les dames principales & tous les gens titrés. On commence par affermer la place : cette année 1781, elle l'a été pour les quatre courfes au prix de cinquante-fix mille francs. Obfervez que la moitié des places ne fe paient guere plus de huit ou dix fols. La *mæftranfa* fe charge de payer les *taureadors*, les taureaux, les chevaux, &c. Le jour, le grand jour, le jour à jamais mémorable & tant defiré enfin venu, dès les deux heures du matin, vingt mille hommes vont à deux lieues de là, au-devant des taureaux qui font amenés affez paifiblement par des bœufs qu'ils fuivent, & dont le nom propre eft *maquereaux*, (nom qui ne falit pas même la bouche des femmes.) Les *taureadors*, fuivis chacun de leurs quatre ou fix *baudrilleros*, & les *picadores* à cheval vont au-devant de peur d'accident. Beaucoup *d'afecionados* prennent la lance de *picadores*, & vont s'exercer & faire éventrer leurs chevaux : ce qui ne manque jamais, par la malice des *taureadors* qui aimeroient bien mieux qu'on ne harcelât pas leurs bêtes avant le moment. Mille ou deux mille toifes avant la place, on éleve des remparts ou baluftrades

de bois, je veux dire de longs bâtons attachés tranſverſalement à des pieux plantés de diſtance en diſtance, pour que le public les voie paſſer à l'aiſe & ſans riſque; mais la paſſion l'emporte, & tous ſe mettent dans l'enceinte. Il eſt rare qu'il n'arrive pas d'accident, comme vous pouvez aiſément le penſer. Cependant ils ſont rarement graves, par l'adreſſe innée de tout Eſpagnol en fait de taureaux. Pluſieurs gens, même de la plus grande qualité, le pourroient diſputer aux plus célebres taureadors. Nous avons ici le comte de Miranda, homme de la premiere caſte, de trente ans, de la plus immenſe fortune, & qui ne fait autre choſe que courir de taureaux en taureaux. Il ne manque pas une fête, & fait à la face de toute l'Eſpagne le même métier que pepé-illo. On ne lui a pas permis de piquer ni de tuer à Séville; mais il ne paroît pas un taureau qu'il ne l'agace, & ne le faſſe paſſer vingt fois ſous la cape, aux applaudiſſemens furieux de tous les ſpectateurs & ſur-tout des ſpectatrices. Au ſortir de la place, il n'y en a peut-être pas deux qui lui refuſaſſent tout ce qu'il leur demanderoit. Au ſurplus, je le leur pardonnerois; il eſt de la plus riche taille, magnifi-

que, fait à peindre, & beau comme Adonis. Dès que dix heures ſonnent, les portes de l'enceinte s'ouvrent, & une garde de près de quatre cents hommes, dont cent à cheval, viennent dans la place, & après diverſes évolutions & ſaluts à la loge du prince, à celle de la *mæſtranſa*, ils forment une ligne ou deux de tout le diametre de la place, & s'avançant en ordre, ils chaſſent devant eux tous les *majos* ( les élégans ) qui y ſont depuis le matin à lorgner les femmes des loges, chacun monte & ſe place. A un ſignal, une nouvelle évolution fort agréable, poſe en un inſtant chaque ſentinelle à ſa place. La cavalerie va enſuite chercher l'alguazil-major, qui vient en pompe ſaluer l'effigie du prince, les vingt-quatre, & demander la clef du torril que ( l'hermano-major ) le chef des vingt-quatre, qui change de deux en deux ans, lui jette. Le torril eſt une enceinte ſous les loges en face de celle du prince, où les taureaux ſont enfermés chacun dans une cellule dont la porte eſt une herſe. Viennent enſuite, pour faire leurs révérences, les *taureadors* ou matadors, ceux qui tuent, ſuivis chacun d'au moins quatre *baudrilleros*, ceux qui placent les dards ſur le col du taureau,

tout cela habillé très-élégamment, à peu près dans le goût de nos coureurs, ou plutôt comme Figaro dans le Barbier de Séville. Ils ſont ſuivis de trois *picadores* à cheval. Ceux-ci ſont d'excellens écuyers : ils ſont armés d'une très-longue lance de bois, dont le bout eſt garni d'une pointe triangulaire de fer de trois à quatre pouces très-aiguë ; mais avec un bourrelet à quatre ou cinq pouces de l'extrémité, de peur que le taureau ne s'enfile lui-même de part en part; ce qui quelquefois arrive par la violence du choc & la force incroyable du bras du piqueur. Leur révérence faite, viennent pour la même cérémonie les conducteurs des mules enharnachées, qui doivent enlever le taureau de la place après ſa mort. J'oubliois de vous dire, que dans une chapelle attenante à la place, il y a un prêtre avec les ſaintes huiles, l'euchariſtie, &c. je ne ſais pas s'il y a des chirurgiens. Le *taureador* qui meurt ſur la place eſt excommunié. A Madrid, excepté quand le roi y vient, il y a une autre cérémonie bien infame à mon ſens. On dit qu'elle a été indiſpenſable dans le principe, tant la fureur des grands & du peuple étoit portée à l'excès, pour ſe jeter au milieu de la place,

& y faire le métier de matador. Le bourreau vient ſur un âne, fait le tour de cette place, & lit un édit qui condamne à deux cents coups de fouets, & à trois tours dans la place ſur l'âne, la tête tournée du côté de la queue de l'animal, ceux qui pendant la courſe deſcendront dans l'arene.

Tous ces préliminaires achevés, la muſique ſe fait entendre; les *taureadors* ſe promenent de côté & d'autre; les trois *picadores* à cheval ſe placent, l'un à quatre ou cinq pieds de l'endroit d'où doit ſortir le taureau, un autre derriere lui à égale diſtance, & le troiſieme derriere celui-ci, le long de la petite barriere ou mur de bois qui forme l'enceinte. Le gardien du torril a les yeux fixés ſur la loge de la *mæſtranſa*, & au ſignal du mouchoir de l'hermano-major, la herſe ſe leve, on voit ſortir un taureau furieux de s'être vu renfermé, & harcelé par mille piqûres qu'on lui fait à travers les grilles de ſa cage. Le premier objet qui ſe préſente eſt le picador qui l'attend de pied ferme & lui préſente ſa lance (*garrocha*); ce taureau ſe précipite, & malheur au cheval, & ſouvent au (*ginete*) cavalier, s'il n'eſt pas repouſſé par la lance; le taureau arrêté par cette pointe

qui lui fait une plaie douloureufe, fe jette fur le fecond qui le reçoit de même. Il court au troifieme qui l'attend & le repouffe comme les deux premiers. Pendant cet intervalle, chaque piqueur court à toute bride fe ranger derriere celui qui n'a pas encore piqué; ils fe fuccédent ainfi & font le tour de la place. Un taureau reçoit ainfi fouvent cent piquures, avant qu'un nouveau fignal faffe retirer les picadores, & ordonne aux baudrilleros de commencer leurs jeux. Ces jeux font affreux. Vous jugez de la colere du taureau. C'eft dans ce moment où il mugit, où il écume, où il bondit au milieu de la place, que chacun des *baudrilleros*, à l'envi l'un de l'autre, vient lui planter, & non pas lui lancer, fur le col, bien entre l'efpace des deux cornes, & toujours en face de l'animal, deux *baudrilles* ou bâtons de dix pouces de long, ornés de banderolles : puis ils courent en chercher deux autres. Ces bâtons font armés d'un bout de fer tranchant & fermé en hameçon, de façon qu'il refte fiché dans le col de l'animal, qui, quand il en a fur le col une vingtaine, eft alors dans un accès de rage, au-deffus même de toute exagération. L'*hermano-major* fecoue fon mouchoir, les bau-

drilleros s'éloignent, & vient le matador à pied, tranquille, une épée de quatre pieds à la main droite, & dans l'autre un morceau d'étoffe. A ſon cri le taureau s'arrête, ou ſe retourne devant lui; le matador avance, agite ſon drapeau; le taureau s'élance, & dans ce moment même reçoit le coup mortel. Obſervez que ce coup eſt porté directement en face du terrible animal; il faut que la main & le bras entier du matador ſoit placé entre les deux cornes. Jugez à quelle diſtance en eſt le corps du combattant! Pour que le coup ſoit bien porté, il faut qu'il tranche la ſeconde vertebre. L'animal tombe ſans vie; le matador ſalue l'aſſemblée, vient enſuite faire la même cérémonie au pauvre dupe, à qui il a dédié la mort de ſon adverſaire, & en reçoit de l'argent que le peuple compte très-ſoigneuſement en voyant combien de fois ſon idole ſe baiſſe pour ramaſſer les piaſtres; & ſi le nombre ne lui paroît pas ſuffiſant, ſes cris & ſes huées le vengent. Dès que le taureau eſt abattu, les mules entrent, le tirent hors de la place, & dans l'inſtant même il en paroît un autre. Il n'y a pas d'entre acte. Chaque taureau fournit de douze à quinze minutes de com-

bat. Le dernier taureau, à chaque courſe & par-tout, excepté à Cadix depuis un an, eſt abandonné aux amateurs. Dès que ce moment décidé eſt arrivé, vous voyez les gradins & les loges ſe dégarnir, & la place pleine comme le parterre à la comédie. C'eſt au milieu de cette foule qu'on lâche le dernier taureau. Tâchez de deviner comment, chez un peuple auſſi religieux, ( je ne parle ici d'humanité ni de police ), on peut permettre un amuſement qui expoſe évidemment la vie de cent ou mille perſonnes? Cependant les accidens ſont rares : on laiſſe vivre peu de tems ce dernier taureau; mais en ſix ou huit minutes combien de coups de corne un tel animal ne peut-il pas diſtribuer? Dès qu'il eſt tué, il n'y a pas un des ſpectateurs qui ne ſe jette deſſus pour pouvoir lui donner un coup de ſon poignard. Et cela dans ce ſiecle, & en Europe!

Voilà une eſquiſſe très-informe de ces jeux barbares, qui le ſeroient peu ſi tout ſe paſſoit toujours préciſément comme je viens de vous le raconter; mais vous penſez bien qu'il y a des événemens. Tous les coups du picador ne ſont pas tellement bien appliqués à l'épaule du taureau; tous les chevaux

ne reçoivent pas ſi tranquillement le choc que la ſcene ne varie ; il en eſt de même des baudrilleros & des matadors. D'ailleurs il eſt des taureaux plus fins que les autres ; ils évitent la lance ou la briſent ; alors le cheval fuit ventre à terre ; mais le taureau le devance, & ſouvent l'enleve ſur les cornes & le jette à dix pas avec le cavalier ; il n'y a pas de courſe où cela n'arrive dix à vingt fois. Ce qu'il y a de plus cruel & réellement de plus intéreſſant, c'eſt le courage & l'obéiſſance de ces malheureux chevaux, moins irréſonnables cent fois que leurs barbares maîtres. J'en ai vu, non pas un, mais cent, les inteſtins hors du ventre, les foulant aux pieds, retourner contre le taureau, recevoir de nouvelles bleſſures, & ne quitter la place qu'en mourant : tel cheval a gros comme la tête de ſes inteſtins à jour, & combat encore trois ou quatre taureaux avant de mourir. Le cheval mort, on en ramene un autre ; & ainſi de ſuite.

Quelques taureaux fuient les chevaux & cherchent les hommes ; ce ſont les vieux & les plus à craindre : auſſi ceux-là excitent-ils davantage la joie de l'amphithéatre ; alors *matadors*, *baudrilleros*, *torreros*, tous le

fuivent, le harcelent, lui jettent leurs manteaux, leurs chapeaux, vont à *capear* pour le fatiguer & l'épuifer en efforts inutiles. D'autres mous, un fur cent, font lâches, il n'y a pas moyen de tuer ceux-là; ils font indignes de mourir de la main fameufe d'un pepé-illo. On lui lâche trois dogues, qui dans cinq minutes le terraffent en le faififfant aux oreilles, & un valet de mon cher ami Pepé, vient & lui perce le ventre. Souvent le taureau s'acharne après un homme; mais ils ont des moyens ( quelquefois infuffifans ) de lui échapper; une mante, un mouchoir, un chapeau qu'on lui jette, un cri qu'il entend à fes oreilles, car il ne faut pas être plus loin de lui que de la diftance du bras, le détourne. J'aurois dû vous dire que fous peine d'une honte ineffaçable, on ne peut jamais & dans aucun cas bleffer ni même toucher le taureau qu'en face de fa tête, & jamais le contraire n'arrive qu'aux taureaux abandonnés aux chiens.

On diverfifie auffi la fête par quelques pantalonnades; des hommes habillés en femme avec leurs *majos* qui leur donnent le bras, prennent le chocolat au milieu de la place. Le taureau vient, enleve table, chaifes &

déjeûneurs ; quelques-uns ne font que des outres pleines de vent, avec un poids au pied comme ces petits pruſſiens qui amuſent les enfans ; le taureau a beau les enlever, ils retombent toujours ſur leurs pieds, & comme leur mouvement eſt continuel, il s'acharne après ces mannequins au grand plaiſir des autres mannequins qui garniſſent l'amphithéatre. On poſe auſſi un poteau au milieu de la place ; on y enchaîne un ſinge ; le taureau vient, frappe le poteau ; le ſinge dont la chaîne a une certaine longueur, lui ſaute ſur le corps, & nous autres de rire. D'autrefois, on fait entrer un char triomphal chargé de figures groteſques, traîné par un mauvais cheval : le taureau tue le cheval, met la voiture en morceaux, & les figures ſe ſauvent comme elles peuvent. Ce que je ne conçois pas, c'eſt que ces gens-là & les picadores ſur-tout, qui font des chûtes fréquentes & réellement épouvantables, ſe relevent comme ſi de rien n'étoit, reprennent leur même cheval, & retournent au taureau avant même d'avoir remis le pied dans leur étrier, & cela ſouvent après que le taureau s'eſt acharné ſur le corps du cheval, ſous lequel ils ſe ſont trouvés, ſans quoi

le taureau leur eût ouvert mille fois le ventre. Mais, comme je vous l'ai dit, les grands accidens ſont rares. Cependant il y a peu de fameux matadors qui n'ait fini ſes jours au milieu de la place. Mon ami Pepé m'a montré ſon corps; il eſt impoſſible, je n'exagere point, de poſer trois doigts ſur ſon ventre, ſon eſtomac & ſa poitrine, ſans y trouver une cicatrice. Je lui ai parlé du danger de ſon métier. Sa réponſe m'a plue beaucoup; il en eſt convenu. Il m'a dit qu'il étoit honnête homme & bon chrétien; qu'il avoit acheté une vigne & des rentes à ſon pere, & que depuis ce tems-là il ne craignoit plus rien; qu'au ſurplus ſa paſſion pour ſon métier étoit telle, qu'il refuſeroit les richeſſes & le rang du duc d'Albe plutôt que d'y renoncer. On m'a dit que tous penſent de même, & je le crois ſans peine. Mon ami m'a déterré dans la place, & n'a pas manqué de me dédier pluſieurs taureaux, mais ſeulement par honneur; il n'eſt pas revenu faire la ſeconde ſalamalec, qui eſt celle du quart-d'heure de Rabelais.



# CHAPITRE XI.

*M. B * * de G * * * a donné l'anecdote suivante à M. de la * * *, sous ce titre :* Respectez les trous ; *& son secretaire m'en a donné communication.*

Après la mort de Madame de Pompadour, M. de Ch * * fut maître du royaume sans rivaux redoutables. Il voulut bientôt profiter de cette position pour administrer les finances ; car si l'argent sert à un ambitieux pour acquérir de l'autorité, à quoi lui sert l'autorité si ce n'est à acquérir de l'argent ? Il falloit à M. de Ch * * un plan tel que lui, & les siens n'y fussent pas oubliés.

Les dettes de la guerre n'étoient point liquidées ; elles étoient énormes ( 1 ), & ceux qui

( 1 ) Pour donner une idée de ce qu'étoient ces dettes effrayantes, on ne citera ici que celle du Canada, qui pour lors n'étoit point liquidée. Qu'on juge des autres parties, la guerre d'Allemagne, &c. &c.

Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada, qui ne passoient pas en 1729. . . . . . . . . . . . . 400, 000 L.
& qui avant 1749 ne s'étoient jamais élevées au-dessus de . . . . . . . 1, 700, 000

qui les liquidoient prenoient ce qu'ils vouloient pour assurer le sort des créanciers d'une maniere plus ou moins favorable. On s'occupoit donc de ce travail ; mais comme il n'y avoit point de fonds, comme on ne pouvoit liquider qu'en papier, & que Foullon en avoit épuisé tous les genres; papiers nouettes, Alsace, Canada, Flandre maritime, &c. &c.; comme il y en avoit déjà pour près de deux milliards (1), le discrédit étoit tel que ce papier perdoit près de soixante & dix pour cent : de sorte qu'on n'en pouvoit plus placer; car sa valeur étoit presque nulle.

Mais on imagina de lui en rendre une, en tirant parti de la bonhommie de la nation.

---

n'eurent plus de bornes après cette époque :

| | |
|---|---|
| L'an 1750 coûta | 2,100,000 L. |
| 1751 | 2,700,000 |
| 1752 | 4,090,000 |
| 1753 | 5,300,000 |
| 1754 | 4,450,000 |
| 1755 | 6,100,000 |
| 1756 | 11,300,000 |
| 1757 | 19,250,000 |
| 1758 | 27,900,000 |
| 1759 | 26,000,000 |
| 1760 les 8 premiers mois | 13,500,000 |
| En 1764 il en étoit dû encore | 80,000,000 L. |

(1) A la mort du roi, on calculoit sur cent millions de rentes perpétuelles & autant de viageres.

Il eſt un préjugé qui fait croire que la dette du roi, enrégiſtrée au parlement, vaut mieux que la dette du roi qui n'y eſt point enrégiſtrée; mais le roi eſt le roi; mais l'enrégiſtrement eſt un chiffon; donc le préjugé eſt une bêtiſe.

Telle fut cependant la baſe de l'opération du mois de décembre 1764; elle enrichit les faiſeurs (1), & bien loin de libérer l'état, elle doubla ſa dette.

---

(1) Foullon eſt arrivé à Paris clerc de procureur, & liſoit les épitaphes après ſon dîner. Quatre francs par mois pour ſes menus plaiſirs, compoſoient ſa bourſe. Le maréchal de Belle-Isle le fit commiſſaire des guerres; & de là ſa fortune, parce que le maréchal miniſtre en 1758, le fit intendant de la guerre. M. de Ch** n'a jamais pu le ſouffrir; mais il ſe le rendit néceſſaire, parce que Foullon pouvoit dévoiler beaucoup de déprédations.

Foullon a acquis des biens immenſes; la terre de Gouffier, celle des Tournelles, qui vaut 55000 liv. de rentes. La terre de Morangis de Madame de Mazarin, près Chilli, bâtie par le ſurintendant d'Effiat:

*Par un* fiat *Dieu créa la machine ronde*,

*Par un* deffiat *Dieu veut perdre le monde.*

A Paris, la maiſon de Chavanes vis-à-vis de Madame de L'Hôpital, &c. &c. &c. Il a donné 800,000 liv. comptant à ſa fille, pour lui faire épouſer Bertier, l'intendant de Paris. Il a marié ſon fils aîné à la fille de Depeſtre, fourniſſeur, dont la veuve a épouſé Vargemont; ce Depeſtre eſt richiſſime. Puis Foullon a un porte-feuille ſans bornes que Bourgarde fait valoir.

En 1719, Laws opéra sur les valeurs idéales des actions du Mississipi (1). On se procuroit ces actions par le billet de banque: on échauffa les têtes; de ce moment, on eut beau créer des actions, elles ne furent jamais en proportion des demandeurs; & avant la révolution d'une année, dans laquelle le public pouvoit à peine vérifier la réalité de la chimere du Mississipi, tout fut actions, tout fut billets de banque. Le régent paya qui il voulut (2), & l'argent disparut dans ses

(1) On connoit l'origine ou plutôt le prétexte de ce terrible agiotage, depuis que l'espagnol Ferdinand Solto avoit péri sur les rives du Mississipi en 1538; le préjugé général des énormes richesses de ce pays s'étoit accrédité. Laws profita de l'avide crédulité à laquelle ce préjugé donna naissance, & le Mississipi devint la fin & le mobile de toutes ses combinaisons sur le papier-monnoie. Laws appuya par toutes sortes de friponneries cette erreur funeste; on fit partir des ouvriers destinés à mettre en valeur les mines de Sainte-Barbe, avec les troupes nécessaires pour les soutenir. Alors tous les esprits s'embraserent d'une passion désordonnée pour les actions de la nouvelle compagnie qui, indépendamment de l'inépuisable commerce du Mississipi, devoit concentrer entre ses mains le produit des impositions. On sait quel fut le terme & le réveil de ce rêve fatal.

(2) La renonciation de Louis XIV à la couronne d'Espagne ne pouvoit pas lier le régent, si son roi enfant & d'une santé débile eût péri; mais elle donnoit à l'Espagne un grand parti que cette nation s'efforçoit d'augmenter pour l'étouffer; il falloit gagner les corps

mains. Alors on anéantit les billets de banque; on voulut pendre Bourgeois de Boynes;

---

& la cour. Le régent gagna les corps en lui faisant casser le testament de Louis XIV, & paroissant recevoir de ses mains la régence que lui assuroient d'avance les troupes qui entouroient le palais. Le régent gagna la cour en payant les dettes de tous ceux qu'il falloit s'attacher, & contribua ainsi à culbuter le systême de Laws qui n'eut jamais son secret.

L'Espagne conserva ses prétentions jusqu'en 1729 que le dauphin naquit. Elles se renouvellerent en 1750, époque où on le crut mort de la petite vérole; & ce fut à cette même époque que Silhouette donna sa brillante fête à Saint-Cloud, par la raison des contraires. Dans ces derniers tems encore après les mariages des princes, M. d'Aranda, jusqu'à la naissance du duc d'Angoulême, étoit de la plus grande affabilité.

Au reste, il n'est pas vrai que jamais le régent ait voulu empoisonner le roi. Il en étoit le maître. Le duc de Villeroy l'en soupçonna, & en parloit tout haut. Un jour le roi voulut prendre une pastille dans la boîte du régent; le duc de Villeroy retint le bras du roi. Le régent ne dit mot, mais devint cramoisi.

Il fut question peu de tems après du lit de justice de 1718. D'Argenson, la perruque noire, proposa de conduire le roi au palais: " Je m'en garderai bien, dit „ le régent; car si le clocher de la Sainte-Chapelle tom- „ boit sur le roi en passant, Villeroy m'accuseroit de „ l'avoir fait tomber „. Le régent dit un jour à l'abbé de Broglie, oncle du maréchal: " Villeroy dit par-tout „ que je veux attenter à la vie du roi. Je n'aime point „ assez mon fils pour m'en occuper, ce n'est qu'un be- „ nêt; il est vrai que c'est Fervac qui a .... ma femme. „ Non: je m'attache à ce prince, & je desire qu'il soit „ un grand roi. „

Laws fut chaſſé ; ſes biens confiſqués ; mais l'état fut libéré.

En 1764, M. de Ch** fit paillaſſe ; il enfanta Cayenne ; mais le public ſe ſouvenoit de Laws, & ne mordit point à l'hameçon. Ch** s'entêta ; il envoya dix mille malheureuſes victimes périr de faim & de miſere, ſur les ſables arides & brûlans de l'Aprouarque & de Kourou (1), comme on avoit fait en 1719 dans la Louyſiane. Cette partie du plan général ayant manquée, on ſe contenta de ce qui ſuit.

Delaverdi, général du parti parlementaire, avoit été fait contrôleur-général en décembre 1763 par Ch**. Laverdi, fils de l'avocat de ce nom, étoit un chef de ſecte, convulſionnaire & hypocrite ; il inventa ſur-le-champ une généalogie, ſe fit deſcendre des Averdi de Florence, & changea ſa ſignature ſans ſavoir même ſigner ſon nouveau nom (2).

(1) Voyez les mémoires de M. l'abbé Brouet, curé de Kourou en Cayenne.

(2) Il compoſa ſa ſignature en ſéparant *L'* de l'*A* : & du mot *Delaverdi*, il forma d'abord *Averdi* ; par-là il fut des Averdi de Florence. Mais il reſtoit ſon *de*, puis *l* ; il les joignit : cela pouvoit paſſer juſques-là en formant la prépoſition *del* ; mais il crut qu'il falloit un accent, comme qui auroit dit *de le Averdi*, & mit en

Sa femme, qui étoit fille de Devin, marchand de drap, se fit dispenser du rouge & des épaules le jour de sa présentation. Son frere Devin, maître des requêtes, récitoit avec eux le petit office de la vierge, &c. &c. ( 1 )

Jusqu'ici Averdi ne paroît qu'un factieux ridicule; mais bientôt il devint infame : il devoit à son corps sa gloire éphémere; il le trahit, offrit de le déshonorer, & répondit du succès. Le plan étoit de faire enrégistrer par le parlement tous les papiers de l'état; de lui faire reconnoître la partie de la dette nationale qu'il avoit rejetée jusqu'alors. Or on n'enrégistre pas du papier au porteur; sa

---

conséquence l'apostrophe entre *del'* & *Averdi* : ce qui étoit une bêtise, & prouvoit, par cela seul, qu'il ne descendoit plus des Averdi florentins, lesquels dans la langue italienne ne peuvent pas faire précéder leurs noms d'un accent que la langue ne comporte point.

( 1 ) Averdi, marié à la Devin, vivoit dans la boutique. Le beau-pere Devin étoit un homme colere, qu'un rien emportoit. Aussi, disoit-on : " mais ne lui répon„ dez pas; vous l'échauffez; vous savez que pour rien „ il est prêt à partir. „ Or, pour plaire à M. de Ch. * * à l'époque où ce dernier parut prendre la cause de l'autorité, Averdi écrivit une lettre de quatre pages au duc d'Aiguillon toute de sa main, dans laquelle il plaça ces mots : *je quitte le roi*, *IL EST PRET A PARTIR*. Quelqu'un répondit à *M. Averdi* : *PROPOS DE BOUTIQUE*. Il devint furieux.

date eſt mobile ; mais en fixant cette date, on la rend LÉGALE, en termes de palais. Il ſuffiſoit donc d'ordonner la converſion du papier en contrats. Ces quatre mots diſoient tout. Mais cette converſion ne pouvoit pas ſe faire dans l'eſpacé de deux années, vu la multitude de papiers qu'il falloit convertir. Ch** & ſur-tout Foullon ſavoient ſeuls le ſecret ; & pendant ces deux années, la manivelle de la fabrication devenoit ſans bornes. De là des facilités uniques pour payer tout l'univers.

Maupaſſant (1), être vraiment abject, & greffier de la ſeconde chambre des enquêtes, Maupaſſant fut chargé par Averdi de dreſſer l'édit, & d'y joindre un ſyſtême de libération propre à tromper le public. Maupaſſant fit un calcul de greffier ſur la dette nationale, dont ni lui ni Averdi n'avoient le premier élément. Sur les apperçus que Foullon remit à ce dernier, les calculs du greffier furent auſſi ridicules que ſon perſonnel étoit inepte. N'importe : le parlement avala tout d'emblée ; on lui fit regiſtrer cette abſurdité, ſans même

(1) Beau-pere de Chardon, chaſſé de Corſe en 1771.

la plus légere *remontrance;* mais voici le comment & le pourquoi.

1°. Tous les milliards de Laws avoient été réglés en 1720, par le visa, à vingt-deux millions de rentes sur la ville, réduits au denier quarante. En 1764, il se trouva sept millions de ces rentes qui n'avoient point été vendues par les familles, dont la plupart se trouvoient des familles parlementaires. Or l'édit de 1764 ordonna que ceux qui justifieroient de la propriété de ces rentes depuis 1720, feroient rembourfés sur le pied du capital originaire, c'est-à-dire, au denier quarante. Par-là on doubloit leurs capitaux, & l'on faisoit revivre au profit de ces gens-là des fonds morts pour l'état.

2°. Parmi les parties de rentes (1) sup-

(1) Dans l'opération de Laws, la vente des propriétés étoit libre. Beaucoup de gens au lieu de convertir en billets de banque avoient réalisé; mais comme par succession de partages les capitaux se trouvoient morcelés, on s'apperçut qu'après le visa il existoit une immensité de petites parties de rentes sur le roi. Le cardinal de Fleuri fit rendre, en novembre 1726, un arrêt du conseil, qui, sans cérémonie, supprimoit de l'état du roi toutes les parties de rentes au-dessous de vingt livres, sous le prétexte que cela embarrassoit la comptabilité; ensorte qu'un particulier, par exemple, laissoit à ses héritiers un contrat de rentes sur les tailles de cent livres; s'il avoit six héritiers, ces héritiers ne touchoient

primées par arrêt du conseil de novembre 1726, il y en avoit beaucoup de répandues dans les familles parlementaires: or le roi ne pouvoit pas, par son édit de 1764, favoriser un paiement annullé; mais Averdi convint avec le parlement, que dans son arrêt d'enrégistrement le roi seroit humblement supplié de faire *revivre* toutes lesdites parties dont on avoit cessé de toucher l'intérêt depuis novembre 1726. Par-là, le roi en accordant cette grace à ceux des membres de son parlement qui s'en trouvoient nantis, n'étoit pas forcé d'accorder la même faveur à ses autres sujets. La grace étoit facultative.

---

rien, parce que cent livres divisées par six, font six parties au-dessous de vingt livres chacune. L'arrêt de 1726 est oublié aujourd'hui; à peine en trouve-t-on des exemplaires chez Prault; à peine sait-on qu'il a été rendu. Cette banqueroute placardée au coin des rues, qui a rendu une infinité de familles malheureuses, qui a ôté le pain à beaucoup de petits particuliers, qui est tombée sur la classe la plus indigente, a cependant été exécutée par un béat, un cardinal, dont on loue encore quelquefois l'administration comme un modele de sagesse. Mais sous prétexte de sagesse ou tout autre, l'administration ne doit point être injuste; & le comble de l'injustice est de payer au coin de la rue. Si le roi faisoit l'équivalent aujourd'hui que diroit-on? mais notre nation n'oublie jamais les noms de ses bienfaiteurs, tandis que les maux qu'on lui fait endurer, laissent à peine des traces sensibles.

3°. Ceux qui n'avoient ni contrats de 1720, ni parties de 1726, reçurent de petits billets au porteur de 2400 liv., de 3000 liv. (que Meslin (1) diſtribua à leurs gens) payables chez Bertin, tréſorier des parties caſuelles. Ainſi l'on s'aſſura aiſément de la pluralité des ſuffrages, & le Maupeou, alors premier préſident, depuis trop célebre chancelier, reçut des trois manieres, contrats de 1720, parties de 1726 & gros en argent comptant.

Enſorte que M. de Ch**, cet homme d'une étoile ſi ſinguliere, d'une conduite ſi folle & d'une imagination ſi déréglée, fit décider par le parlement de Paris :

En 1762, que les jéſuites étoient criminels de leze-majeſté, & perturbateurs du repos public.

---

(1) Meslin étoit alors (1764) premier commis de Boulogne, intendant des finances, ayant le département du tréſor royal. Averdi fit remettre à Meslin la liſte des noms qu'on paya : on n'y mit pas plus de façon ; c'eſt de la bouche de Meslin que nous tenons ce fait. Ce Meslin eſt un homme rare pour le mérite ; c'eſt ce ſujet eſtimable (qui a été chaſſé par Clugny, lequel étoit un roué) qui remplaça Monſieur de Bannieres, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, fils du courier Bannieres, lequel fut fameux pour des courſes. Ce Bannieres a peut-être cinquante mille livres de rentes, & ſes proches parens à Laval demandent l'aumône.

En 1763, que Dumesnil, Filtz-James, &c. avoient compromis l'autorité du roi qu'ils avoient défendue.

En 1764, que la nation payeroit une dette indéfinie.

En 1766, que Lally avoit trahi les intérêts de l'état. (1)

Et si en 1767 quelqu'un eût osé proférer le nom de Beccari, il eût été écartelé ou brûlé vif. (2) On ne peut guere pousser plus loin l'ascendant & l'abus de la fortune.

Bertin, ministre, devint furieux. Le parlement enrégistroit en 1764 une DÉRISION, pendant que ce même corps lui avoit refusé en 1763 l'enrégistrement d'un plan véritablement bien conçu. Bertin cria fort haut, le

(1) Ce procès de Lally, dont le véritable moteur fut plutôt encore une intrigue de M. de Choiseul que le résultat de l'indignation publique & des clameurs de l'Inde, mérite une note particuliere, laquelle emportant des détails dont la longueur ne pourroit trouver place au bas de ces pages, sera renvoyée à la suite de ce morceau, sur lequel nous (éditeurs) ferons cette remarque, que si ces apperçus d'administration & de finances plaisent à nos lecteurs, nous avons de quoi en remplir plusieurs volumes assaisonnés des anecdotes les plus piquantes; car notre ESPION DÉVALISÉ étoit un homme fort instruit, & fort bien servi.

(2) Voyez l'avant-dernier morceau sur M. le dauphin & Madame la dauphine.

roi ouvrit les yeux; mais M. de Ch** les lui ferma en lui donnant l'argent néceſſaire pour ſon magot (1), & Bertin ſe tut.

On fit une gravure qui repréſentoit Averdi en chiffonnier des rues, mettant dans ſa hotte tous les chiffons & haillons qu'il rencontre. Sur ſa hotte on liſoit: TRÉSOR ROYAL. Parmi ces rognures ſe trouvoit un petit bout de bord d'or d'un vieux chapeau, qu'il ſaiſiſſoit avec avidité pour le fourrer dans le gouſſet de ſa culotte, à ſon profit.

Tout ce détail eſt peut-être trop court pour être entendu; mais l'abbé Gagliani avoit pour principe qu'il faut être court en politique. Quand ſon ambaſſadeur Cantillana lui communiquoit quelques mémoires que le miniſtere lui avoit remis pour demander l'avis de ſa cour; ſi ce mémoire étoit long, l'abbé lui diſoit.... Cette demande ne vaut rien. --- *Ma perche?* Vous n'avez rien lu encore. --- Votre excellence me permettra de lui repréſenter que la politique eſt le contraire de la f.... La politique n'eſt bonne que quand on eſt court.

Pendant que l'enrégiſtrement de cet édit

(1) On ſait que le feu roi théſauriſoit.

ſe négocioit au palais, ce plan que perſonne ne connoiſſoit ni ne pouvoit deviner parce qu'il étoit abſurde, excita la curioſité. M. le dauphin le voulut avoir, & s'adreſſa à un maître des requêtes intrigant, qui ne connoiſſoit point d'obſtacles. Ses recherches donnerent lieu à la découverte qu'on va lire.

Il fallut d'abord, pour réuſſir, faire roder dans les replis tortueux de ce bas palais, repaire infect par toutes les tyrannies ſouterreines qui s'y pratiquent; de là monter au greffe à la peau; arriver enfin à M. de Maupaſſant leur chef, & lui faire inſpirer le deſir de conſulter lui-même le maître des requêtes perquiſiteur, en ſa qualité de membre du conſeil. Tout autre contour, toute autre emmiellure euſſent été ſuſpects: celle-ci réuſſit au-delà de toute attente. On perſuada à Maupaſſant que les calculs algébriques, familiers au jeune maître des requêtes, rendroient aux yeux d'Averdi ſon travail plus méritoire. B** fut donc ſupplié par Maupaſſant d'examiner ſon plan. On le lui confia pour huit jours. B** le garda deux & demi, pendant leſquels des copiſtes proportionnés à l'ouvrage firent dans ſa maiſon, chacun ſéparément, une copie du travail dépecé, des calculs, &c. &c.

Cela fut ſi prompt, que jamais Maupaſſant ne s'en eſt douté. L'ouvrage réuni fut enſuite mis au net, & M. le dauphin l'eut à ſon arrivée à Fontainebleau, ſix ſemaines avant l'enrégiſtrement. B** fut fort fêté; il lui en coûta beaucoup d'inquiétudes, de ſoins & d'argent qu'on devoit lui rendre avec uſure; mais la mort du grand prince, & des fautes au nombre deſquelles il eſt même des lâchetés, ne lui ont laiſſé qu'une priſon d'état pour retraite.

Ce plan, hors l'édit, étoit tout chiffres; la dette nationale, ſuppoſée trois milliards, étoit calculée par échelle décroiſſante juſqu'à une époque donnée: cette magie n'étoit pas ſorciere. Avec tout cela, il n'eſt pas aiſé de trouver, pour deux fois vingt-quatre heures, une douzaine de copiſtes intelligens, ſûrs, ſecrets. B** parvint cependant à les raſſembler; mais *Decret*, l'un d'eux, ne ſe préſenta qu'au bout de ſix ſemaines pour recevoir ſon paiement, tel effort qu'employa B** pour ſavoir ce qu'il étoit devenu. Decret étoit un grand homme, bien nourri, vigoureux, adroit, bon mathématicien, protégé par Gribeauwald, & que Cugnot (1), maître de

(1) Ce Cugnot a exécuté à l'arſenal un charriot de l'invention de Gribeauwald que la pompe à feu fait aller.

mathématiques, avoit indiqué. Decret avoit servi le roi de Prusse, & connoissoit des gens des bureaux de M. de Vaux. Comme M. de Maillebois s'étoit approprié beaucoup de mémoires du dépôt, on avoit soupçonné Decret & Bref de les avoir livrés, & Decret sortoit de la Bastille.... J'ai été bien en peine, lui dit B**. --- Je ne pouvois pas vous donner de mes nouvelles. --- Mais vous avez été surpris & inquiet... -- Jusqu'à un certain point. J'ai vu que pour avoir servi le roi de Prusse dans le génie, on m'avoit accusé faussement. On n'a point trouvé de preuves; je savois qu'il ne pouvoit y en avoir, puisque j'étois innocent. Aussi n'en ai-je pas perdu l'appétit. --- Vous me paroissez avoir pris votre parti lestement. --- Que faire!... Mais ce n'est ni cela ni ma rétribution pour les calculs que je vous ai copiés qui m'amenent; je viens vous consulter. --- De quoi est-il question? Puis-je vous obliger? comptez sur moi. --- Voici ce que c'est.

Quand j'ai été sous les verroux, quand au bout de quelques jours j'ai vu que ma position n'étoit point inquiétante, j'ai fait ce que j'ai pu pour tuer le tems.

Ce qui se présente sans cesse aux yeux dans

ce hideux séjour, ce sont ces éternels murs qui vous couvrent ; & je me suis amusé à parcourir ce qui s'y trouvoit empreint. Ce qui me frappa singuliérement, fut d'y voir de préférence, & vingt fois répétés, ces mots: LISEZ SUR LES MURS, LISEZ SUR LES MURS...

Un jour je voulus en avoir le cœur net. Je pris le parti de tout lire attentivement. Je commençai par la gauche, & parcourant toutes les surfaces de suite en suite, je n'échappai rien ; mais aussi je n'appris rien d'extraordinaire.

Restoit la partie du mur que cachoit mon lit. Je le dérangeai, & parcourant tout avec ma lumiere, je découvris dans un petit coin ces mots: CHERCHEZ DANS LES TROUS.... Oh! oh ! me dis-je, voici du nouveau ; voici une découverte.... car par-tout: LISEZ SUR LES MURS ; ici seulement: CHERCHEZ DANS LES TROUS .... dans tout ce qui se voit: LISEZ SUR LES MURS ; dans la seule partie cachée: CHERCHEZ DANS LES TROUS.... le tout d'un même caractere d'écriture. --- C'étoit un problême à résoudre d'un genre neuf. --- Aussi fatigua-t-il mon esprit. Je ne pouvois pas procéder ici par $x + z$. La manœuvre de chercher dans les trous demandoit plus

plus de foin que de parcourir les écritures; il falloit y regarder de plus près, & fur-tout commencer par l'endroit de la chambre le plus élevé, où un homme grimpé fur une chaife pût atteindre, & defcendre enfuite par bandes paralelles jufqu'à l'aire; car les chambres ne font pas carrelées. --- Je reconnois par-tout votre précifion géométrique. --- Je travaillai tout un jour; je ne laiffai rien échapper, & je ne découvris rien. Au bout de deux jours, l'idée me prit de faire une nouvelle vifite, & de nettoyer jufqu'aux endroits dans lefquels les araignées auroient pu bâtir des toiles. Ce ftratagême me réuffit. Je découvris un très-petit trou bouché d'une toile d'araignée affez épaiffe, & après l'avoir bien nettoyé avec une forte épingle, il me vint un très-petit filet de papier enroulé, dont voici le contenu.

« J'ai été changé de chambre à caufe d'une » réparation qu'il a fallu faire à la mienne. » Si quelque malheureux occupe celle-ci, & » qu'il en forte avant moi, je le prie d'aller » trouver M****, à l'hôtel de Condé, de » lui demander comment il fe peut faire qu'il » m'oublie depuis huit ans. Si l'on veut frap- » per à huit heures du foir, je répondrai.

» Avril 1762. » — C'étoit là une grande découverte ! une isle inconnue pour un voyageur.... — Oui ; mais mon inquiétude fut d'abord de savoir si l'homme y étoit encore depuis deux ans que ce papier reposoit. L'un des gens de M. Cadet avoit été un an dans cette même chambre, sans avoir eu l'idée de lire sur les murs, ni de chercher dans les trous. Ensuite, comment & avec quoi frapper ? mon lit étoit en fer, sans quoi je l'eusse démonté....

Trois jours se passerent sans que je pusse trouver un moyen pour y suppléer. Enfin, un matin je faisois mon lit ; les matelas avoient besoin d'être retournés ; tout-à-coup une grosse bûche tombe de dessous le traversin qu'elle soutenoit.... Oh ! dis-je, voilà le secret ; il a indiqué de frapper, parce qu'il savoit alors que cette bûche existoit : on ne donne, dans les chambres des prisonniers, que de petits morceaux de bois de poële. Le hasard avoit voulu que dans cette chambre il y eut une grosse bûche pour soutenir le traversin.

Il fallut attendre huit heures du soir. Cette journée me parut d'une longueur que je ne puis exprimer ; car enfin, me disois-je, s'il y

eſt encore cet infortuné, il y a deux ans qu'il n'a eu de nouvelles de ſon papier ; il y a donc dix ans qu'il n'a entendu parler de ſa famille, puiſque dans l'énoncé de ſon billet, on voit que tout ſon eſpoir réſide dans l'eſpérance que quelqu'un, en liſant ſur les murs, cherchera dans les trous, & parviendra à découvrir ce petit papier, dans lequel eſt dépoſé ſon ſecret.... Ainſi, tout ce jour je me diſois: Y EST-IL ? N'Y EST-IL PLUS ? M'ENTENDRA-T-IL ? RÉPONDRA-T-IL ?

La huitieme heure ſonnée, je ne perds pas un moment, & une minute après, m'étant bien ſaiſi de ma bûche, je ſanglai contre le mur trois coups de toutes mes forces ; ... mais je n'entendis rien.

Au bout de quelques minutes je recommençai.... Oh! comme je treſſaillis, lorſque j'entendis qu'on répétoit mes trois coups. Je refrappai ; on me répondit. J'eus une ſatiſfaction vive & pure ; car quelle joie ces coups de bûche ne dûrent-ils pas procurer à ce malheureux, qui depuis ſi long-tems devoit déſeſpérer de ſa foible & unique reſſource !

Le lendemain, à huit heures ſonnées, je frappe : ſur-le-champ on répond. Le ſurlendemain j'attendis : l'infortuné me prévint ;

je répondis. Depuis lors, jufqu'au jour de ma fortie, nous nous alternâmes.

Me voici donc forti de l'antre. Perfonne ne peut plus frapper. Ce malheureux doit en induire que je fuis libre, qu'il exifte un être dans le monde qui a fon fecret. Quel ne doit pas être fon efpoir? Je ne faurois me réfoudre à le tromper. Que faut-il faire? --- Aller à l'hôtel de Condé....

B** y fut en effet, accompagné de Decret & de Patte l'architecte. Ils découvrirent que ce malheureux étoit ce fameux ferrurier qui avoit inventé & exécuté la plaque tournante du maréchal de Richelieu.

Le maréchal avoit acquis la maifon attenante à celle de Madame de la Poupliniere, premiere femme de M. de la Poupliniere. On avoit percé le mur mitoyen vis-à-vis de l'âtre de la cheminée de Madame, & la plaque mobile offroit une entrée commode au galant maréchal. Satan lui-même n'eût pas deviné cette reffource, qui mettoit la dame à l'abri de tout foupçon & de toute inquiétude.

Cette invention fublime n'avoit pas fait arrêter ce ferrurier, reffource des amans, terreur des cocus; elle lui eût plutôt mérité des trophées que la Baftille.... Il fut impof-

ſible de découvrir la cauſe de ſa détention ; ni de parvenir à ſavoir ce qu'il étoit devenu.

Mais cette aventure doit apprendre au moins à reſpecter les trous.

*P. S. pour la note de la page* 139.

On ſait que l'eſcadre Françoiſe, ſupérieure à celle des Anglois, l'avoit combattue trois fois, ſans avoir pu la vaincre, & l'avoit enfin laiſſée maîtreſſe de la mer. Ce fut cet abandon qui décida la perte de l'Inde. Pondichéry, livrée aux horreurs de la guerre, fut obligée de ſe rendre le 15 janvier 1761.

D'un autre côté, il eſt certain que Lally avoit corrigé, le 14 janvier, (la veille de la reddition) un projet de capitulation dreſſé par le conſeil. Il avoit nommé des députés pour la porter à l'ennemi, & par une contradiction qui le peint d'après nature, mais dont les ſuites ont été bien fatales, il chargea ces mêmes députés d'une lettre pour le général Anglois, auquel il oſoit écrire : « qu'il ne » vouloit point de capitulation, parce que » les Anglois étoient gens à ne la pas tenir. »

En prenant poſſeſſion de la place, le conquérant fit embarquer pour l'Europe, non-ſeulement les troupes qui l'avoient défendue,

mais encore tous les François attachés au service de la compagnie. On poussa plus loin la vengeance; car Pondichéry, cette ville si célebre sous Duplex, & rendue par ses soins la plus belle de l'orient, devint un monceau de ruines sous la main du vainqueur irrité.

Ceux d'entre ses habitans qu'on transporta en France, y arriverent rongés du désespoir d'avoir tout perdu, fortune, patrie, ressources, espoir, dénoncerent leur chef odieux à l'indignation publique, & le présenterent au gouvernement comme l'auteur de tous les maux de l'Inde, & la cause unique de la perte d'une colonie florissante. Lally fut arrêté; la Bastille le reçut. Aussi-tôt Saint-Priest, conseiller d'état & intendant de Languedoc, s'annonçe hautement pour le défenseur de Lally, son parent proche.

Mais Saint-Priest avoit été choisi par le roi pour remplacer M. de Ch** en 1765; il avoit été désigné par la marquise pour être contrôleur-général en mars 1764; enfin, il étoit parfaitement propre à reparoître sur le grand théatre. Pour perdre Saint-Priest, il suffisoit de l'entacher aux yeux de la nation dans la personne de son proche parent Lally, dont il osoit prendre la défense.

M. de Ch** obtient des lettres-patentes qui renvoient à la grand'chambre du parlement de Paris, la tournelle à elle jointe, l'inftruction & le jugement du procès de Lally. Il avoit été accufé de haute trahifon & de concuffion.

La premiere de ces accufations fut reconnue fauffe; la feconde refta fans preuves; & cependant Lally fut condamné à perdre la tête.

Saint-Prieft demandoit aux juges, au nom de l'humanité fi l'on ne daignoit pas l'écouter comme parent, quel étoit le crime de Lally felon les loix? Elles n'ont point dépofé le glaive de la juftice dans les mains des magiftrats pour venger des haines particulieres, ni même pour fuivre les mouvemens de l'indignation publique. C'eft à la loi feule qu'il appartient de défigner les victimes; & les juges ne peuvent recevoir la vérité même que des mains de la loi, & felon les formes qu'elle a établies.

L'arrêt de *1766* déclare Lally atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de fon état, & de la compagnie des Indes.

Mais, felon la remarque de l'illuftre Raynal, qu'eft-ce que TRAHIR LES INTÉRÊTS? Où

eſt la loi qui ordonne la peine de mort pour ce délit vague & indéfini? Il n'en exiſte, & il n'en peut exiſter aucune. La diſgrace du prince, le mépris de la nation, l'opprobre public ſont les châtimens deſtinés à l'homme incapable ou inſenſé qui a mal ſervi l'état. Mais la mort, & la mort ſur l'échafaud, pour la mériter, il faut des fautes d'un autre genre; il faut des crimes.

L'arrêt de Lally le déclare convaincu de vexations, d'exactions, d'abus d'autorité. Il en avoit commis ſans nombre. Auſſi un Indien diſoit un jour au pere Lavaur: *Eſt-ce que votre Atémadoulé* (votre premier miniſtre) *eſt fol d'envoyer un homme de cette ſorte pour commander dans ce pays-ci?* Mais qu'induire encore de là, ſi ce n'eſt ſa violence & ſon impéritie? Lally employa des moyens violens pour ſe procurer des reſſources pécuniaires; mais cet argent fut verſé dans le tréſor public. Il vexa des citoyens; mais il n'attenta point à leur honneur. Il fit dreſſer des gibets; mais il n'y fit attacher perſonne.

En un mot, c'étoit un fol noir & dangereux, un homme odieux, mépriſable que ce Lally, & parfaitement incapable de com-

mander à d'autres hommes ; mais il n'étoit ni traître ni concussionnaire ; & comme dit très-bien Saint-Priest à ses juges, *tout le monde avoit le droit de tuer Lally*, *excepté vous & le bourreau.*

Maupeou, alors premier président & qui vouloit être chancelier, ne pouvoit parvenir à la tête de la magistrature sans se vouer pieds & mains liés à M. de Ch**. Il fit en 1766 contre Lally, pour plaire à ce ministre, ce qu'il avoit fait en 1764 pour payer ses dettes ; & aussi-tôt l'arrêt rendu contre la malheureuse victime de son ambition, il supposa qu'à raison de son séjour dans l'Inde, il avoit appris des noirs la torsion de la langue, & l'art de s'étrangler ainsi. En conséquence il ordonna de son chef qu'on lui mit un bâillon. Son unique but étoit de l'empêcher de parler.

L'abbé Aubry, qui avoit été dix-neuf ans premier vicaire de la paroisse de S. Eustache, & qui fut fameux à l'époque de la mort de Madame la duchesse d'Orléans, comme chargé de cette lourde corvée. L'abbé Aubry, alors curé de S. Louis, très-savant, (1) très-

(1) Sur-tout en histoire naturelle ; son cabinet est un des premiers de Paris.

eftimé & très-connu, fut choifi par le parlement pour exhorter Lally à la mort. Ainfi il lui entendit lire fon arrêt à la conciergerie. C'eft de lui que je tiens que Lally ne s'y attendoit nullement, qu'il fe livra au défefpoir, & fe frappa fur-le-champ d'une point de compas qu'il portoit toujours fur lui; mais qui fut arrêtée par une côte.

Aubry eut beau repréfenter au premier préfident de Maupeou que le bâillon empêchoit qu'il ne fe confeffa, jamais il ne put obtenir qu'on le lui ôta. Maupeou foutint que cet inftrument de torture étoit néceffaire pour qu'il ne s'étrangla pas. Aubry lui démontra, que s'il y avoit un moyen pour favorifer la torfion de la langue, c'étoit le bâillon. Donc Maupeou étoit contradictoire avec lui-même; mais il étoit conféquent aux vues de M. de Choifeul qui vouloit du fang.

Le roi étoit à Choifi le jour de l'exécution. M. de Ch** ne le quitta pas. De deux heures en deux heures, Maupeou lui expédioit des couriers. Enfin, craignant quelqu'événement imprévu, peut-être un moment d'émotion de la part du roi qui auroit pu demander un furfis, il fit hâter l'exécution malgré les remontrances d'Aubry, qui lui démontra que

ſon pénitent n'étoit pas prêt. On mit ſix bourreaux autour de Lally dans ſa priſon, pour empêcher qu'il ne parla même à Aubry. On lui avoit promis un carroſſe, comme on fait à Londres. L'ordre ayant été donné pour ſix heures, (c'étoit en juin) le carroſſe ne fut pas prêt, parce que le Maupeou fit hâter. On ordonna un tombereau qu'on ne put trouver qu'à l'hôtel de Soiſſons; & ce ne fut que dans le tombereau que Lally put ſe confeſſer, parce que les ſix bourreaux ne purent y trouver place. Aubry uſa de ſon droit de confeſſeur. Il n'étoit plus tourmenté par le Maupeou qui n'étoit pas dans le tombereau, quoiqu'il eût bien mérité d'y être. Il enveloppa Lally de ſa robe de docteur, & le confeſſa de ſon mieux dans la route, en lui ôtant le ſpectacle terrible de cette populace enivrée de fureur.

Lally ſur l'échafaud ſe mit à genoux; mais cet échafaud n'étoit point enfoncé aſſez avant en terre pour ne pas vaciller. Les poliſſons cherchoient à s'y attacher pour y voir de plus près. Le bourreau n'avoit jamais tranché de tête; Lally fut manqué; le coup donna ſur l'occiput. Lally tomba ſur le viſage; alors le pere du bourreau le prit par la tête; un

garçon s'empara du corps, & le fils du bourreau fcia le col avec fon coutelas.

Après l'exécution, on attendit le carroffe de deuil qui ne venoit point. L'abbé Aubry envoya acheter deux aulnes de toile; on fit une efpece de fac, dans lequel on mit le tronc la tête dans les jambes, & on le porta à Saint-Jean-en-Greve, où enfin on trouva ce qu'il falloit pour le fervice.

Quand M. de Ch** a ceffé d'influer dans le gouvernement; quand le chancelier Maupeou a été exilé; quand le marquis de Tollendal, bâtard de Madame de Molde, fe difant fils légitime de Lally, (1) voulut préfenter fa requête en caffation; fur le fimple examen de fa requête, après une difcuffion réfléchie & motivée de dix-neuf heures de féance; après fix femaines de travail, quatre-vingt juges du confeil ont caffé tout d'une voix l'arrêt de Lally le 17 juin 1778, avec cette fingularité que M. le garde-des-fceaux choifit Lambert, maître des requêtes, qui avoit été confeiller au parlement, ami & contemporain d'Averdi, fon rival, au contrôle-général en novembre 1763, fanatique parlementaire, anti-

(1) C'eft un des points conteftés par les héritiers Lally.

royaliste, créature de M. de Choiseul, factieux depuis vingt années, &c. &c. pour rapporter cette requête en cassation; ( 1 ) or ce rapport n'a pu se faire sans déshonorer le parlement, sans abandonner M. de Choiseul, bienfaicteur de Lambert, & qu'il a fallu montrer comme l'instigateur secret de cet assassinat prémédité; sans dévoiler aux yeux de quatre-vingts personnes des trames & des machinations abominables. Eh bien! ce Lambert qui a trahi M. de Choiseul en 1778, comme Averdi en 1764 trahit son corps, a été fait conseiller d'état par M. de Maurepas pour prix de son infamie.

( 1 ) Chaillon de Jouville maître des requêtes, étoit ce rapporteur, avec Lambert.





## CHAPITRE XII.

*Aventure arrivée hier à M. de L** T***, au bal de l'opéra, racontée par son valet-de-chambre.*

Monsieur de L** T*** n'a pas vingt ans, est très-joli, ressemble au feu roi, & l'on assure qu'on peut se ressembler de plus loin. Son teint feroit honte aux plus jolies blondes; sa main est charmante; ses yeux superbes; ses dents le disputent aux plus belles. Dans un bal particulier, des dames l'habillent en femme, & le serrent de façon qu'étant fort gras, on lui donne de la gorge aux dépends de son estomac. Il passe une capote & met un loup, sorte de masque qui laisse voir presque toute sa figure. Sa voix de bal joue la petite maîtresse à s'y méprendre; on arrive à l'opéra, & il se fait donner le bras par un grand jeune homme qui a de l'esprit, mais l'air du monde le plus niais. L'espiegle travesti avertit les dames de ne pas le quitter, sans l'embarrasser cependant. A peine est-il apperçu, que tous les jeunes gens disent: *ah!*

*ah ! voilà des provinciaux ;* & le couple, en effet, affectoit beaucoup d'étonnement. On les ſerre ; on les tourmente ; ils répondent mal, gauchement, mais d'une maniere riſible ; enfin arrive un homme très-connu, qui trouvant jolie la jeune provinciale, le lui dit. Elle ripoſte d'une grande révérence ; car le marquis de * * * avoit un habit ſuperbe. Enhardi par la contenance de la belle ſtupide, il prend la parole.... Madame ou Mademoiſelle eſt étrangere ? --- Oui, Monſieur. --- De quelle province, s'il vous plaît ? --- De Champagne & de Rheims. --- Comment ! mais je connois tout Rheims. ( L'eſpiegle le ſavoit bien. ) Ah ! Monſieur connoît donc telle, tel, &c. &c. --- Mon Dieu, oui ; mais n'y auroit-il pas d'indiſcrétion à vous demander qui eſt Monſieur votre pere ? --- Monſieur, mon pere eſt procureur. ( Le marquis voyant qu'il ne s'agit que d'une griſette, prend un air plus aiſé, & dit à l'oreille : ) --- Ma belle enfant ! êtes - vous là avec votre amoureux ? --- Oh non ! Monſieur, c'eſt mon couſin, l'avocat. . . . ( Et le couſin de faire la révérence. . . . Le marquis lui témoigne de l'intérêt, lui offre ſes ſervices, lui conſeille de reſter à Paris .... & le couſin de faire la

révérence. ) ... Mon Dieu, je ſuis bien laſſe. --- Si Mademoiſelle vouloit me donner ſon autre bras. --- Monſieur, vous êtes bien honnête; mais çà vous gêneroit. --- Non, non: aimez-vous les glaces? --- Oh! j'en ſuis folle. --- Eh bien! venez au foyer. --- Au foyer, dit le couſin en ouvrant de grands yeux; & où eſt-ce que c'eſt çà? --- A deux pas, reprend le marquis, & il les entraîne. On apprête des glaces; ils en avalent le diable; les garçons n'y fourniſſoient pas: le marquis eſt émerveillé. . . . Il propoſe une goutte de liqueur; elle accepte .... des oranges .... elle emplit ſes poches & celles du couſin. Pendant ce tems-là, le marquis baiſoit ſa patte blanche avec une ardeur .... & la petite ne s'effarouchoit pas; car on eſt patineur en province. Il voulut monter plus haut.... Ah! Monſieur, finiſſez donc; maman m'a dit qu'il ne falloit pas ſe laiſſer prendre çà. ( La provinciale avoit ſes raiſons pour arrêter cette entrepriſe. ) ... Enfin, comme cela s'échauffoit, la T*** donne un coup de coude au couſin qui dit: ma couſine, ma tante eſt peut-être bien inquiete, & puis nous revenons demain, & ſûrement nous ſerons aſſez heureux pour retrouver Monſieur.... Celui-ci

fait

fait donner à la petite parole pour le lendemain. Le cousin demande permission d'aller lui faire sa cour, & de mériter ses bontés.... Oui, mon ami, avec grand plaisir; mais soyez secret.... Adieu, petite méchante. Ne manquez pas à votre parole au moins.... A demain.... J'aurai bien des choses à vous dire.

Le lendemain, même déguisement; on se retrouve; même scene au foyer, toujours buvant & mangeant comme quatre démons. Alors le marquis tire la belle à quartier..... Avez-vous un amoureux? --- O mon Dieu non. --- Aimez-vous Paris? --- Oh! mon Dieu oui; d'autant que l'on veut me marier à un vilain procureur bien vieux; & puis il est si laid! --- Ah, ma chere petite!... Mais j'ai des moyens d'empêcher tout cela. --- Ah! Monsieur, seroit-il possible? --- Oui; mais il faut de la confiance en moi; il faut m'aimer un peu. --- Oh! s'il ne falloit que çà. --- Non, pas davantage. (Et l'on voit d'ici si la main est baisée, sucée, dévorée.) Tenez, si vous permettez que je vous conduise dans une maison qui m'appartient... -- Ah, mon Dieu! & maman. --- Nous lui écrirons; elle saura que vous êtes bien, que vous êtes libre; & vous pourrez faire vos

conditions pour ne point épouser ce vilain procureur. --- Monsieur, vous êtes bien bon; mais je pourrai donc m'en aller quand je voudrai. --- Sans doute, ma belle amie; mais voudrez-vous me quitter, moi qui vous adore? --- Ah! non. --- D'ailleurs tous mes gens seront à vos ordres; ma voiture, mes chevaux: adorable comme vous êtes, vous embellirez les diamans, les parures que je vous destine; vous serez la reine de mon cœur. --- Mon Dieu! .... Mais maman! .... Et puis m'épouserez-vous? --- Pas tout de suite; mais soyez tranquille; j'arrangerai tout cela... Enfin, le marquis persuada, séduisit si bien la petite provinciale, qu'elle consentit à se laisser enlever le lendemain à quatre heures du matin, par la petite porte du palais, qui donne sur le grand escalier. Il devoit lui donner la main, & après quelques tours de bal, perdre le cousin; son coureur & un autre laquais le recevroient au bas du petit escalier & le porteroient dans la voiture qui disparoîtroit en un instant. Le cousin, comme on croit bien, n'entendit rien de tout cela, & le marquis qui ne s'étoit pas nommé, croyoit ne courir aucun risque. Il quitte sa belle en scellant le traité d'un chaste baiser. Le len-

demain, (c'étoit le mardi gras) la prétendue belle étoit au bal à deux heures précises, armée jusqu'aux dents; car le jeune téméraire craignoit que par malice la société ne manquât aux précautions qu'il avoit dictées. La femme qui faisoit la mere, devoit se trouver à la porte fatale à l'heure dite, accompagnée de M. le duc de Chartres, & de deux ou trois hommes de sa suite tous masqués. Des valets vigoureux se tenoient à l'écart, prêts à s'élancer au premier signe en cas d'agression de la part de ceux du marquis. Celui-ci arrive, joue son rôle comme un ange; le cousin se laisse perdre. Les deux amans arrivent; il n'y a plus qu'un seul pas à franchir; déjà le coureur saisit la belle, quand la mere paroît & jette des cris affreux. Le marquis, alors masqué, brave l'orage, tranche du grand seigneur, parle de sainte Pélagie, d'ordres du roi, de main-forte, pendant que la T*** étoit obligé de distribuer de vigoureux coups de poing au laquais qui l'enlevoit très-sérieusement. Le duc de Chartres & sa société mirent fin à cette étrange scene en se démasquant, & ce qui ne fut pas le plus plaisant pour le marquis, en démasquant le jeune homme, & forçant l'enleveur à en faire autant.

On ne ſauroit aſſurément jouer un plus cruel tour, ſi ce n'eſt celui que ce même la T*** fit à un banquier de Paris. Ceci paroîtra peut-être tenir un peu du brigandage qu'on ne devoit pas craindre dans une ville ſi policée, ſi les précautions arbitraires que la police elle-même néceſſite apparemment, n'en fourniſſoient la facilité, l'occaſion & le prétexte.

Il eſt à Paris un banquier très-connu, nommé Peixotte, qui ne hait pas les jolies femmes, mais qui ne les aime que par un certain côté. La Dervieux eſt une fille de ce bas monde, jolie comme l'amour, toute jeune & très-connue. Outre ſon entreteneur, homme fort riche, elle avoit, ſelon l'uſage, deux amis, l'un conſeiller au parlement, l'autre étoit préciſément ce ruſé la T***, dont on vient de voir les ébats.

Peixotte arrive un matin chez la demoiſelle. Aucun des trois tenans ne s'y trouve. Il offre cent louis, ſi l'on veut dévoiler tous ſes appas. On ſe déshabille, & le vieux ſatyre, après quelques éloges très-ſuccincts ſur une gorge & des charmes plus ſecrets qui mériteroient des autels, s'extaſie ſur une chûte de reins admirable; il admire, il touche, il palpe,

il careſſe ; il ſe met à genoux devant des feſſes qui le diſputent à Vénus Callypige ; lunettes ſur le nez, repréſentez-vous l'infame en extaſe.

Un doigt profane. --- Ah ! Monſieur, je n'en ſuis point. --- Ma belle enfant, je te donnerai ce que tu voudras.... Il s'enhardit ; elle ſe fâche.... Il s'en va avec promeſſe de revenir.

Le ſoir, la Dervieux conte à la T * * * ſon aventure. Celui-ci l'aſſure qu'elle eſt une ſotte, qu'il faut tirer parti de ce goût hétéroclite, qu'elle peut s'en repoſer ſur lui, & le laiſſer faire. Donne un rendez-vous à ce vieux coquin, dit-il ; mais ſans aſſouvir ſa fantaiſie. Tu entends. Je veillerai.

Rendez-vous donné, cent autres louis apportés. Peixotte demande pour toute grace qu'elle laiſſe placer entre ces belles feſſes qu'il adore un petit étui de nacre de perle très-mignon & très-joli. Après bien des contorſions très-riſibles, la Dervieux laiſſe placer l'étui. Les deux jeunes gens étoient cachés ; mais quel eſt leur étonnement de voir le ſapajou tirer ſix grandes plumes de paon, déboucher l'étui, & les faire entrer dans des trous faits exprès. Il ſe met enſuite à un bout de la chambre, la fait promener, & com-

mence avec lui-même l'opération d'onam, en contemplant la jolie perſpective qu'il s'étoit faite. La petite folle ſe miroit dans les glaces, & rioit de tout ſon cœur. On croit bien que la T * * * & le magiſtrat ſon digne acolyte, furent obligés de quitter leur cachette pour ne pas ſe trahir.

Cependant le vilain propoſe de remplacer l'étui. La belle bien conſeillée ſe montre moins difficile, mais propoſe un autre rendez-vous, & met cet étrange pucelage à cinq cents louis. Peixotte n'eſt point effrayé; il accepte; on prend jour; on ſe ſépare, & l'homme emporte ſon étui & ſes plumes.

Alors la T * * * bâtit un projet; il ſuivoit encore le barreau; au jour nommé, ils arrivent, ſon camarade & lui, chez la petite en robe de palais. Son valet-de-chambre portoit un habit rouge avec une treſſe d'or & une épée; ce qui approchoit beaucoup d'un ſurtout d'uniforme d'inſpecteur de police. Deux grands laquais en habit gris compoſoient le reſte de l'eſcorte. La petite bien inſtruite de ſon rôle, & ſur-tout de faire dépoſer ſur la cheminée les cinq cents louis, les deux roués paſſent dans une autre chambre. Peixotte arrive.

La ſcene s'ouvre par la genuflexion, la contemplation, les adorations. L'étui revient ſur jeu; le paon ſe promene pour mettre en train Monſieur: ſoudain les portes s'ouvrent avec bruit, & l'on annonce MM. les commiſſaires du roi & un inſpecteur de police: la fille veut ſe cacher; l'inſpecteur l'arrête, Meſſieurs coupent le chemin au vieux fol fort intrigué de tout cet appareil, & l'inſpecteur ſe place auprès de la cheminée, afin de veiller à ce qu'il n'approche pas les rouleaux. Alors, de l'air le plus grave, la T*** lui dit: « Monſieur, la cour informée des déportemens » qui ſe commettent chez Mademoiſelle, a » délibéré à ce que nous nous tranſportions » ici, pour y procéder verbalement, à l'effet » d'arrêter des débauches auſſi ſcandaleuſes » que nuiſibles à la population. »

Plus mort que vif, Peixotte ſe raſſeoit dans un fauteuil; on apporte une table; le conſeiller au parlement tire du papier, & la T*** dicte un procès-verbal où rien n'eſt oublié; l'état des lieux, des choſes, l'examen de l'étui, des plumes, le ſignalement de l'homme, ſon refus de dire ſon nom, &c. &c. le tout mis en ſéqueſtre pour être dépoſé, dit-il, au greffe de la cour. La T*** approche enſuite de la

cheminée ; à la vue de l'or, il marque de l'étonnement, de l'incertitude, & demande à qui il eſt. La petite, ſuivant ſes inſtructions, aſſure qu'il eſt à elle. Le ſcélérat affecte un doute, & déclare qu'il eſt obligé de le confiſquer s'il appartient à l'anonyme. Peixotte interrogé affirme que cet argent eſt à la Dervieux; alors la T*** le lui remet en lui faiſant une éloquente mercuriale. Il exige une atteſtation de Peixotte, qui déclare ne ſavoir écrire; le greffier la rédige pour lui, & Peixotte y ajoute une croix; puis il reçoit une vive ſemonce ſur la meſſéance de ſes goûts italiens. On lui annonce enfin qu'il eſt libre, & il ſe ſauve.

Le ſoir il y avoit à l'opéra vingt copies figurées du procès-verbal, auquel les deux démons eurent l'attention de joindre encore une eſtampe faite d'après le ſignalement, & où les perſonnages étoient d'une reſſemblance frappante. On peut juger de la fureur de Peixotte d'avoir été joué ainſi. Pour l'achever, la T*** envoie le lendemain chez lui un laquais dégourdi & bien préparé porter dès complimens, & lui dire qu'étant informé qu'il avoit une PARTIE de plumes de paon à vendre, il le prioit de lui en céder la moitié,

parce qu'il en avoit un besoin très-urgent, & qu'au reste le prix ne faisoit rien.

## CHAPITRE XIII.

*Solution de deux problêmes d'économie politique, proposée par M.*** au comte de***.*

### PREMIER PROBLÊME.

LES économistes ont-ils jamais songé que l'homme pût se donner un pain & un vin artificiels? Il ne faudroit que deux ou trois expériences chymiques pour y parvenir; & si l'on y réussissoit, cette découverte ne renverseroit-elle pas la plus grande partie de la science économique? Si la nourriture des hommes étoit à leur disposition, à peu près comme l'eau qu'ils boivent, que deviendroient les spéculations sur les bleds? que deviendroit la science économique?

### PREMIERE SOLUTION.

D'abord le pain & le vin sont aujourd'hui, comme ils le seroient alors, une œuvre purement artificielle de l'homme, & c'est cette œuvre que la bonne & saine économie politique en-

courage à perfectionner. C'est à ce perfectionnement radical de l'espece humaine que toutes les connoissances doivent tendre comme à leur centre commun ; & c'est en raison de leur degré de rapprochement de cette tendance qu'elles doivent être prisées en politique.

Mais toutes les découvertes du monde n'empêcheront pas que l'homme qui ne peut rien faire que de concert avec la nature, doit avoir pour premier & inévitable moyen l'obéissance aux loix de l'ordre naturel. La connoissance de celles d'entre ces loix qui sont relatives à la prospérité & à la perpétuité de l'espece humaine, compose la science économique : or il n'est pas vrai que la découverte, bien gratuitement supposée possible, renversât cette science.

Si l'on inventoit une maniere de produire des subsistances si facile & avec une telle abondance, que dans une matinée un homme fît sortir de son creuset ( ce qui au reste est une pensée très - creuse ) de quoi donner à manger à cinq cents, il en résulteroit, sans doute, que l'on abandonneroit nos cultures actuelles, ou du moins celle des bleds.

Celle des bois resteroit précieuse pour faire

du charbon qui augmenteroit beaucoup de prix, & l'exploitation des mines pour chercher les matieres minérales qu'employeroit ce beau secret, prendroit aussi une grande activité. Les hommes se multiplieroient prodigieusement, en raison de la plus grande abondance des subsistances, & conformément à ce premier axiome de la science économique : TELLE EST LA SUBSISTANCE : TELLE EST LA POPULATION.

Dans cette population très-multipliée, la nécessité de bonnes loix & d'une grande vigilance pour leur exécution seroit encore plus pressante qu'elle ne l'est aujourd'hui ; & le principe fondamental de ces bonnes loix seroit comme aujourd'hui D'ASSURER A CHACUN L'USAGE DE SA LIBERTÉ ET LA CONSERVATION DE SA PROPRIÉTÉ ; ce qui ne se peut qu'en faisant observer à tous la condition DE N'ATTENTER NI A LA LIBERTÉ NI A LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI.

La réciprocité & la liaison naturelle des droits & des devoirs seroient donc reconnues comme aujourd'hui. Les loix sur ce commerce devroient, comme aujourd'hui, lui procurer la plus grande liberté, comme à toutes les actions utiles & licites. Les loix de

l'impôt devroient encore être les mêmes. Il faudroit s'appliquer à le prendre à la source des productions & des subsistances telle qu'elle pourroit être alors, de peur de gêner les relations sociales & de nuire à la liberté. Les propriétés foncieres & mobiliaires devenant plus petites & partagées entre un plus grand nombre d'hommes, deviendroient par cela même encore plus précieuses pour chacun; & la tentation pour les valeurs pouvant être plus grande & ceux-ci plus nombreux, la réaction sociale pour la conservation des propriétés deviendroit plus active & mieux combinée. Un intérêt perpétuel aiguise les moyens. La meilleure police est actuellement dans les pays de digues, où la moindre négligence noyeroit la patrie. Ainsi la société se perfectionneroit. Les hommes ayant peu à faire pour vivre, mais beaucoup pour conserver, acquéreroient de l'esprit, étendroient leurs connoissances, deviendroient meilleurs moralistes, meilleurs politiques, artistes plus ingénieux; mais ni la morale, ni la politique, ni les principes des arts ne seroient changés, & comme les vérités mathématiques resteroient, les autres vérités non moins certaines qui reposent sur les droits & les devoirs des

hommes réunis en société subsisteroient également. C'est pour approcher de ce terme que nous tâchons de faire venir dix septiers de bled où nos prédécesseurs en recueilloient trois; ce que je crois plus facile que de découvrir l'élixir de vie.

### SECOND PROBLÊME.

Le papier-monnoie, sujet à de tristes abus il est vrai, ne convient-il cependant pas aux états corrompus & sortis de leurs limites, ainsi que le mercure convient aux vérolés? La France ne feroit-elle pas mieux, puisqu'elle veut avoir la guerre, d'avoir, au lieu de ces parchemins qui ne sont que pour les riches, les petites bandes de papier qui font jouir le pauvre? Qu'importe que ce soit une illusion? L'argent n'en est-elle pas une aussi? Il n'y a que la derniere génération qui pourra se plaindre, & les métaux sont plus écrasans que le papier qui vivifie, qui anime la circulation, & ne trompe qu'une fois.

### SOLUTION.

Il faudroit faire un volume pour développer tous les maux qui découlent du papier-

monnoie. Mais les principes ſont en politique comme en morale la clef de tout problême.

Tout ce qui promet au futur eſt un outil de friponnerie qui fait des fripons ; & celui qui propoſe la queſtion ci-deſſus s'avoue de bonne-foi fripon politique, qui, *ſemblable* aux juifs, renvoie le ſang du juſte *ſuper filios noſtros*. *Je n'ai* point vu mon grand-pere ; mais je regarde lui & ſes peres comme les auteurs des biens dont je jouis ; & ce reſpect m'empêche de mettre mon bien à fonds perdu ſur ma tête & celle de mes enfans, parce que je dois à mon petit-fils le bien de mon aïeul. Toute meſure qui doit retomber ſur nos petits-fils eſt atroce & barbare. Si *l'humanité* étoit ſeulement ce que nous pouvons voir & atteindre, à meſure que notre vue baiſſe nous deviendrions plus inhumains.

Argent & papier ne ſont rien ; tout roule ſur la confiance. Ce qui tend à altérer la confiance, tend à tout arrêter, à tout obſtruer ; & la ſuſpenſion des rapports des hommes entr'eux eſt la mort ſociale. Comment donc nommer l'acte qui promet plus qu'il ne peut tenir ? Comment eſpérer que la néceſſité ne nous force pas à promettre plus que nous ne pouvons ? Seroit-ce connoître

les hommes que de ſe flatter que leur paſſion ne verra pas toujours la néceſſité dans le beſoin préſent, & le beſoin dans le ſuccès de la volonté actuelle.

Quant à la comparaiſon, elle n'eſt pas juſte: le mercure convient aux vérolés comme remede; mais les cantharides apportent aux impuiſſans la mort. *Le crédit public*, ou ce qu'on appelle ainſi, ſont les cantharides d'un état. On n'y a recours qu'au moment de la paſſion effrénée, & ſes moyens excitent & animent la circulation, comme les philtres animent le ſang. LA DURÉE, LA DURÉE, voilà la ſaine politique. Toute autre éleve ſur les membres de nos enfans un trophée fétide à l'orgueil des ambitieux, fléaux mortels de leur patrie. NOS PÈRES ONT MANGÉ LE FRUIT VERD, ET NOUS EN AVONS LES DENTS AGACÉES.



## CHAPITRE XIV.

*Mon ami Ch*** s'est trouvé avant-hier chez Madame de la B**, lorsque la comtesse de *** & le *** lurent quelques pieces fugitives. Avec son talent extraordinaire pour les abréviations, il en prit copie aussi rapidement qu'on les récitoit, & les voici.*

### MON RÊVE.

*Par Madame la comtesse de ***.*

JE dormois : à ta longue absence
Un songe a fait deux fois succéder ton retour,
Cher Mysis, & deux fois mon cœur à ta présence,
Tout mon cœur a frémi d'amour.
Je t'ai vu, tu versois des larmes ;
Je t'ai vu frissonner, tomber à mes genoux,
Et du voile importun qui te céloit mes charmes
Ecarter le tissu jaloux.
Moment délicieux ! ta main voluptueuse
Porte le trouble en tout mes sens ;
Et tes regards si languissans,
Et tes baisers si caressans
Irritent ma flamme amoureuse.
A ma foiblesse, ô dieux ! où trouver un soutien ?

Je tombe dans tes bras, j'y demeure éperdue ;
Mon œil ſe trouble, & je ne vois plus rien ;
Toi-même, cher amant ! diſparois à ma vue :
Je veux parler, je perds la voix ;
Ma bouche en feu reſpire ton haleine ;
Je meurs, & renaiſſant à peine,
Je meurs une ſeconde fois.
Mais hélas ! cette ivreſſe où mon ame ſe plonge
M'abandonne avec le ſommeil,
Et je gémis à mon réveil
De ne trouver que la trace d'un ſonge.
Hâte-toi donc, Myſis, quitte ces triſtes lieux,
Où je ne puis ſourire à ce que j'aime.
Ton abſence vieillit la nature à mes yeux,
Et loin de toi je ſens que je vieillis moi-même.
Ce faſtueux Paris eſt pour moi ſans attrait ;
Aux lieux où tu n'es pas rien n'a droit de me plaire.
Ici rêveuſe & ſolitaire,
Par-tout autour de moi je porte un œil diſtrait :
Viens me la faire aimer cette ville bruyante,
Où je vis à regret ſi loin de mon amant.
Ah ! viens calmer un trop cruel tourment,
Tes baiſers ſeuls rendront la vie à ton amante.



# ÉLÉGIE

*Sur la mort de Mignonne (1), petite chienne de la comteſſe de **.*

Que ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !

J'aimois Mignonne, & Mignonne n'eſt plus.
Je l'aime encore ; au dieu des rives ſombres
J'adreſſe des vœux ſuperflus,
Mes triſtes vœux ne ſont point entendus.
Elle habite à jamais le domaine des ombres.
Je le ſais trop ; mes pleurs ne l'affranchiront pas
De cette loi preſcrite à tout ce qui reſpire.
Lorſque n'a guere en mon joyeux délire
Je célébrois Mignonne & ſes appas,
Qui m'auroit dit que bientôt ſur ma lyre
Je lamenterois ſon trépas.

Que ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !

(1) La piece précédente n'a jamais paru. Celle-ci a été imprimée ; mais elle eſt ici très-changée.

Mais, que dis-je ! non, non : de vos airs douloureux,
Muſes ! je ne veux plus l'hommage,
L'eſpoir, ami des malheureux,
Préſente à ma triſteſſe une riante image ;
Je vois errer Mignonne en ce charmant boccage,
Où la douce clarté d'un jour pâle & douteux
Luit ſur les morts qui firent des heureux.
Mignonne adouciſſoit les chagrins de ma vie ;
Compagne trop aimable & conſolante amie,
Elle ſavoit les endormir ;
Ses ſoins touchans & vrais dans mon ame attendrie
Ramenoient quelquefois l'aurore du plaiſir,
Et mon bonheur n'irritoit pas l'envie.
Pour la payer des biens qu'elle m'a faits.
Sans doute, ô fille de Cérès !
Sur vos genoux vous careſſez Mignonne ;
Mignonne entre vos bras mollement s'abandonne
Aux doux loiſirs d'une éternelle paix.
Je la vois.... Mais hélas ! illuſion funeſte !
Mignonne, des douceurs dont tu m'as fait jouir
Le ſeul plaiſir maintenant qui me reſte,
C'eſt d'en pleurer encor le triſte ſouvenir.

Que ſous vos doigts le luth gémiſſe !
Muſes ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !



## Les Amans casuistes.

*Par* * * *.

Un échappé du ſéminaire,
Bien patelin, bien ſenſuel,
Preſſoit la timide Glycere
De conduire ſon ame au ciel
Par un chemin qui n'y va guere.
« Fi donc, Monſieur ! c'eſt un péché mortel,
» Et ſi je puis, je ne veux point en faire....
» Laiſſez-moi donc, où j'appelle ma mere. --
» -- Mon bel enfant ! quittez ce ton ſévere,
» Répond le jeune chérubin ;
» C'eſt un péché que la COLERE.... »
Puis promenant ſa chatouilleuſe main
Sur les lys mobiles d'un ſein
Que couvre une gaze légere :
« M'enviez-vous, dit-il d'un ton benin,
» Une innocente fantaiſie
» Qui n'ôte rien à vos appas ?
» C'eſt un gros péché que l'ENVIE,
» Et Dieu ne le pardonne pas. »
Le jeune apôtre eut peu de choſe à dire,
Pour combattre un péché d'ORGUEIL.
Son exorde fut un ſourire,
Accompagné du plus tendre coup-d'œil.

Tout le ſermon fut : JE VOUS AIME,
Trois petits mots qu'il ſut paraphraſer
Mieux que n'eût fait ſaint Auguſtin lui-même,
Et la péroraiſon fut un ardent baiſer.

Que voulez-vous que faſſe une novice
Contre un ſéducteur à collet?
Il obtint tout ce qu'il vouloit
En prêchant contre l'AVARICE.
Pour un ſermon il en fit trois....

Mais las ! à quel revers la nature eſt ſoumiſe !
Voilà l'éloquence aux abois.
La néophyte avec raiſon ſurpriſe
Qu'il eût ſi-tôt perdu l'uſage de la voix,
Et qui goûtoit au fond d'une ame bien épriſe,
Sa morale onctueuſe, inſinuante, exquiſe,
Dans la ferveur & le tendre abandon
D'une ame à Dieu nouvellement conquiſe
Demandoit un nouveau ſermon.
Il en fit un contre la GOURMANDISE,
La peignit comme un ſouffle émané du démon.
Glycere, d'un regard où ſe peignoit l'ivreſſe,
Jeté nonchalamment ſur le froid directeur,
Lui dit : je vous entends ; mais croyez-vous, Monſieur,
Qu'on ſe ſauve avec la PARESSE ?



## ÉPIGRAMME

*Sur le maréchal de * * & LINGUET.*

MONSIEUR le maréchal, pourquoi tant de réſerve
Quand Linguet le prend ſur ce ton ?
Que ne le faites-vous mourir ſous le bâton,
Afin qu'une fois il vous ſerve ?



*Sur M. DE SARTINE.*

J'AI balayé Paris avec un ſoin extrême,
Et voulant ſur les mers balayer les Anglois,
J'ai vendu ſi cher mes balais
Que l'on m'a balayé moi-même.



*Sur le compte rendu de M. NECKER.*

EN voyant notre directeur
Prononcer ſon panégyrique,
Écoutons, dit le détracteur,
Joſſe déclame en ſa boutique.
De ce chef-d'œuvre, ami lecteur,
Crains de juger ſur l'épiderme,
Et tiens-toi pour dit qu'il renferme
Tous les ſacremens de l'auteur.



*Sur le marquis* DE VILLETTE.

CHARLES eſt auteur, mais non pas comme un autre;
Il fait des vers avec ſon teinturier;
Selon le vent, eſt athée, eſt apôtre;
Il eſt marquis, quoique bon roturier,
A-t-on la paix? voilà Charles guerrier.
Veut-on ſe battre? il parle, il parle, il parle.
Voltaire arrive? il devient ſon fourrier.
Voltaire meurt: Adieu donc Monſieur Charles.



*Sur M.* SUARD *& l'abbé* DE LILLE. *Par ce dernier, à propos de leur élection à l'académie.*

SUARD! de Lille! eh! pourquoi les élire?
Pourquoi?... l'un a traduit, & l'autre a fait traduire.



*Sur M.* D'ARNAUD DE BACULARD, *conſeiller d'ambaſſade.*

D'ARNAUD DE BACULARD, conſeiller d'ambaſſade,
Vous êtes un rimeur auſſi mince que fade;
Tel le Mançanarès formidable en ſon nom,
N'eſt qu'un ruiſſeau roulant ſur un obſcur limon.



## Fable nouvelle.

*Par M. l'abbé Aubert.*

« Psyché par ma plume embellie,
» Par mes beaux vers la Fontaine effacé, (1)
» Répondent qu'à l'académie
» Dans un fauteuil je me verrai placé,
» Malgré la cabale & l'envie. »
C'étoit ainsi qu'Aubert, tous les sens agités,
Applaudissoit lui-même à son heureux génie.
Des gens de goût disoient à ses côtés:
« Cette fable que vous contez
» Doit vous paroître bien jolie! »

## Couplets chantés chez Madame la princesse de **.

*Sur l'air du vaudeville du Bûcheron.*

De nos soupers où la folie
Badine avec impunité,
Nous écartons la pruderie,
Elle épouvante la gaîté.
Livrez-vous donc à la saillie,

(1) C'est là une partie des prétentions de M. l'abbé Aubert.

Meſſieurs, mais ſachez notre goût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Pourvu qu'une écorce légere
Couvre avec art ce qu'on nous dit,
On eſt aſſuré de vous plaire;
Nous pardonnons tout à l'eſprit.
Mais lorſque la gaze eſt trop claire,
L'enjoûment fait place au dégoût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Aux tranſports charmans du délire
Le ton décent s'unit au mieux;
Conſervons le droit de ſourire
Sans porter la main ſur les yeux;
L'intérêt du plaiſir m'inſpire,
L'abus en émouſſe le goût;
C'eſt toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)



## Pour la même occaſion.

*Sur l'air du vaudeville de Roſe & Colas.*

VOULEZ-VOUS entendre une chanſon?
Dites que l'on me verſe à boire:
Bacchus aujourd'hui ſur Apollon
Eſt ſûr de remporter la victoire.
L'un dicte un couplet apprêté;
L'autre le fait ſans qu'on y ſonge.

Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Pour chanter ici tous nos plaiſirs,
Qu'avons-nous beſoin du Parnaſſe ?
Tout inſpire & flatte nos deſirs,
Et l'eſprit au cœur céde la place:
L'éloge le moins apprêté
Peut s'y faire ſans qu'on y ſonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

L'art ne nous prête point ſon ſecours;
Nous négligeons ſon impoſture,
Et le ſoin d'orner tous nos diſcours
N'eſt réſervé qu'à la nature:
Goûtons avec ſécurité
L'ivreſſe où la fête nous plonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Quand je bois un verre de ce vin,
Servi par des hôtes aimables;
Quand je vois l'aſſemblage divin
Des beautés qui brillent à nos tables,
Laiſſant les muſes de côté,
L'eſprit me vient ſans que j'y ſonge.
Les vers ſont amis du menſonge,
Dans le vin eſt la vérité.

Dans un féjour fi délicieux
Le même intérêt nous raffemble ;
Tout y charmes & nos cœurs & nos yeux ;
Chantons-y nos plaifirs tous enfemble ;
Et puis embraffons de côté ;
Mais honni foit qui mal y fonge.
Les vers font amis du menfonge,
Dans le vin eft la vérité.

---

## CONTE

*Par M. DE LA R * *.*

DU côté de la barbe eft la toute puiffance,
Et la femme en tout tems lui doit obéiffance,
Difoit d'un ton févere à fa jeune moitié
Un vieux juge remarié.
Le fermon achevé il court à l'audience ;
Mais trop tôt de retour, il la voit qui faifoit
Tout ce que fon grand clerc vouloit.
Il gronde, & furieux d'une fi prompte offenfe,
Menace d'en tirer vengeance.
Cher époux, lui dit Alifon
D'un air doux & plein d'innocence :
DU CÔTÉ DE LA BARBE EST LA TOUTE PUISSANCE ;
Je pratiquois votre leçon
En pratiquant l'obéiffance.





## CHAPITRE XV.

### *Anecdotes & traits détachés.*

MADAME la comtesse de B** avoit prophétisé à la reine, lors de sa premiere grossesse, un dauphin; la prophétie ne se vérifia pas, & la reine en fit faire des reproches au joli poëte qui s'excusa ainsi:

Oui, pour fée étourdie à vos traits je me livre;
Mais si ma prophétie a manqué son effet,
Il faut l'avouer: c'est qu'en ouvrant mon livre,
J'avois pour le premier pris le second feuillet.



LE roi de Prusse faisoit peu de cas des vers du cardinal de B**. Il fit imprimer quelque part, au sujet de sa maniere de travailler, cette phrase: *& je laisse à B** sa stérile fécondité.* On assure que ce petit lardon, ayant irrité le ministre poëte, a produit le traité de Vienne, le projet de dépouiller le roi de Prusse, la confédération de la Saxe, de l'Autriche, de la Russie & de la France, & notre derniere guerre de terre. Cela fut

reproché à l'abbé dans une piece de vers aſſez belle, qui finiſſoit par ceux-ci :

Six cents mille hommes égorgés,
Monſieur l'abbé, de grace, eſt-ce aſſez de victimes ?
Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
Vous ſemblent-ils aſſez vengés ?



DIDER * écrivoit à l'impératrice de Ruſſie: « Quand nous étions jeunes, nous allions » quelquefois au bordel, Monteſquieu, Buf- » fon, le préſident de Broſſe & moi. De » nous tous, lorſqu'il s'étoit bien préparé, » le préſident de Broſſe étoit celui qui pré- » ſentoit la figure la plus impoſante ; & ſon » mérite ne laiſſoit pas de contraſter avec ſa » petite taille de quatre pieds & demi, mince » & fluette : or comme tout petit homme » eſt vaniteux, il ſe vantoit auprès des nym- » phes du lieu du ſeul bout qui lui donnât » quelque ſupériorité ſur nous autres. Une » d'entr'elles le tourne, & lui dit : CELA EST » BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL QUI POUSSERA » CELA ?

» Quand je vois de même une eſquiſſe de » tableau, un projet de poëme, un plan de

„ tragédie, une entreprise de politique; je
„ me rappelle toujours cette diable de fille;
„ je regarde l'homme, & je dis : CELA EST
„ BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL ? „



MAIS savez-vous que Saintefoix a un mérite rare, de la gaieté, de la prestesse, de la supériorité sur les affaires? Dans son genre c'est un aigle. --- Eh! mais oui: j'en connois beaucoup comme cela; Radonvilliers, l'abbé Coyer, l'ami Marmontel, & Pezai dans son tems, & Lambert encore, & le beau Cardinal. C'est une espece très-variée que les ornythologistes désignent par la phrase latine: *AQUILÆ INDICOROSTRO.*



*Petit éloge de M. TURGOT, ministre d'état.* (1)

IL semble, Messieurs, que par une déplorable fatalité nous ne puissions nous rassembler sans avoir à gémir de nos pertes. Après avoir vu disparoître successivement du milieu de nous, en moins de dix mois, quatre de

(1) Ce petit discours a été prononcé dans la société royale d'agriculture d'Orléans, le 22 mars 1781.

nos membres les plus diſtingués (1), falloit-il encore que parmi nos aſſociés honoraires, une nouvelle perte vint mettre le comble à nos diſgraces, & que le ſujet de notre douleur en ce moment fût une calamité publique! Oui, Meſſieurs, je ne puis appeller d'un autre nom la mort d'un homme qui a donné à la France un ſpectacle peut-être inoui juſqu'ici: dans une fonction ſubalterne, celui d'un intendant de province toujours actif & toujours juſte: dans la plus importante des places, celui d'un miniſtre toujours incorruptible & toujours bienfaiſant: dans la retraite enfin, celui d'un ſage toujours égal & toujours citoyen.

Digne de toutes nos louanges, ou, pour mieux dire, ſupérieur à toutes dans ces trois époques de ſa vie, c'eſt de l'hiſtoire ſeule que M. Turgot peut en attendre qui répondent à la grandeur de ſon ame; & l'éloge que lui deſtine cette diſpenſatrice équitable de la renommée ou du blâme, ce juge impartial & ſévere des grands, qu'on ne peut ni ſéduire ni tromper, ſans doute, ne pourra s'appliquer qu'à lui ſeul.

(1) MM. l'abbé de Condillac, le Troſne, Breton de Montramier & d'Orléans.

Elle dira donc de lui, cette auguste interprete de la vérité, si peu accoutumée à s'arrêter avec complaisance sur les ministres des finances, & qui ne compte point les années d'administration, mais les faits qui les ont remplis; elle dira: successeur du ministre le plus déprédateur & le plus dépravé, il a opposé pour contraste la regle au désordre, l'intégrité au brigandage, les mœurs à l'effronterie & au cynisme. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place; de ces vingt mois il en a passé huit dans son lit aux prises avec la mort; & pendant ce court espace de tems, il a affranchi les campagnes de ce joug accablant, qui, arrachant par force les cultivateurs à leurs travaux productifs, nuisoit à la naissance des denrées pour en faciliter le transport. Il n'a été que vingt mois en place; & brisant les entraves odieuses si injustement mises à l'industrie, il a réintégré tous les citoyens utiles dans l'exercice de leurs facultés & de leurs talens, sans leur faire payer chérement un droit gratuitement donné par la nature. Il n'a été que vingt mois en place; & fixant enfin par l'autorité l'opinion sur l'important commerce des grains, il a résolu ce grand problême de la liberté que la raison

réclamoit, & que l'expérience n'a pas contredit; puis appliquant le principe fécond au commerce de cette autre production, pour laquelle la France paroît privilégiée, & qui devroit être une des sources les plus abondantes de sa richesse, il a poursuivi d'une main victorieuse, tous les privileges exclusifs qui l'enchaînoient dans les lieux de sa naissance, ou l'arrêtoient dans sa marche. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place, & pendant tout ce tems, il a permis sans restriction la discussion la plus entiere sur tous les points de l'administration, parce que le gouvernement ne peut s'éclairer que par elle; parce qu'il ne pouvoit redouter la lumiere; parce qu'un des premiers droits du citoyen enfin, est de pouvoir prononcer sur des objets qui le touchent aussi essentiellement.

L'histoire s'appropriera en même tems, comme son plus bel héritage, ces quatre édits précieux, où la raison parle un langage si touchant & si noble, où la vérité se présente avec cette éloquence majestueuse & simple, qui la rend aimable & persuasive, sans faste, sans ostentation, sans cet étalage qui ne sert trop souvent qu'à parer l'erreur. Elle les associera aux réflexions de Marc-

Aurele, & elle les répétera avec attendrissement jusqu'à la derniere postérité, & elle s'écriera en finissant & les larmes aux yeux: Depuis Sully vit-on jamais rien de comparable pour l'utilité publique? Quel autre, en si peu de tems, a jamais tant fait pour sa patrie? Hélas! si les cinq dernieres années de sa vie au moins, avoient pu lui être consacrées, que n'auroit pas exécuté cet homme de bien, qui chérissoit si tendrement le peuple & servoit si fidellement le roi!



# CHAPITRE XVI.

*Avis aux Heſſois (1) & autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre.*

> *Quis furor iſte novus? quo nunc, quo tenditis?* --
> *Heu! miſeri cives! non hoſtem, inimica que caſtra;*
> --- *Veſtras ſpes uritis.* VIRG.

INTRÉPIDES Allemands! quelle flétriſſure laiſſez-vous imprimer ſur vos fronts généreux! Quoi! c'eſt à la fin du dix-huitieme ſiecle que les peuples du centre de l'Europe ſont les ſatellites mercénaires d'un odieux deſpotiſme! Quoi! ce ſont ces valeureux Allemands qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs du monde, & braverent les armées Romaines, qui, ſemblables aux vils Africains, ſont vendus & courent verſer leur ſang dans la cauſe des tyrans! Ils ſouffrent qu'on faſſe chez eux

(1) Ce pamflet a paru à Amſterdam, lorſque le prince de Heſſe amena ſes ſujets dans les vaiſſeaux anglois, comme un boucher conduit ſes troupeaux pour les égorger. On l'a traduit en cinq langues; mais il n'eſt point connu en France.

LE COMMERCE DES HOMMES ! qu'on dépeuple leurs villes, qu'on épuiſe leurs campagnes, pour aider d'inſolens dominateurs à ravager un autre hémiſphere ! ... Partagerez-vous long-tems encore le ſtupide aveuglement des vos maîtres ?... Vous, reſpectables ſoldats ! fideles & redoutables ſoutiens de leur pouvoir ! de ce pouvoir qui ne leur fut confié que pour protéger leurs ſujets ! ... Vous êtes vendus ! ... Eh ! pour quel uſage ? Juſtes dieux ! . . . Amoncelés comme des troupeaux dans des navires étrangers, vous parcourez les mers : vous volez à travers les écueils & les tempêtes, pour attaquer des peuples qui ne vous ont fait aucun mal, qui défendent la plus juſte des cauſes, qui vous donnent le plus noble des exemples.... Eh ! que ne les imitez-vous, ces peuples courageux, au lieu de vous efforcer de les détruire ! Ils briſent leurs fers : ils combattent pour maintenir leurs droits naturels, & garantir leur liberté ; ils vous tendent les bras ; ils ſont vos freres, ils le ſont doublement ; la nature les fit tels, & des liens ſociaux ont confirmé ces titres ſacrés : plus de la moitié de ce peuple eſt compoſée de vos compatriotes, de vos amis, de vos parens. Ils ont fui la tyrannie

aux extrémités du monde ; & la tyrannie les y a pourſuivis : des oppreſſeurs également avides & ingrats, leur ont forgé des fers, & les reſpectables Américains ont aiguiſé ces fers pour repouſſer leurs oppreſſeurs.... Le nouveau monde va donc vous compter au nombre des monſtres, affamés d'or & de ſang, qui l'ont ravagé.... Allemands, dont la loyauté fut toujours le caractere diſtinctif, ne frémiſſez-vous pas d'un tel reproche ?...

A ces motifs faits pour toucher des hommes, faut-il joindre ceux d'un intérêt également preſſant pour des eſclaves & des citoyens libres ?

Savez-vous quelle nation vous allez attaquer? ſavez-vous ce que peut le fanatiſme de la liberté ? C'eſt le ſeul qui ne ſoit pas odieux ; c'eſt le ſeul reſpectable ; mais c'eſt auſſi le plus puiſſant de tous.... Vous ne le ſavez pas, ô peuples aveugles ! qui vous croyez libres, en rampant ſous le plus odieux des deſpotiſmes : celui qui force au crime ! Vous ne le ſavez pas, vous que le caprice ou la cupidité d'un deſpote peuvent armer contre des hommes qui méritent de l'humanité entiere, puiſqu'ils défendent ſa cauſe & lui préparent un aſyle !... O guerriers mercénaires !

ô satellites des tyrans! ô Européens énervés! vous allez combattre des hommes plus forts, plus industrieux, plus courageux, plus actifs que vous ne pouvez l'être. Un grand intérêt les anime: un vil lucre vous conduit; ils défendent leur propriété, & combattent pour leurs foyers: vous quittez les vôtres, & ne combattez pas pour vous; c'est au sein de leur pays, c'est dans leur climat natal, c'est aidé de toutes les ressources domestiques qu'ils font la guerre contre des bandes que l'océan a vomies, après avoir préparé leur défaite. Les motifs les plus puissans & les plus saints excitent leur valeur, & appellent la victoire sur leurs pas. Des chefs qui vous méprisent, en se servant de vous, opposeront de vaines harangues à l'éloquence irrésistible de la liberté, du besoin, de la nécessité. Enfin, & pour tout dire en un mot, la cause des Américains est juste: le ciel & la terre réprouvent celle que vous ne rougissez pas de soutenir...

O Allemands! qui donc a soufflé parmi vous cette soif de combattre, cette frénésie barbare, cet odieux dévouement à la tyrannie?... Non: je ne vous comparerai pas à ces fanatiques Espagnols qui détruisoient pour détruire, qui se baignoient dans le sang, quand

la nature épuisée forçoit leur insatiable cupidité à faire place à une passion plus atroce. Des sentimens plus nobles, des erreurs plus excusables vous égarent. Cette fidélité pour vos chefs, qui distingua les Germains vos ancêtres, cette habitude d'obéir sans calculer qu'il est des devoirs plus sacrés que l'obéissance & antérieurs à tous les sermens; cette crédulité qui fait suivre l'impulsion d'un petit nombre d'insensés ou d'ambitieux: voilà vos torts; mais ils seront des crimes, si vous ne vous arrêtez au bord de l'abyme.... Déjà ceux de vos compatriotes qui vous ont précédés, reconnoissent leur aveuglement; ils désertent, & les bienfaits de ces peuples qu'ils égorgeoient n'a guere, & qui les traitent en freres aujourd'hui qu'ils ne leur voient plus en main le glaive des bourreaux, aggravent leurs remords & doublent leur repentir.

Profitez de leur exemple, ô soldats! Pensez à votre honneur, pensez à vos droits.... N'en avez-vous donc pas comme vos chefs?... Oui, sans doute; on ne le dit point assez: les hommes passent avant les princes qui, pour la plupart, ne sont pas dignes d'un tel nom. Laissez à d'infames courtisans, à d'impies blasphémateurs le soin de vanter la préro-

gative royale & ſes droits illimités ; mais n'oubliez point que TOUS ne furent pas faits pour UN ; qu'il eſt une autorité ſupérieure à toutes les autorités ; que celui qui commande un crime, ne doit point être obéi ; & qu'ainſi votre conſcience eſt le premier de vos chefs...

Interrogez-la cette conſcience ; elle vous dira que votre ſang ne doit couler que pour votre patrie ; qu'il eſt atroce de recevoir de l'argent pour aller égorger, à pluſieurs milliers de lieues, des hommes qui n'ont d'autres relations avec vous que celles qui doivent leur concilier votre bienveillance.

Elle prétend faire une guerre légitime cette métropole, qui s'épuiſe pour ruiner ſes enfans ! Elle réclame ſes droits, & ne veut les diſcuter qu'avec la foudre des combats !... Mais fuſſent-ils réels ces droits, les avez-vous examinés ? eſt-ce à vous à juger ce procès ? eſt-ce à vous à prononcer l'arrêt ? eſt-ce à vous à l'exécuter ?... Eh ! qu'importent après tout ces vains titres ſi problématiques & ſi conteſtés ? L'homme, dans tous les pays du monde, a le droit d'être heureux. Voilà la premiere des loix ; voilà le premier des titres ; des colonies ne vont point fertiliſer des terres nouvelles, augmenter la gloire & la puiſſance

de la mere patrie, pour en être opprimées....
Le font-elles? elles ont le droit de fecouer le joug, parce que le JOUG n'eft pas fait pour l'homme.

Mais, qui vous a dit que les Anglois avoient figné l'arrêt de profcription lancé contre les Américains? ... Braves Allemands! on vous a trompé. N'aviliffez pas par un tel foupçon une nation qui a produit de grands hommes & de belles loix, qui nourrit long-tems dans fon fein le feu facré de la liberté, & mérite à ces titres du refpect & des égards.... Hélas! dans les isles Britanniques, comme dans le refte de l'univers, un petit nombre d'ambitieux agite le peuple & produit les calamités publiques. Le moment de crife eft arrivé. L'Angleterre n'eft divifée, malheureufe, en guerre contre fes freres, que parce que le defpotifme lutte depuis quelques années avec avantage contre la liberté. Ne croyez donc pas défendre la caufe des Anglois; vous combattez pour l'accroiffement de l'autorité de quelques miniftres qu'ils abhorrent & méprifent.

Les voulez-vous connoître les véritables motifs qui vous mettent les armes à la main?

Un vain luxe, des dépenfes méprifables

ont ruiné les finances des princes qui vous gouvernent : leurs ſpoliations ont tari leurs reſſources ; ils ont trop ſouvent trompé la confiance de leurs voiſins, pour y recourir encore. Il faudroit donc renoncer à ce faſte exceſſif, à ces fantaiſies ſans ceſſe renaiſſantes, qui ſont leur occupation la plus importante ; ils ne peuvent s'y réſoudre ; ils ne le feront pas : l'Angleterre épuiſée d'hommes & d'argent, achete à grands frais de l'argent & des hommes. Vos princes ſaiſiſſent avidement cette reſſource momentanée & ruineuſe ; ils levent des ſoldats ; ils les vendent ; ils les livrent : voilà l'emploi de vos bras : voilà à quoi vous étiez deſtinés. Votre ſang ſera le prix de la corruption, & le jouet de l'ambition. Cet argent qu'on vient d'acquérir en commerçant de vos vies, payera des dettes honteuſes, ou aidera à en contracter de nouvelles. Un avide uſurier, une courtiſanne mépriſable, un vil hiſtrion vont recevoir ces guinées données en échange de votre exiſtence.

O diſſipateurs aveugles ! qui vous jouez de la vie des hommes, & prodiguez les fruits de leurs travaux, de leurs ſueurs, de leur ſubſtance ; un repentir tardif, des remords déchi-

rans feront vos bourreaux, mais ne foulageront pas ces peuples que vous foulez; vous regretterez vos laboureurs & leurs moiffons, vos foldats, vos fujets; vous pleurerez fur les malheurs dont vous-mêmes aurez été les artifans, & qui vous envelopperont avec tout votre peuple. Un voifin formidable fourit de votre aveuglement, & s'apprête à en profiter. Il forge déjà les fers, dont il médite de vous charger; vous gémirez fous le poids de vos chaînes, fuffent-elles d'or; & votre confcience, alors plus jufte que votre cœur ne fût fenfible, fera la furie vengereffe des maux que vous aurez faits.

Et vous peuples trahis, vexés, vendus, rougiffez de votre erreur! que vos yeux fe deffillent! quittez cette terre fouillée du defpotifme; traverfez les mers; courez en Amérique; mais embraffez-y vos freres; défendez ces peuples généreux contre l'orgueilleufe rapacité de leurs perfécuteurs: partagez leur bonheur; doublez leurs forces; aidez-les de votre induftrie; appropriez-vous leurs richeffes en les augmentant. Tel eft le but de la fociété: tel eft le devoir de l'homme, que la nature a fait pour aimer fes femblables, & non pas pour les égorger. Apprenez des

Américains l'art d'être libre, d'être heureux, de tourner les inſtructions ſociales au profit de chacun des individus qui compoſent la ſociété : oubliez, dans le reſpectable aſyle qu'ils offrent à l'humanité ſouffrante, les délires dont vous fûtes les complices & les victimes : connoiſſez la vraie grandeur, la vraie gloire, la vraie félicité : que les nations européennes vous envient, & béniſſent la modération des habitans du nouveau monde, qui dédaigneront de venir les punir de leurs forfaits, & de conquérir les terres dépeuplées que foulent des tyrans oppreſſeurs, & qu'arroſent de leurs larmes des eſclaves opprimés.





## CHAPITRE XVII.

*Lettre du comte de* CHANMBURG, *écrite de Rome au baron* DE HOHENDORFF, *commandant des troupes Heſſoiſes en Amérique.* (1)

MONSIEUR LE BARON DE HOHENDORFF.

J'ai reçu à Rome votre lettre du 27 décembre de l'année derniere à mon retour de *Naples.* J'ai appris, avec un plaiſir inexprimable, le courage que mes troupes ont montré à l'affaire de *Trenton*, & vous ne pouvez vous figurer la joie que j'ai reſſenti en apprenant que de dix-neuf cents cinquante Heſſois qui ſe ſont trouvés au combat, il n'en eſt échappé que trois cents quarante-cinq. Ce ſont juſtement ſeize cents cinq hommes de tués, & je ne puis aſſez louer la prudence que vous avez montré, en adreſſant une liſte exacte de ces morts à mon miniſtre de *Londres.* Cette précaution étoit d'autant plus

(1) Cette plaiſanterie fut diſtribuée en même tems que le pamflet précédent. Le prince de Heſſe portoit le nom de Chanmburg dans ſon voyage en Italie.

néceſſaire, que les lettres adreſſées au miniſtre Anglois ne portent que quatorze cents ſoixante-cinq morts; il en réſulteroit un différent de 462,00 florins à mon préjudice, puiſque ſuivant le compte du lord de la tréſorerie, il ne me revient que 483,450 florins, au lieu de 643,500, que j'ai droit de demander ſuivant notre convention. Vous comprenez le tort que cette erreur de calcul feroit à mes finances, & je ne doute pas que vous ne mettiez tous vos ſoins à prouver que leur liſte eſt fauſſe & la vôtre vraie.

La cour de *Londres* objecte qu'il y avoit une trentaine de bleſſés, & qu'ils ne doivent pas être payés comme morts. Mais j'eſpere que vous vous ſerez reſſouvenu des inſtructions que je vous ai données à votre départ de *Caſſel*, & que vous n'aurez pas cherché à rappeller à la vie, par des ſecours inhumains, ces malheureux dont vous ne ſauriez conſerver les jours qu'en les privant d'un bras ou d'une jambe; ce feroit leur faire un préſent funeſte, & je ſuis ſûr qu'ils aiment mieux mourir que de vivre mutilés & hors d'état de me ſervir. Je ne prétends pas pour cela que vous deviez les aſſaſſiner; il faut être humain, mon cher baron; mais vous pouvez

infinuer fans affectation aux chirurgiens, qu'un homme eftropié fait honte à leur art, & qu'il n'y a rien d'auffi favant que de laiffer périr tout ce qui n'eft plus en état de combattre. Au refte, je vais vous envoyer de nombreufes recrues: ne les ménagez pas, fongez que la gloire paffe avant tout: la gloire eft la vraie richeffe: rien n'avilit un militaire comme l'amour de l'argent; il ne faut donc fonger qu'à l'honneur & à la réputation; mais cette réputation doit être acquife parmi les dangers; une bataille gagnée fans coûter de fang au vainqueur, n'eft qu'un avantage honteux, tandis que les vaincus fe couvrent de gloire en périffant les armes à la main. Rappellez-vous que de trois cents Lacédémoniens qui défendoient le défilé des *Thermopiles*, il n'en revint pas un feul. Que je ferois heureux, fi j'en pouvois dire autant de mes braves Heffois! Il eft vrai que leur roi *Léonidas* périt à leur tête; mais les mœurs actuelles ne permettent pas à un prince de l'Empire d'aller combattre en Amérique pour une caufe qui ne le touche nullement; & puis à qui payeroit-on les trente guinées par homme tué, fi je ne reftois pas en Europe pour les toucher? Il faut d'ailleurs que je puiffe vous envoyer

des recrues pour remplacer le monde que vous perdez, & c'eſt pour cela que je vais retourner en Heſſe. Il eſt vrai que les hommes commencent à manquer dans mes états; mais je vous ferai paſſer des enfans; d'ailleurs plus la marchandiſe eſt rare, plus elle ſe vend. On m'a aſſuré que les femmes & les petites filles ſe ſont miſes à labourer & à cultiver la terre, & qu'elles ne réuſſiſſent pas mal.

Vous avez fait très-ſagement de renvoyer en Europe le docteur Auméreſe, qui réuſſiſſoit ſi bien à guérir le flux; il faut ſe garder ſoigneuſement de tirer d'affaire un homme capable d'avoir le dévoiement, car il ſera toujours un mauvais ſoldat: un poltron fait plus de mal dans une affaire, que dix braves gens n'y font de bien. Vous promettrez de l'avancement à tous ceux qui s'expoſeront; vous les exhorterez à chercher la gloire au milieu des dangers; vous direz au major de Mandorff que je ſuis très-mécontent de ſa conduite: c'eſt lui qui a ſauvé les trois cents quarante-cinq hommes qui ont échappé au maſſacre de *Trenton*, & de toute la campagne il n'y a pas eu dix hommes de tué ſous ſes ordres. Enfin, ayez pour objet principal de tirer les choſes en longueur, & d'éviter

toute

toute affaire décisive pour ou contre les Américains ; car je viens de prendre des arrangemens à *Naples* pour avoir désormais un grand opéra italien, & je ne veux pas être dans le cas de le renvoyer. Sur ce, je prie Dieu, mon cher baron, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.



# CHAPITRE XVIII.

*Notice sur les maîtres des requêtes & intendans.*

On sait que la France se gouverne par les loix & par l'autorité. Quand l'un est tempéré par l'autre, quand l'harmonie est entiere, quand la balance est maintenue, tout est dans l'ordre, personne ne murmure, & chacun jouit paisiblement de son existence.

Les loix sont déposées dans les tribunaux, qui jugent en dernier ressort. Mais le François jouit d'un avantage qui lui est particulier : c'est le recours au prince à l'infini, le recours perpétuel à son maître. Le conseil des parties, composé des conseillers d'état & maîtres des requêtes, forme le tribunal de recours; mais si le sujet François se croyoit mal jugé par l'arrêt du conseil qu'il auroit obtenu dans le conseil des parties, il a le droit de se pourvoir en cassation de cet arrêt du conseil, & pour lors la requête se présente au conseil des dépêches; du roi mal informé, au roi mieux informé. Ce genre de recours est perpétuel. Rarement on en use.

Mais Madame la Galliſſonniere en a uſé, & obtint ce qu'elle demanda. Il y a d'autres exemples.

L'autorité réſide dans les ſecrétaires d'état & les intendans : de ſorte que par eux on peut juger en France beaucoup d'affaires quand les parties s'y ſoumettent ; ce qui évite de grands frais. Tout ce qui s'inſtruit & ſe juge par cette voie, ſe fait ſur papier mort ; (1) tout ce qui s'inſtruit & ſe juge par l'autre, ſe fait ſur papier timbré, à l'exception des provinces affranchies du timbre, comme la Franche-Comté.

Les maîtres des requêtes rapportent ſeuls au conſeil des parties. Les ſecrétaires d'état rapportent au conſeil des dépêches, ou à la perſonne du roi, parce que le roi eſt le maître de former ſon conſeil d'une ou de pluſieurs perſonnes.

Dans la moitié de ce ſiecle, les ſecrétaires d'état ont été preſque tous de robes ; de ſorte qu'ils rapportoient eux-mêmes les affaires contentieuſes. Le maréchal de Belle-Iſle commença en 1758 à déranger l'ordre ; il ſe fit aider par M. de Crémille pour la ſignature.

(1) Mort, parce qu'il ne rapporte rien au fiſc.

M. de Choiſeul qui lui ſuccéda, prit la griffe & inſtitua deux conſeillers d'état au conſeil des dépêches pour y faire ſes rapports. Il choiſit MM. d'Agueſſeau & Gilbert. Après la mort de ce dernier, M. de Choiſeul le remplaça par M. J. de F.

Les conſeils des dépêches étoient autrefois très-rares; ils ne connoiſſent que des affaires de particuliers à particuliers, dans leſquels l'adminiſtration eſt intéreſſée, & que le ſecrétaire d'état n'oſe pas décider ſeul dans ſon travail avec le roi. Quand ces cas ſe préſentoient, pour ne pas faire languir une queſtion mixte au conſeil des parties, le roi aſſembloit un conſeil extraordinaire qui s'appelloit pour cette raiſon *des dépêches*, & l'affaire mixte s'expédioit ſans retardement.

L'abus qu'on a fait de l'autorité dans les trente dernieres années du regne du feu roi, a fait évoquer au conſeil des dépêches toutes les affaires qu'on a voulu *manier* ou *favoriſer:* de là les tribunaux dépouillés, les parties victimes de la faveur, &c. & le conſeil des dépêches s'eſt trouvé une eſpece de tribunal réglé, qui ſe tenoit preſque tous les vendredis.

M. de Maurepas a enrayé le plus qu'il a pu, parce qu'il eſt de l'ancienne adminiſtration,

qu'il ſent cet abus; mais il n'a pas eu la force, le nerf & la volonté d'y apporter le remede qu'il falloit. Alors il eſt ſurvenu un autre embarras. Le conſeil s'eſt trouvé compoſé de gens ſi médiocres, que J. de F. a été l'homme par excellence : parce que M. d'Agueſſeau, ſon collegue, eſt devenu ſourd, & que J. de F. s'eſt fait adjoindre de ſon ami Taboureau, qui propoſe l'opinion dont J. de F. veut qu'on ſoit. En 1774, on donna à Berthier pere une place au conſeil des dépêches pour retraite : d'où il arrive que ce conſeil, dans lequel il ne devroit y avoir que des miniſtres & des ſecrétaires d'état, a aujourd'hui quatre conſeillers d'état que conduit J. de F.

Quand Sartine y étoit, le parti de J. de F. étoit le plus puiſſant ſans contredit. Or, on ne peut pas éloigner des conſeils ceux qui y ſont; mais on peut les y gêner par le concours d'opinans qui croiſent en diſcutant.

J. de F. n'eſt pas fort légiſte, il ne ſait rien; mais il a un eſprit ſouple & retors, & dit ce qu'il veut & comme il veut. Il avance une propoſition tortueuſe, complexe, frauduleuſe, qu'on ne peut écarter ſans la combattre, & il n'y a là aucun athlete.

Le ſeul homme que redoutoit J. de F. étoit

de Boynes. Celui-ci eſt un cheval pour le travail, & un homme très-fort ſur la loi.

Pour tirer le Meaupeou d'embarras en 1771, on lui donna de Boynes, & à ce dernier une place de ſecrétaire d'état, pour qu'il eût une conſiſtance. Dans ce pays-ci on ne regarde jamais ſi la cheville va au trou, on commence par l'y planter : on donna à de Boynes la marine, pour laquelle il étoit propre comme Sartine. Mais en 1771 on pouvoit diſpoſer de la marine, comme en 1774. En 1771 la marine fut regardée un *cuſtodi nos*, pour oppoſer de Boynes à Meaupeou, & faire ſentir à ce dernier que de Boynes pourroit être au beſoin garde-des-ſceaux. Par-là on le contenoit. En 1774 Sartine n'eut la marine que pour l'y faire échouer.

Or, par le renvoi de de Boynes, on a perdu au conſeil pour la partie de la loi, du contentieux; on a perdu, dis-je, un aigle, & ce que l'on a de mieux & de plus fort ſans contredit dans le royaume.

De Boynes eſt jeune; il étoit déplacé à la marine. Il faudroit lui faire reprendre ſa place de miniſtre, purement & ſimplement quand on aura fait Saint-Prieſt garde-des-ſceaux, pour tenir en bride J. de F. & renforcer le

conseil du roi en principes d'administration. De Boynes refusera; on le lui ordonne, sauf à lui donner un licou pour décoration. Mais point de département à cet homme, parce qu'il est trop dur de caractere, & qu'un administrateur doit être aussi liant que le juge doit être rigide. Le premier est un pere qui doit adoucir le joug; le second est maîtrisé par la loi: c'est un être passif, qui ne doit que l'appliquer, jamais l'interpréter.

Quant au conseil des parties, c'est un fouillis qui auroit besoin de toute l'attention d'un chef. Tous les sujets de l'Averdy de 1764 à 1768, sont la plupart jansénistes, c'est-à-dire, républicains. Ceux de Meaupeou de 1768 à 1774, sont des chats & des rats que la récomposition de la magistrature lui a fourni, parce qu'un sujet refusé étoit admis au conseil. Ceux d'Hue de 1774 à 1776, sont tous Normands, ou rejets de la seconde récomposition, c'est-à-dire, que les sujets inadmis par les nouveaux tribunaux de 1774, ont été admis au conseil.

Depuis 1776, on a reçu quelques fils de maîtres (1), faits pour y être, mais qui sont

(1) Blossac, Caumartin, Pajot, Amelot, Dorseuil, &c.

de plats ſujets. Voilà cependant la pépiniere des trente-trois intendans du royaume. Je mets en fait qu'il n'y a pas dix maîtres des requêtes parmi les quatre-vingt qui aient un ſens ordinaire pour adminiſtrer. Tous ont ou l'eſprit tortu, ou une inapplication, légéreté, préſomption, inſolence, idées gauches, &c. pires qu'une nullité abſolue. Il eſt donc bien évident que d'ici à ce que cette génération ſoit épuiſée, l'adminiſtration en France pour la partie des intendans eſt perdue.

Les zizanies & les querelles de familles établies dans tous les parlemens par les deux opérations de 1771 & 1774, plus fauſſes l'une que l'autre, dureront de même toute la génération.

Il n'y a donc de reſſource qu'en mettant un chancelier & un garde-des-ſceaux, hommes de génie & d'activité, & d'un caractere propre à ſaiſir ces points de vues.

Celui qui eſt le chef de la juſtice peut ſeul faire le bien ou le mal dans ce royaume, par la maniere dont il compoſe ſes tribunaux. Il faudroit que ce chef connût à fond ſes ſujets avant que de leur permettre d'acquérir, & que quand un ſujet annonce la plus grande aptitude, on lui fit don d'une charge, s'il n'a

pas le moyen de s'en revêtir. Qu'il maintienne les ordonnances, & qu'un maître des requêtes qui caſſe l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris ait plus que dix-huit ans. La déclaration de 1683 exigeoit trente ans, & ſix ans d'exercice dans un tribunal de qualité requiſe, c'eſt-à-dire, un tribunal ſouverain. Hue les reçoit à tout âge & ſans exercice. Foullon & le jeune Amelot n'ont jamais été qu'au Châtelet. Caze a fait ſix mois de cour-des-aides à Montpellier, mais ſa mere a couché avec le couperoſe Montbar *, &c. Et du Gazon pelotte Caze, quand ce dernier lutine Madame du Gazon. Il l'a peloté au foyer de la comédie italienne il y a dix-huit mois.

Minc, maître des requêtes, fut au corps-de-garde des François, pour s'être battu avec le Suiſſe de la comédie.

Froidefond, ſans pain, a épouſé la Caqué, fille du maçon Caqué, &c. Voilà les juges des juges.

On reçoit des fils de traitans, de maçons, de tréſoriers, &c. puis on veut que les peuples reſpectent ces va-nus-pieds, qui ſouvent ſavent à peine ſigner. Le Laboulloufe à Auch vivoit avec la Pélin, étoit le jouet de Guimare; il ne ſait pas lire. Il a une des plus

belles intendances de France & des plus étendues. ſuſceptible de tout.

D'Ablois, beau-frere de Sartine, à la Rochelle, eſt une véritable brute.

Saint-Maur, à Bordeaux, homme nul & vraiment incapable, adminiſtre une province intéreſſante, une ville ſuperbe, un parlement difficile à manier.

Necker vient d'envoyer Dufour à Bourges. Tout eſt à faire dans l'intendance de Bourges, & Dufour eſt un mangeur d'images, qui dit pourtant ſavoir l'office de la vierge & les petites heures. Mais ſon pere eſt l'un des trois du comité contentieux.

De Brou, qui eſt à Dijon, n'a pas été ſix mois au conſeil. Richiſſime, beau-fils, petit-fils d'un garde-des-ſceaux par interim, mépriſe & la place & l'état.

La Galaiziere, à Strasbourg, créature de M. de Choiſeul, déſigné par ce dernier pour être contrôleur-général en 1767, eſt d'une ſuffiſance à croſſer: quel peine un être de cette trempe ſe donneroit-il pour connoître l'Alſace! Les voſges, l'exploitation des forêts du roi, les limites, les luthériens, les proteſtans, la religion mixte eſt ſoutenue en Alſace par loix du prince. Le conſeil de Col-

mar est mixte ; le cardinal de Rohan a à Versailles un luthérien pour gentilhomme ; les mariages entre catholiques & luthériens sont autorisés par un édit de 1772. Un intendant adroit influeroit sur les autres départemens à l'aide du secrétaire d'état ; quand on auroit quelques provinces frontieres, il seroit facile de tolérer l'exercice libre. Le regne de Colbert a fini avant le renvoi des protestans. Parlez de tout cela à la Galaiziere, il ne saura si vous lui parlez grec ou françois.

Depont, à Mets, est un imbécille à citer. Mais sa femme joue sur le théatre de M. de Montesson, & Depont a eu une intendance, clef du royaume. Il y a une synagogue publique à Mets. Si cet automate se lioit avec la Galaiziere, puisqu'ils ont à eux deux, luthériens & juifs, qui empêche qu'ils n'aient en outre les protestans ?

La Porte, à Nancy, est un enfant que M. Dumuy a placé sur la demande de Stainville & à la réquisition de Gayot, à qui Dumuy ne savoit rien refuser. La Porte a épousé sans dot la petite-fille de Gayot. Or, conçoit-on qu'une des plus grandes provinces de France, plus autrichienne dans le cœur que françoise, où il faudroit des vues savantes

pour ramener les eſprits & leur faire oublier les vexations tyranniques des deux la Galaiziere ſucceſſifs, pour traiter de la partie des limites, pour éluder & prévenir les conteſtations perpétuelles qui naiſſent des conflits entre le parlement de Mets & le conſeil de Nancy? Conçoit-on que cette belle province ſoit abandonnée à un enfant, qui ne ſavoit que gagner des maladies cuiſantes chez la Gourdau, & les portoit à Madame de Coiſlin? Tels étoient ſes rapports au conſeil.

L'élégant Calonne, à Lille, enrage de n'être pas miniſtre. Aſſurément celui-là ne paſſera pas les nuits à étudier ce que le blafard Caumartin a pu oublier de biens à faire dans la Flandre, qui eſt cependant une bien belle province.

Şenac eſt aimable, il a de l'eſprit, des vues, mais beaucoup plus d'ambition. Il aime ſon plaiſir & préférera une jolie épigramme qu'il aura faite pour Madame de Teſſé, à tous les intérêts de l'intendance de Valenciennes.

Eſmangard, fils d'un valet-de-chambre du palais-royal, à Caën. Il étoit à Bordeaux, d'où on l'a chaſſé en 1774, parce qu'il faiſoit l'important; il s'étoit voué en bas valet à Meaupeou, pour décompoſer durement ce

parlement de Bordeaux. Sa mere Esmangard, qui étoit auprès de Madame de Chartres, a eu le crédit, par M. le duc d'Orléans, de faire placer ce beau-fils à Bordeaux. Je vous demande ce qu'il a fait dans cette intendance pendant quatre ans, & ce qu'il peut faire à Caën?

De Crosne, à Rouen, est un bredouilleur qui est le plus plat, le plus ennuyeux personnage. Il a fait sa réputation par le premier rapport des Calas, dont le chargea M. de Choiseul. Dès ce moment il se crut ministre. Il épousa la fille de la Michaudiere, qu'il remplaça à Rouen quand on fit ce dernier conseiller d'état. De Crosnes, abhorré par le parlement de Rouen, demanda Nancy en 1775. Stainville s'y opposa malgré cette ancienne faveur des Choiseul, & il est resté à Rouen où il est conspué.

L'ami Julien, ancien chef du conseil du comte d'Eu, a eu Alençon, comme beau-frere de Vomot, parce qu'il a fallu faire les chemins du château du Bourg. C'est une mâchoire terrible. Il n'a jamais rapporté au conseil; car on l'a fait maître des requêtes après qu'il a été intendant.

La Bove est un enfant pour la Bretagne,

qui demanderoit un des hommes les plus forts dans toutes les parties.

Mutigney, Franc-Comtois d'origine, protégé de M. de Duras, a été tiré de Rennes en 1771 quand on y envoya Basquencourt, & conduit Amiens aujourd'hui. Mutigney s'appelle d'Agai, & on le disoit parent du doyen du conseil d'Agaisot (d'Aguesseau); c'est le plus pauvre individu, qui a cependant une belle province telle que la Picardie.

Pelletier, de Mortefontaine, à Soissons, est fol. Inutile de s'y arrêter.

Dorfeuil, à Châlons, seroit beaucoup plus propre à manger du foin; il est incapable même de rapports au conseil. Cependant la Champagne ne seroit pas indifférente entre les mains d'un homme de mérite. Mais un rouillé Dorfeuil, parent du ministre, se croit né avec tous les talens.

La Corée est une buse. La Franche-Comté est une province presque abandonnée depuis l'époque où Sérilly, homme d'un grand mérite, la quitta en 1759, pour aller à l'intendance de Strasbourg y faire périr de chagrin le malheureux préteur Klinglin, qu'abhorroit Machault. De Boynes prit Besançon en 1759, & n'eut que les tracasseries parlementaires à

étudier. D'ailleurs de Boynes légiſte, étoit incapable d'aucune vue tendante à l'amélioration d'une province auſſi intéreſſante que la Franche-Comté. Ainſi depuis vingt-un ans cette province eſt négligée.

Montauban eſt conduit par le neveu de Terrai, placé à vingt-un ans par faveur, & qui ignore complétement toutes choſes. Son prédéceſſeur de Gourgues ne valoit guere mieux.

Fleſſelles a une ambition enragée, & ne ſait point ſa place. Voué corps & ame à M. d'Aiguillon, il n'a de reſſource qu'en ce dernier. Fleſſelles, tarré par l'affaire de M. de la Chalotais, n'a ſongé qu'à faire oublier ſes trigauderies par un grand faſte à Lyon. Ce n'eſt pas là ce qu'il faut pour une ville de pure manufacture, où il ſeroit ſage, au contraire, de donner l'exemple de la grande économie. D'ailleurs cette ville eſt ſuſceptible de toute l'attention d'un homme de génie.

Marcheval, à Grenoble, y eſt mépriſé par le parlement. D'ailleurs ſujet mince, infatué de ſa parentée par ſa femme avec les Moreau, qui ſont iſſus d'un M^d de drap; mais Moreau de Séchelles.... Enſorte que le *mari* Pajot des poſtes, la *femme* Moreau des draps, font

tout comme s'ils étoient Montmorenci. Aussi sont-ils ridiculisés, & par-là le Dauphiné, grande, belle, vaste province, est négligée depuis trente ans, parce que la Porte pere ne valoit pas plus que Pajot & Berthier de Sauvigni. Voilà cependant les trois qui successivement ont administré.

La Tour de Glénée est conduit par sa femme, sœur de d'Aligre, & qu'on dit avoir beaucoup d'esprit. Mais je ne connois point M. de Glénée; je sais que de 1771 à 1774, cette malheureuse province a eu successivement Mouthion & Senac, & que les incartades de Mouthion n'y sont point encore oubliées.

Raymond de Saint-Sauveur, à Perpignan, est un des plus dangereux coquin qu'il y ait en France. Lieutenant-général de la table de marbre, il commença par tromper son beau-pere Américain, en insérant dans sa procuration qu'il étoit lieutenant-général. Le mariage fait par procureur, sa femme charmante, & tout ce qu'il faut que soit une jolie femme; lui écrouelleux, figure de crucifix; il reçoit d'elle, dit-on, une triste incommodité.... Débats, paidoyeries, séparation de biens, au conseil où il s'étoit fait maître

maître des requêtes, il gagne, il perd alternativement; enfin, il engueuse l'abbé Terrai, & se fait faire un traitement; enjole Thierry, se fait présenter au dauphin, devient économiste forcené sous Turgot, & son antagoniste sous Necker; obtient par Thierry que le roi forcera la main à Montbarrey pour Perpignan, ce qui fut fait en 1778. Il remue ciel & terre en Roussillon pour se rapprocher, & il ne sera pas content qu'il ne parvienne à la police, ou à quelque chose de plus relevé. Il ne manque pas de talens; laborieux, intelligent, des vues; mais il y a peu de roués de cette espece.

Daine, à Limoges, excellent sujet, honnête homme, ami intime de Saint-Priest, mais lourd, fut placé en 1766, par M. de Praslin, à Bayonne, parce qu'il étoit beau-frere du commis Rhodier. Daine sera bon conseiller d'état. Il a les bons principes d'administration; mais ne s'occupe point à Limoges des moyens d'industrie, commerce, arts, manufactures, &c. qui sont les principales parties de tout intendant.

Blossac, honnête homme à Poitiers; mais vieux routinier, vieux principes, vieilles idées.

Ducluzel, à Tours, fort riche, fort dis-

ſipé, donnant des ſignatures. Secrétaire du Choiſeul.

Cypierre, véritable mâchoire à Orléans.

Guéau, à Moulins, fils de l'avocat Guéau, de Reverſeaux, a hérité du nom, mais non du mérite de ſon pere; couſin de l'Averdy, vermiſſeau né du cul du bas-palais, eſt encroûté des antiques vétilles des formes, & ſe croit de la côte d'Adam, parce que ſon couſin l'Averdy l'a porté à tout pendant ſon miniſtere; que de Boynes, pour faire baſſement ſa cour à l'Averdy, fit de Guéau ſon confident; que Marville l'égueulé le chargeoit du contentieux des économats; que l'intrigant évêque d'Auxerre s'en ſervit auprès de M. de Maurepas, par le canal de Madame, pour terminer ſon affaire des colleges (en novembre 1776), époque où Cicé méritoit d'être décrété, & alloit l'être par le parlement de Paris. Cette intrigue a valu à Guéau l'adminiſtration du Bourbonnois, province de l'intérieur, fertile en beaucoup de productions preſqu'inconnues. C'eſt du Bourbonnois qu'on tira en 1764 tous les marbres dont Notre-Dame eſt pavée, pour prouver la facilité qu'on auroit à établir une concurrence avec les marbres de Flandre, &c. &c. On ne

finiroit jamais ſur les détails. Guéau eſt inſolent à Mouſins, comme il l'étoit à Paris; inacceſſible, dur au peuple comme il l'étoit à Reverſeaux pour ſes payſans, contre leſquels il a plaidé & perdu. (1) Ce n'eſt pas que Guéau ſoit ſans mérite; il a celui du contentieux; il ſait flairer le ſac. Habile parperaſſeur, il falloit le laiſſer au parlement, où il auroit brillé dans la rue Regratiere, isle Saint-Louis, après avoir jugé dans les replis tortueux du palais: mais faire de cette figure de ſinge un adminiſtrateur, & le préférer à ſes anciens, parce que Cicé l'a prôné pour ſes intérêts à Madame de Maurepas, c'eſt une horreur!

Chaſeras, à Clermont, premier préſident de la cour-des-aides, fut fait intendant d'Auvergne, au refus de tous les intendans qui ne voulurent point préſider le conſeil ſupérieur de Clermont, qu'on forma en 1771 de ladite cour-des-aides. Chaſeras, parent de Dormeſſon (mort), ſe chargea de tout, & fut comme Julien (à Alençon) intendant avant que d'être maître des requêtes.... Mouthion, intendant de Clermont en 1771, fut révoqué par cette raiſon; & comme il étoit ſoutenu

(1) Mémoires imprimés en 1777.

par Trudaine, on en honora Aix. Mais par la décence à la récompofition de la magiftrature (en 1774), puifqu'on remettoit chaque chofe *in ftatu quo;* il falloit donner un intendant à la province d'Auvergne, & laiffer M. de Chaferas ce qu'il étoit, c'eft-à-dire, premier préfident de la cour-des-aides de Clermont. Au lieu de cela, on récompenfe un homme qui fe fait le bourreau de l'ancienne magiftrature. Outre fon premier état qu'il conferve, on lui laiffe la plus belle place qu'il puiffe defirer dans fa province : place qu'il ne devoit au moins conferver que par interim. Ce procédé eft humiliant pour le confeil, & cela ne fait pas le bien de la province; car cet homme qui toute fa vie a été dans fa cour-des-aides, ne pouvoit pas deviner que, par une fatalité incompréhenfible, Meaupeou, factieux & fcélérat, feroit foutenu dans la révolution la plus ridicule & la moins néceffaire, & qu'il feroit appellé, lui Chaferas, pour adminiftrer la province dans laquelle il n'avoit été toute fa vie que fimple jugeur. Impoffibilité phyfique, donc qu'il faffe le bien en Auvergne.

Il eft inutile de finir par Berthier, intendant de Paris & furintendant de la maifon de la reine. Il eft trop près du foleil pour être

inconnu, & pour qu'on ne le connoiſſe pas à fond. Son renvoi fut bien arrêté par M. Turgot en 1776, quand ce dernier fut remercié.

Il eſt évident qu'une adminiſtration auſſi mal montée, telle bien organiſée qu'elle pût être, doit aller de mal en pis; que les peuples ne peuvent qu'en ſouffrir, ſans que le roi en ſoit mieux ſecouru, & qu'il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'y remédier le plutôt poſſible.

Mais, ſi on conſidere que dans tout le conſeil il n'y a peut-être pas dix ſujets capables, on ne peut s'empêcher de gémir; & pour le prouver, il ſuffiroit d'avoir un almanach royal à la main, de raiſonner pertinemment ſur la quiddité individuelle de chacun des membres, en commençant d'une part par M. d'Agueſſeau, le doyen, & finiſſant par Baſqu'encour (Bacquencourt): de l'autre par M. Saunier, doyen des doyens des maîtres des requêtes, & finiſſant par M. Dorfeuil, dernier reçu: on démontreroit à l'évidence la propoſition ci-deſſus avancée; rien ne feroit plus aiſé & plus court.

Mais, dira-t-on, comment faire? on ne peut pas révoquer tous les intendans, ni ſupprimer le conſeil. Non, & il ne le faut pas:

P 3

mais voici ce que feroit un garde-des-ſceaux habile.

1°. Que les conſeillers d'état ſoient têtes à perruque plus ou moins, peu importe, parce qu'avec deux hommes forts comme de Boynes, on les fait marcher *pour le mieux* à coups de battes.

2°. Que le corps des maîtres des requêtes ſoit un ramaſſis de canaille, peu importe, parce que ces j...f.....s ne ſont que *facultatifs* par eſſence, c'eſt-à-dire, que leur charge ne leur donne autre droit que la permiſſion de ſe trouver *debout* derriere le fauteuil d'un conſeiller d'état, quand le garde-des-ſceaux, ou le chancelier aſſemble le conſeil. Là on leur demande leur voix dans l'affaire qu'un autre maître des requêtes rapporte debout. Quand cette voix eſt donnée, ils paſſent d'un conſeil à l'autre au mauvais lieu pour la plupart. Or, le garde-des-ſceaux eſt le maître de diſtribuer ſes rapports; de maniere qu'en ne donnant, par exemple, aucune affaire à rapporter à un Mayou, Mayou s'ennuie de dépenſer 16 liv. 4 ſ. chaque lundi, pour ſe trouver derriere ce conſeiller d'état qui le pouſſe quand il veut cracher. Mayou finit par gobeloter dans ſa rue Bardubec, & ne paroît

plus à la cour que quand Monſieur, frere du roi & héritier préſomptif de la couronne, a une dépêche à faire faire par ſon ſecrétaire des commandemens: ce qui n'arrive pas tous les jours; & ceux qui ne ſont pas honorés de la place de ſecrétaire des commandemens des princes, végetent à Paris auprès de leurs belles.

Par cette marche, Damnécourt, ſans mot dire, éloigne toute la poſpolite du conſeil, ſans que perſonne ait droit de ſe plaindre: alors il choiſit parmi une douzaine de ſujets ceux qui méritent; il leur diſtribue des procès à rapporter (1), & ſur leur travail, il commence à diſcerner s'ils *ont le ſens droit ou*

---

(1) Il ne devroit y avoir au conſeil que les maîtres des requêtes *du quartier;* par-là on en élagueroit trois quarts. Telle étoit l'inſtitution primitive; il n'y a qu'à lire l'almanach royal.

Il réſulte un très-grand abus du trop grand nombre de maîtres des requêtes au conſeil des parties.

Les conſeillers d'état, par leur âge & leur expérience, devroient être les ſeuls qui rendiſſent l'arrêt; par tolérance, on permet aux maîtres des requêtes d'opiner. Qu'arrive-t-il? les maîtres des requêtes ſont quelquefois double en nombre; ils ſe pelottonnent pendant qu'on rapporte, à raiſon de ce qu'ils ſont debout; ils cabalent, vendent leur voix, & priment par-là les conſeillers d'état dont les voix ſe trouvent étouffées par les autres. Ainſi la jeuneſſe turbulente & inappliquée l'emporte ſur la maturité: or il arrive ſouvent qu'à raiſon de ce qu'on juge toujours deux fois une même affaire au conſeil, d'abord en caſſation, puis en oppoſition, l'affaire qui a été bien jugée en caſſation, (parce que la cabale n'a pas eu le tems de ſe former,) eſt détruite en oppoſition.

M. Daudigné, guidon des chevaux-légers, gagna au rapport de Baudoin de Guemadau 40000 liv. de rente *tout d'une voix;*

*obtus*. Ce préalable fait, il charge celui qu'il destine à administrer une province, de faire une tournée chez plusieurs intendans pour prendre une idée, se faire un plan de l'administration *comparée;* car les pays d'états de Bretagne, d'états de Bourgogne, d'états de Languedoc, &c. d'élection, frontiere, maritime, &c. ont tous des usages locaux, &c. & néanmoins il seroit à desirer qu'il y eût un ensemble de vues. Par exemple, que les communications soient de nature en Franche-Comté; qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, on pût y faire arriver des bleds de l'intérieur, quand la récolte y a été fautive, ce qui exigeroit des canaux, &c. Mais pour cela, il faut que cet intendant de Franche-Comté connoisse, 1°. la France; 2°. l'état de ses provinces voisines; 3°. son sol propre; 4°. ses avantages & ses désavantages, &c. en petit, comme North étudie l'Angleterre respectivement avec ce qui l'entoure, puis respectivement avec le globe. Le maître des requêtes, de retour de ses tournées, seroit obligé de rendre compte par écrit à M. le

---

en opposition au rapport de M. Milliere, il perdit à la très-grande pluralité un an après.

M. Daudigné, parent de Madame d'Aiguillon, perdit parce que la Milliere se laissa tourner.

garde-des-ſceaux de ce qu'il a vu, fait & obſervé. Ce travail examiné, le garde-des-ſceaux lui-même l'interroge pour voir ſi le travail n'a pas été fait par un teinturier. Alors un homme ne vous échappe pas.... On le garde au beſoin: puis quand une intendance vaque, le futur adminiſtrateur eſt tout préparé; & ce n'eſt pas un miniſtre qui ſourdement doit le nommer ou le propoſer, c'eſt le garde-des-ſceaux *en perſonne* qui le propoſe au roi, en plein conſeil, pour que les quatre ſecrétaires d'état, avec leſquels ce nouvel individu va dorénavant correſpondre, parlent *pour* ou *contre* lui. Il eſt odieux que le ſecrétaire d'état de la guerre, par exemple, ſe trouve forcé de conſulter un intendant ſur la vie, l'honneur & la fortune d'un citoyen, ſi cet intendant a été l'ennemi de ce ſecrétaire d'état, ou s'il s'eſt fait contre lui ſon eſpion, &c. Il faut de l'harmonie, autrement les rouages péchant dans l'engrainage, l'horloge ne va plus juſte. Voilà la marche qu'ont ſuivi M. Orry, M. de Machault, & tous les vrais adminiſtrateurs. Sous le chancelier d'Agueſſeau, c'étoit une faveur que de rapporter au conſeil pour un maître des requêtes; c'étoit un honneur que d'être prié à dîner chez le

chancelier le jour du conſeil, &c. Aujourd'hui Hue a une liſte de procès & de noms : on accole les noms à ceux des procès, voilà les rapporteurs nommés ; d'où il arrive qu'une affaire de commerce tombe à un bon criminaliſte qui n'entend rien aux affaires de commerce : & *viciſſim*. Quant à la table, c'eſt une auberge, ou une tabagie. Les ſecrétaires, greffiers, &c. mangent pêle-mêle avec d'anciens conſeillers d'état reſpectables, les maîtres des requêtes, &c. ſans ordre, ni décence. Hue ſe met à cette table comme un ſac de bled, ne parle à perſonne ; & quand chacun eſt repus, qu'on s'eſt jugurgité, on s'en retourne à Paris. Y a-t-il ombre de décence ? Le local ſeul où ſe tient le conſeil ne recevroit pas les valets de chiens d'une cour décente. Le conſeil des parties devroit ſe tenir *où ſe tient le conſeil des dépêches.*

Voilà pour le futur.

Pour le proviſoire, pour le tout-à-l'heure, il y auroit un moyen fort ſimple de redreſſer tous les intendans du royaume, de les contenir, de les étudier, puis de les révoquer petit à petit, ſoit par incapacité, ſoit en les faiſant conſeillers d'état ; on le peut toujours quand on le veut, parce que le nombre ſe

peut porter à l'infini en les faisant surnuméraires. Ils ont les mêmes rangs, honneurs, prérogatives, &c. mais ils ne touchent les pensions que par ancienneté; ce qui leur est à peu près égal, parce qu'un intendant de province, qui desire d'être conseiller d'état, ne demande pas à l'être pour toucher 3000 liv.

Les intendans en France se sont mis sur le pied, pour la plupart, de ne donner que des signatures: encore y en a-t-il parmi eux qui se sont fait donner un subdélégué général, comme le cardinal de Rohan, qui chasse à Coupevrai pendant que son coadjuteur, l'évêque d'Arrat, visite les paroisses d'Alsace.

Les subdélégués en France se trouvent dans le fait les véritables intendans. Or, sous prétexte de prendre une connoissance approfondie du royaume, de refondre l'ouvrage de Boullainvilliers, qui pouvoit être bon à certains égards quand il fut fait, mais qui n'est plus aujourd'hui de valeur, on formeroit à Paris une commission de six à huit honnêtes gens, dans l'ordre des hommes subalternes, mais instruits, qui veuillent véritablement le bien, sans intérêt, faction, esprit de parti, livrées de personne, &c. ce bureau prendroit une connoissance approfondie de ce qui s'est

fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, que Perronnet communiqueroit son travail, Guettard le sien, Dailli, commis de Necker, la partie des impositions, Hamelin celle des villes, & de même dans chaque dépens des secrétaires d'état. D'après ces données, ce bureau arrêteroit des questions locales, préparatoires, puis plus étendues, qu'il feroit directement à chacun des subdélégués, avec ordre de correspondre de même directement avec le chef dudit bureau, lequel auroit ses ports francs, ainsi que le contreseing. Par-là, en un an, je maintiens qu'un homme de tête & de sens vous redresse toute l'administration de France, sans dire un mot qui puisse faire de la peine à qui que ce soit. Les intendans respectifs, apprenant que leurs sous-ordres sont questionnés, deviendront leur premier secrétaire, trembleront, iront au-devant de tout, préviendront sur tout, & ne laisseront rien à desirer. On peut être tranquille.

Enfin, si le roi demandoit en plein conseil: « est-il utile que le commerce de soierie » soit encouragé ou négligé dans la ville de » Tours, eu égard aux intérêts de la ville de » Lyon? » & mille questions de cette nature.... On ne pourroit y répondre qu'après

un an d'examen ; il en eſt ainſi de tout. Cependant le roi de Pruſſe ( gouvernant la France ) auroit bientôt ſu à quoi s'en tenir ; l'empereur lui-même. Vous feriez étonné de la multitude des queſtions que fit l'empereur au Havre & à Saint-Malo, ſur le commerce de l'Inde, pour ſa compagnie d'Oſtende & celle de Trieſte.

Ce plan n'eſt pas abſolument neuf ; cette idée a été propoſée en partie, lorſqu'à la régence on créa les quatre intendans du commerce. Mais en France, lors même que le génie crée, l'*intrigue place*. Ces quatre intendans du commerce, créés dans une époque où tout étoit à faire en France, puiſque nous n'avions point encore ſeulement les élémens du commerce de M. Melon, ancien ſecrétaire de M. le comte d'Aubeterre ; ces quatre intendans du commerce, dis-je, n'ont preſque rien fait de ce pourquoi ils étoient établis. M. Turgot les a ſupprimés, & les a mis en *commiſſion* de *charges* qu'ils étoient : par-là il n'a fait que la petite moitié de la beſogne ; car en changeant les charges en commiſſions, il falloit auſſi changer les individus.... Voici ces quatre : M. Montaran, fils du Montaran qui a pillé, volé, fripponné du tems qu'il

étoit à la compagnie des Indes, qui envoyoit à Dupleix à Pondichéry toujours des draps d'une couleur dont les Indiens ne ſe peuvent habiller, parce que leur religion la leur interdiſoit, mais qui les envoyoit parce que les manufactures qui les fabriquoient en France, partageoient avec lui, &c. (1)... Et depuis 1740, que le pere eſt intendant du commerce, & depuis 1758 que le fils l'eſt en ſurvivance, a-t-on quelques productions utiles, inſtructives de la part de cette famille?

Le ſecond eſt M. Boula de Nanteuil, gendre de le Noir; bouillie dans la bouche, automate, inférieur aux androïdes de Vaucanſon; enſorte que l'orang-outang Nanteuil, l'androïde & l'Hottentot formeroient une partie de la chaîne.

Le troiſieme eſt Blondel, protégé par Malesherbes, porté à cette place par Turgot, à

(1) M. Dupleix m'a dit que Montaran, intéreſſé dans les affaires des Caſtaguier, gagna gros à ces pacotilles, & qu'après avoir inſiſté pluſieurs fois, lui Dupleix, à ce qu'on ceſſa d'envoyer des draps de cette couleur, il prit le parti d'en renvoyer une pacotille en France. Caſtaguier & Montaran embarraſſés, ſe virent contraints d'en vêtir leurs gens pendant un très-grand nombre d'années.

Ce Dupleix avoit de grandes vues, & eût fait de grandes choſes dans l'Inde. On le traitoit ici comme un pauvre homme, un imbécille, perſonne ne le conſultoit. Il eſt mort dans ſa belle maiſon où demeure Bertin, rue neuve des Capucins, au Bouillon de la paroiſſe de la Madeleine.

cauſe de Madame Blondel. Mais que fait Blondel depuis ſix ans révolus qu'il eſt là? Avant d'être intendant du commerce, il falloit le faire travailler au conſeil cinq ou ſix ans, enſuite on lui auroit donné cette place d'intendant du commerce, place adminiſtratrice, quand il en auroit été digne : voilà ce que Saint-Prieſt, ſon oncle, m'a dit en 1776; il en hauſſoit les épaules pour ſon neveu. Cependant Blondel fait l'entendu, & donne *des audiences.... Riſum teneatis !*

Le quatrieme eſt l'illuſtre Toloſan, fils d'un charretier de Lyon, âgé de ſoixante ans, qui n'exiſte que par les eaux de Plombieres, à qui M. J. de F. a donné cette place pour récompenſer le genre de bas-valet dudit perſonnage auprès de ſa perſonne.

Telle eſt cependant la ſeule reſſource qu'a aujourd'hui l'adminiſtration pour connoître la balance des avantages & déſavantages du commerce en France.

Comme ces quatre Meſſieurs ne ſont plus que par commiſſions, 1°. *je ceſſerois de les employer ſur l'état du roi.* Voilà leurs commiſſions révoquées. 2°. L'argent qu'ils coûtent & qu'ils emploient ſi mal, j'en chargerois & je le diſtribuerois parmi les individus

qu'on feroit travailler nuit & jour sous un D**.

Pour modele de ce travail? ... qu'on lise celui que fit Abeille de 1757 à 1760 pour la Bretagne, en 4 vol. in-12, imprimés chez Wattar, à Rennes. Il sera facile ensuite d'appliquer à la France toutes les vues que cet homme a su donner au public pour ses confreres les Bretons, en rédigeant les mémoires de la société d'agriculture de Rennes. Ce sont les seuls mémoires bien dressés, & Abeille avoit du talent. J'ignore s'il vit encore. Il avoit remplacé *le grand* secrétaire du bureau du commerce.

Vous auriez un travail excellent, *celui* qui résulteroit de cette correspondance générale, digéré, minuté, approfondi, discuté par gens capables.... Alors on feroit imprimer cet ouvrage, pour que chaque intendant, chaque subdélégué, chaque évêque, chaque curé, chaque commandant, &c. connût son pays. On verroit par-là ce qui manque à un local, ce qui afflue dans l'autre, ce qui regorge dans un troisieme.... On connoîtroit toutes les vues proposées dans chaque partie du royaume, pour le plus grand bien de chaque objet déterminé.

*F I N.*





